



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
Éducation



Revue
des politiques de formation
technique et professionnelle

au Bénin

Revue

des politiques de formation
technique et professionnelle

au Bénin



Mission UNESCO-BIT

En collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA, Dakar)
et le Bureau multipays de l'UNESCO à Accra

Élaborée par : M^{me} Brigitte Fèvre, UNESCO • M. Ali Bellouti, Consultant UNESCO • M. André Kirchberger, Consultant BIT

Publié en 2013 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75732 Paris 07-SP

© UNESCO 2013

Tous droits réservés

Photos de couverture : © UNESCO / B. Fèvre

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Composé et imprimé par l'UNESCO

Imprimé en France

ED-2013/WS/17

SOMMAIRE

■	RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
■	INTRODUCTION ET CONTEXTE	11
1.	LE CONTEXTE DE L'EFTP	13
	1.1 Le contexte politique.....	13
	1.2 Les perspectives démographiques.....	13
	1.3 Une pauvreté encore importante.....	13
	1.4 L'environnement économique	14
	1.5 Le marché de l'emploi au Bénin, sa structure et ses caractéristiques.....	16
	1.6 Le droit du travail, l'emploi et les partenaires sociaux	18
	1.7 Tendances et perspectives, conséquences pour l'EFTP	18
2.	LES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME EFTP	21
	2.1 Le cadre politique du système éducatif	21
	2.2 Aperçu global du système éducatif.....	21
	2.3 La place de l'EFTP dans le système éducatif	22
	2.4 La circulation des flux	23
	2.5 Les résultats de la mise en œuvre de la politique éducative	23
	2.6 Le dispositif d'EFTP de type formel	24
	2.6.1 L'EFTP en chiffres.....	24
	2.6.2 Les caractéristiques de l'EFTP.....	25
	2.6.3 Les orientations politiques favorisant l'adaptation de l'EFTP aux besoins en compétences de l'économie.....	32
3.	LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE L'EFTP	34
	3.1 Le cadre institutionnel	34
	3.2 Le MESFTP et la mise en œuvre de la réforme.....	35
	3.3 Les instances de concertation et de coordination	36
4.	LE FINANCEMENT DE L'EFTP	39
	4.1 Les sources de financement du système éducatif et de l'EFTP.....	39
	4.1.1 Les dépenses publiques d'éducation.....	39
	4.1.2 L'évolution des dotations budgétaires au sous - secteur de l'ESTFP.....	40
5.	L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À L'EFTP	45
	5.1 L'arrimage des cycles d'enseignement primaire et secondaire	45
	5.2 Les modalités d'accès à l'EFTP de type formel	46
	5.3 L'offre de formation de type formel et non formel	48

5.4 La demande de formation	49
5.5 Les politiques récentes pour élargir l'accès à l'EFTP	50
5.6 Les points forts et les défis des politiques actuelles et des mécanismes d'accès et de participation.....	51
6. LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA QUALITÉ	53
6.1 Le cadre de gestion de la qualité	53
6.2 Les indicateurs pouvant guider l'EFTP et sa régulation	53
6.3 Les facteurs qui influencent négativement la qualité	54
6.4 Le PDDSE et la qualité dans l'EFTP.....	54
6.5 L'intégration des compétences entrepreneuriales pour améliorer l'employabilité.....	55
6.6 La cohérence entre la politique de l'EFTP et celle de l'emploi	56
7. PERTINENCE ET IMPACT	57
8. LA CONNAISSANCE ET LES RÉSULTATS	59
9. LES CONCLUSIONS ET PISTES D'ACTION	60
ANNEXES	
1 - SIGLES ET ABRÉVIATIONS	67
2 - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	69
3 - LE MARCHÉ DU TRAVAIL DU BENIN	71
4 - DISTRIBUTION DES EMPLOIS PAR NIVEAUX DE SCOLARITÉ ET DE GENRE.....	71
5 - COÛTS DE FORMATION PRATIQUÉS DANS L'APPRENTISSAGE DE TYPE TRADITIONNEL	72
6 - LISTE DES DOCUMENTS UTILISÉS.....	73
7 - ORGANIGRAMME DU MESFTP.....	75

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La présente revue des politiques d'enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) du Bénin a été réalisée en 2011 à partir de l'analyse de huit domaines clés développés dans le rapport, conformément au guide de revue des politiques d'EFTP, élaboré par l'UNESCO en 2010, à savoir : i) le contexte de l'EFTP, ii) les caractéristiques du système, iii) la gouvernance du système, iv) le financement du système, v) l'accès et la participation à l'EFTP, vi) les dispositions relatives à la qualité, vii) la pertinence et l'impact et viii) la base de connaissances et de données probantes, domaines auxquels s'ajoute une partie (ix) traitant des conclusions et recommandations.

■ Les principales caractéristiques de l'EFTP

L'analyse des domaines clés mentionnés ci-dessus fait ressortir que le sous-système de la FTP au Bénin¹ est influencé en amont dans son organisation et son fonctionnement, par le système éducatif dont il est partie intégrante d'une part, et par les réalités économiques et sociales du pays, notamment le marché du travail et le développement de l'emploi, d'autre part. Le diagnostic dressé dans le présent rapport indique que le dispositif en place dispose de capacités d'accueil limitées (19 centres et établissements) et que les effectifs du secteur public gravitent autour de 13 000 élèves au total, dont 3 500 apprentis. Le secteur public est insuffisamment relayé par le secteur privé de formation qui accueille environ 20 000 élèves, faute de politique incitative claire dans ce domaine. Ce dispositif fonctionne selon le principe de l'offre de formation, laquelle reste peu diversifiée et inadaptée aux besoins du marché du travail, selon l'avis même des responsables du secteur. Cette situation ne permet pas au dispositif en place de répondre, en quantité et en qualité, à l'ensemble des besoins en compétences de l'économie, d'autant que ses infrastructures sont inégalement réparties à travers le pays et que leur implantation favorise largement les zones urbaines des régions du sud et du littoral, aux dépens des zones rurales et des régions du nord. Enfin, l'accès aux formations en établissement ou par apprentissage est payant, et les frais de scolarisation ou de participation à une formation sont relativement élevés, pas toujours à la portée des ménages, et dans l'ensemble supérieurs à ceux pratiqués dans l'enseignement secondaire général. Ceci crée un élitisme économique qui élimine *de facto* les élèves issus des milieux pauvres, les jeunes déscolarisés et les groupes marginalisés désireux de suivre une formation en vue de s'insérer dans la vie active. Enfin, les faibles ressources financières qui sont allouées au système, à travers les budgets de fonctionnement et d'investissement, le manque d'enseignants suffisamment qualifiés et motivés, et l'obsolescence des équipements technico-pédagogiques ne lui permettent pas, dans la conjoncture actuelle, d'offrir des formations de qualité et de répondre efficacement aux sollicitations des secteurs d'activité formel et informel.

La politique éducative du Bénin pour la décennie 2006-2015 est définie par la Lettre de politique éducative, approuvée par le gouvernement en février 2005, et par le Plan décennal de développement du secteur éducatif (PDDSE) adopté en 2006. Ce dernier fixe un ensemble d'objectifs à chacun des sous-secteurs du système, parmi lesquels la formation technique et professionnelle. Il accorde la priorité à l'enseignement primaire et vise la mise en place d'une éducation de base de 6 années, pour tous les enfants béninois, afin de garantir l'irréversibilité des apprentissages de base. La formation technique et professionnelle, quant à elle, figure au rang de seconde priorité après l'enseignement primaire. L'objectif stratégique que lui assigne le PDDSE est, justement, de diversifier l'offre de formation et de l'adapter aux

1 Dans ce rapport, FTP désigne l'enseignement technique et la formation professionnelle, selon les habitudes adoptées au Bénin.

besoins du marché du travail à travers la mise en place d'un système EFTP piloté par la demande économique, tout en s'ouvrant davantage sur les différents secteurs d'activité et en accroissant ses capacités d'accueil.

La mise en œuvre de cette politique s'est traduite, en général, par des progrès importants en matière de scolarisation et d'accroissement des effectifs à tous les niveaux de l'enseignement. Cependant, ce bond quantitatif n'a pas bénéficié à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dont les effectifs ont connu une relative stagnation, voire une tendance à la baisse, pendant la dernière décennie.

■ Le contexte économique et social, et le marché du travail

Le Bénin fait partie de la catégorie des pays à faible revenu. Sa population est de 8,3 millions d'habitants² et connaît un taux de croissance élevé (3,25 %), supérieur à celui de la croissance économique observée ces dernières années (environ 3 % par an). Ses principales activités économiques sont l'agriculture, le travail du coton et le commerce de passage avec les pays limitrophes, notamment le Nigéria. Le secteur primaire représente 40 % du Produit intérieur brut (PIB) — l'agriculture y est prépondérante avec 24,1 % du PIB ; le secteur secondaire est encore embryonnaire et ne contribue qu'à 15 % au PIB ; le secteur tertiaire repose sur le commerce, notamment grâce au rôle stratégique joué par le port de Cotonou vis-à-vis des pays enclavés de la région (Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad), et contribue à 45 % au PIB. Les performances économiques du pays sont faibles et s'expliquent en partie par la compétitivité insuffisante de la plupart des secteurs et par la forte vulnérabilité aux chocs extérieurs, ainsi que par les fluctuations des prix du coton et du pétrole. Le climat des affaires est loin d'être satisfaisant ; les indicateurs de gouvernance laissent apparaître une dégradation durant ces dix dernières années et le pays est classé en 2011 à la 170^e position sur les 183 économies ayant fait l'objet d'une enquête de la part de la Banque mondiale.

Le marché de l'emploi est très largement dominé par le secteur informel qui représente plus de 95 % des emplois, dont 60 % dans le secteur informel agricole ; le secteur moderne ou formel ne compte que 5 % des emplois. On observe un taux de chômage relativement faible (0,74 % en 2007) avec une tendance à la baisse, grâce à des mesures prises par le gouvernement visant la promotion de l'emploi et favorisant la création de micro-entreprises, le développement du travail indépendant et des activités génératrices de revenus. Cependant, ce chômage affecte surtout les femmes, les jeunes de 15-24 ans et les diplômés de la FTP et de l'enseignement supérieur. Les taux de sous-emploi sont élevés pour les personnes sortant de l'enseignement secondaire, 2^e cycle, technique et supérieur ; ils sont respectivement de 56 %, 69 % et 55 %. C'est pourquoi, le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi, à l'insertion et à la réinsertion, en particulier pour les jeunes diplômés ; l'objectif de ces dispositifs est de favoriser la création de micro-entreprises, le développement du travail indépendant et l'émergence d'activités génératrices de revenus, notamment en zone rurale ; ils relèvent de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), du Fonds national de promotion de l'emploi, des entreprises et des jeunes (FNPEEJ), et du Fonds national de la micro-finance (FNM). Ces actions et programmes comportent, dans la plupart des cas, une composante formation axée sur l'entrepreneuriat, élément que ne prend pas suffisamment en compte le dispositif formel de la FTP dans les formations qu'il dispense. En outre, près de 75 000 primo-demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché du travail, dont la grande majorité n'a aucune qualification et ne peut en acquérir que dans le secteur informel, dans le cadre de l'apprentissage traditionnel.

Les politiques de la FTP doivent nécessairement s'articuler avec les politiques qui visent à soutenir la croissance et le développement national et territorial, voire régional. Les analyses régionales peuvent utilement contribuer à favoriser cette interactivité entre les politiques de développement social et économique, et les politiques de la FTP, afin de faire correspondre ces dernières à la demande.

■ Les défis auxquels l'EFTP est confronté

Les défis auxquels se trouve confrontée la FTP au Bénin renvoient essentiellement à sa capacité à se réformer pour remplir les objectifs stratégiques qui lui ont été fixés, et à améliorer son efficacité dans la plupart des domaines clés analysés,

2 Elle est estimée à 9,3 millions d'habitants en 2007 par une étude de la BAD/OCDE, *Perspectives économiques en Afrique*, 2008.

notamment en matière de gouvernance, de fiabilité de mode de financement, d'égalité d'accès et de participation à la FTP et, enfin, de qualité des formations dispensées. Les principales faiblesses observées s'articulent autour des points suivants :

- Le dispositif en place peine à se réformer malgré les atouts dont il dispose : son statut privilégié place la FTP sur un pied d'égalité avec l'enseignement général, avec des parcours scolaires donnant pour la plupart accès à des formations supérieures. Cependant, cinq années après l'adoption du PDDSE, la réforme est à peine ébauchée et la dynamique du processus n'est pas encore réellement enclenchée pour de multiples raisons parmi lesquelles :
 - la difficulté d'identifier et d'anticiper les besoins en compétences en fonction des stratégies de développement économique du pays,
 - la faible association des entreprises aux prises de décisions concernant la définition de normes de formation,
 - la faiblesse de l'organisation institutionnelle pour un partenariat aux différents niveaux territoriaux (national, départemental et local),
 - la faiblesse des capacités d'analyse stratégique et leur fragmentation.
- La gouvernance reste à améliorer, ce qui va de pair avec le renforcement des capacités institutionnelles, devenu une priorité ; elle nécessite l'introduction de mécanismes assurant la redevabilité envers le public et la société civile, la transparence dans l'allocation des ressources et des moyens humains aux établissements publics, et le renforcement du rôle des partenaires dans le processus décisionnel, par le développement de leurs capacités à exprimer leurs besoins en compétences.
- Le sous-secteur connaît un sous-financement chronique qui annihile tout effort d'amélioration de la gestion du système et de la qualité des enseignements. Pour différentes raisons, le mode de financement de la FTP est à la fois complexe, aléatoire et, surtout, inéquitable. Au sein du Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle (MESFTP), le financement du sous-secteur de la FTP n'est que très rarement identifié. Bien que son développement soit une des priorités du gouvernement depuis plusieurs années, l'allocation de fonds spécifiques reste résiduelle, sans lien avec l'ambition annoncée. Par ailleurs, le financement par d'autres ministères d'actions de formation professionnelle, d'un volume non négligeable, s'opère sans aucune concertation interministérielle préalable. De ce fait, une évaluation rigoureuse de l'efficacité des différents programmes de la FTP est rendue difficile. Sur un autre plan, la méthodologie et le processus de développement des programmes par compétences n'ont pas été entièrement optimisés et des progrès restent encore à faire. La clé du succès réside dans l'association de l'ensemble des opérateurs de sorte que les décisions ayant trait au coût de la FTP soient prises en temps opportun. En fait, le retour sur investissement que procure l'Approche par compétences (APC) s'observe concrètement dans les établissements de FTP.
- L'accès et la participation à la FTP sont peu équitables dans la situation actuelle. Ils seront certainement appelés à être reconsidérés avec la mise en place de la scolarisation universelle à l'horizon 2015 ; les flux d'élèves à accueillir, issus du primaire, seront nettement plus importants, d'où la nécessité de mettre en place une politique de régulation et d'orientation qui ne tienne pas compte seulement des places disponibles mais aussi des objectifs d'accès clairement affichés en direction des populations concernées.
- Les différentes modalités d'apprentissage associant les artisans et les chefs d'entreprises modernes dans les différents secteurs professionnels ne sont pas en mesure de suppléer l'insuffisance des capacités d'accueil des centres de formation publics et privés. Les gisements d'apprentissage en entreprise ne sont pas correctement exploités.
- L'absence d'un cadre commun d'assurance qualité dans le contexte de la mise en œuvre du PDDSE réduit la capacité de planification, d'évaluation des sous-systèmes aux niveaux appropriés et de contrôle adéquat au niveau national ou régional. Le système, aujourd'hui, dispose de peu d'outils de mesure — aux niveaux national, régional ou sectoriel — permettant aux différents départements et aux opérateurs de la FTP de suivre et d'évaluer leurs propres dispositifs et organisations. Par ailleurs, l'absence de ce cadre commun réduit la transparence et la cohérence des initiatives politiques des différents départements dans le domaine de la FTP, et par conséquent les arbitrages et la meilleure affectation des ressources. Ces difficultés sont visibles dans la difficile mise en œuvre de la concertation entre la politique de la FTP et les politiques de l'emploi, de l'insertion des jeunes et autres publics marginalisés. Par ailleurs, le rôle de l'Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) reste trop limité et peu significatif dans la politique de la FTP.

L'assurance qualité fait cruellement défaut et ne permet pas d'améliorer la gouvernance du système, et encore moins de partager et garantir avec toutes les parties prenantes, l'atteinte des objectifs du sous-secteur. On remarquera notamment : (i) l'absence de système de gestion et de suivi du sous-secteur sous la responsabilité du MESFTP, qui ne permet aucune anticipation des besoins, (ii) la faiblesse en nombre et en compétences des ressources humaines chargées tant du pilotage que de la mise en œuvre des actions de formation dans les centres de formation, (iii) l'adaptation des curricula intervenue seulement dans un nombre limité de filières professionnelles, qu'il est urgent de renforcer en s'inscrivant dans le cadre de la dynamique de la coopération avec les pays voisins.

■ Les pistes d'action

Des pistes d'action sont formulées dans le chapitre 9 du rapport (Conclusions et pistes d'action) pour le court terme et le moyen terme ; elles proposent une série d'orientations pour engager un dialogue politique entre l'ensemble des acteurs. Les principales pistes proposées sont :

a) **Inscrire la réforme de la FTP dans une dynamique d'accompagnement du changement**

Le pilotage de la réforme peut être amélioré par la mise en place d'outils d'aide à la décision au niveau du sous-secteur, par le renforcement de la coordination entre les structures en charge de la FTP et les responsables de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de l'analyse du marché du travail, par l'opérationnalisation des instances de concertation à différents niveaux (national, régional et local) et par l'implantation d'une carte de la formation professionnelle, dans le but de favoriser un développement harmonieux et moins inégalitaire du système. À plus long terme, c'est un processus de réforme actualisé, adossé à une stratégie nationale de développement, piloté par une gouvernance participative et interministérielle et accordant une large place à la décentralisation, qu'il faut mettre en œuvre³. La gouvernance peut être bâtie à partir de la matrice du Plan décennal pour le sous-secteur, qui a l'avantage d'être connu et partagé par toutes les parties prenantes, en prenant soin d'actualiser et de redéfinir les objectifs à atteindre, l'horizon temporel ainsi que les moyens nécessaires, et de tirer les leçons des expériences récentes et de l'évolution de l'environnement de la FTP. Il conviendra d'associer, dès le départ, tous les acteurs à la mise en œuvre de ce plan, de renforcer les capacités institutionnelles et d'introduire de la transparence dans la gestion du système et la redevabilité envers la société civile.

b) **Assurer une articulation solide entre l'EFTP et le travail**

Un EFTP de qualité, c'est d'abord un EFTP qui insère les individus et qui leur ouvre des perspectives professionnelles intéressantes. Ceci est possible si l'EFTP est sensible aux évolutions technologiques, aux changements dans le mode d'organisation de la production et de la gestion des compétences dans les entreprises et dans le travail en général. La capacité de l'EFTP à satisfaire, voire à anticiper, les besoins induits par ces changements et le souci de garantir aux jeunes formés le maximum de chances de travail, sont ainsi les principales raisons de l'adoption d'une articulation solide entre EFTP et le travail. Cette articulation est à déployer sur plusieurs niveaux du système EFTP. D'abord, il y a la planification stratégique et le partenariat avec le secteur professionnel, les outils d'observation du marché du travail et d'évaluation de l'impact des politiques d'EFTP, puis l'ingénierie pédagogique par compétences, le mode de gestion des établissements d'EFTP et la formation en entreprise (apprentissage, alternance, etc.). Enfin, aujourd'hui, la formation et le travail s'imbriquent et s'améliorent mutuellement. L'EFTP doit permettre aux individus d'acquérir des compétences et des qualifications professionnelles tout en travaillant. La formation en entreprise, la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience sont les principaux instruments de cette politique.

3 *Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 – Agenda vers une économie émergente* (Gouvernement du Bénin).

c) Mener une réflexion approfondie sur les sources et modes de financement de l'EFTP de façon à répondre aux ambitions du gouvernement en matière de développement économique et social

Compte tenu de la rareté des ressources financières, il est recommandé de mettre en place des critères judicieux et transparents d'allocation des moyens humains et financiers, à tous les niveaux, et de réserver une partie des budgets, même infime, à l'amélioration de la qualité des enseignements. Le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile peuvent chercher des sources de financement innovantes pour le renouvellement des équipements et des outillages des établissements de formation.

d) Revoir les modalités d'accès et de participation à l'EFTP

Avec la scolarité universelle de 6 ans à l'horizon 2015, le nombre d'élèves qui accéderont directement à l'EFTP sera plus important qu'aujourd'hui, même si le taux de transition sera réduit de plus de 20 % ; il faudra également compter avec les non-admis à l'enseignement secondaire, ayant achevé ou non le cycle primaire, qui voudront se former en vue de s'insérer dans la vie active. Aussi, convient-il d'ores et déjà de travailler sur les différents scénarii en vue d'évaluer les flux potentiels de ces deux catégories de population, pour arrêter une politique de régulation des flux et d'orientation des élèves qui soit en adéquation avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs du développement économique et social. Cette démarche devra s'accompagner d'une politique incitative de renforcement de la formation permanente en milieu de travail et de mobilisation et/ou de création de structures de formation privées pour suppléer à l'insuffisance des capacités d'accueil du secteur public et permettre de prendre en charge une proportion plus grande des populations scolarisées et déscolarisées en quête de formation, en lien avec les besoins du marché de travail. La mise en œuvre de cette politique en direction du secteur privé de formation pourrait s'effectuer dans le cadre de conventions de partenariat avec le secteur public, de manière régulée pour réduire les inégalités territoriales. Une discrimination positive, par exemple par l'attribution de bourses sur des critères sociaux, pourrait être envisagée pour réduire la participation des ménages à faible revenu au financement du système ou pour recruter dans les filières déficitaires mais indispensables au développement économique.

e) Mettre l'accent sur la qualité

La qualité des enseignements est fonction de plusieurs facteurs et, notamment, de l'adaptation des programmes de formation aux besoins du monde du travail avec la prise en compte des capacités d'adaptabilité, managériales, entrepreneuriales, etc. De même, la qualification des formateurs, l'entretien et la mise à jour de leurs compétences (formation continue) et de leur connaissance du milieu professionnel sont des facteurs de qualité stratégiques. La qualité dépend également de la nature des infrastructures (équipements, locaux, etc.) dont disposent les établissements et de leur adaptation aux programmes de formation dispensés. Ces critères ne sont pas actuellement tous réunis dans la plupart des établissements de la FTP. C'est pourquoi, il est recommandé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national d'urgence de recrutement et de formation des formateurs répondant à ces exigences minimales et tenant compte des moyens financiers susceptibles d'être mobilisés à cet effet. Ce plan n'est pas suffisant en soi, il doit s'inscrire dans un plan plus large portant sur la rénovation et l'implantation des programmes de formation et de diversification de l'offre de formation, selon un calendrier précis, que ne peut pas réaliser la DIIP (Direction de l'inspection et de l'innovation pédagogique) dans la conjoncture actuelle. Sur le plan institutionnel, il est recommandé le développement d'un cadre d'assurance qualité, commun aux différents départements formateurs, afin d'aider les professionnels et les décideurs politiques à améliorer la qualité et la pertinence de l'offre de formation, en s'inspirant de l'expérience acquise et des exemples de bonnes pratiques dans les pays voisins. Ce cadre peut également couvrir un ensemble d'indicateurs de qualité qui reflète les objectifs politiques et qui peut porter sur les éléments du contexte, de l'offre et de la demande en compétences et enfin des résultats au niveau du marché du travail. Ensuite, un certain nombre d'outils supplémentaires peuvent être créés relatifs à l'évaluation et à l'accréditation des établissements de la FTP, au développement des certifications et à l'évaluation des apprentissages. Enfin, l'APC (approche par compétences) n'autorise aucun compromis sur la qualité. Il n'est pas possible de décerner des diplômes ou des certificats professionnels à des apprenants ne maîtrisant pas l'ensemble des compétences annoncées, sans prêter le flanc à une critique sévère de la part des entreprises.

f) S'inscrire pleinement dans la dynamique de coopération régionale

La coopération régionale (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO – et Union économique et monétaire ouest africaine – UMEOA) déjà engagée, doit être renforcée. Il s'agit de (i) partager les savoirs et les expériences avec les pays voisins, (ii) mutualiser les ressources et (iii) accélérer le processus de réforme de la FTP à travers la dynamique régionale. Les aspects opérationnels de cette coopération régionale peuvent couvrir : (i) la répartition des tâches sous plusieurs entités gouvernementales dans la mise en œuvre de l'APC, pour plus de rapidité et de souplesse dans la révision des programmes pertinents, (ii) le partage des curricula déjà révisés et existants, élaborés sur la base des besoins en compétences du marché du travail, très proches dans les différents pays de la région. Ce dernier point aurait aussi pour avantage de contribuer au développement d'un Cadre régional des certifications, propice à la mobilité des compétences entre pays et pouvant répondre à la rationalisation des moyens investis dans/par chaque pays pour le développement des compétences (tant pour les formateurs que pour les formés).

g) Assurer le développement des capacités d'études analytiques, évaluatives et prospectives

Le Bénin dispose d'une capacité d'analyse stratégique fragmentée et peu harmonieuse, qui ne peut fournir, en l'état actuel, une base analytique solide pour la formulation de nouvelles réformes du système FTP. De même, le Bénin ne dispose pas à l'heure actuelle de la capacité et des outils nécessaires à l'évaluation et à la mesure de l'impact des réformes en cours de réalisation. La complexité des réformes structurelles envisagées appelle la création d'une capacité analytique solide permettant d'éclairer les décisions politiques. À l'avenir, l'appui à la création des capacités et des instruments d'aide à la réalisation d'études stratégiques et analytiques permettra à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux autres partenaires d'engager un processus de dialogue sur la base des résultats de cette revue de politiques, et sera ainsi le déclencheur d'interventions sectorielles. Le transfert de connaissances sera également essentiel pour améliorer les capacités d'analyse en matière de développement des ressources humaines. Ceci sera rendu possible grâce à un soutien à des institutions de réflexion stratégique et d'évaluation et/ou à des réseaux d'information, et grâce au jumelage avec des institutions similaires dans la région ou au niveau international.

h) Renforcer le développement institutionnel des structures centrales, régionales et locales

Le renforcement des capacités doit constituer la cible privilégiée des demandes d'appui. Il s'agit de viser deux objectifs complémentaires : (i) consolider la capacité de gouvernance et assurer les moyens pour la mise en œuvre des réformes envisagées, et (ii) renforcer les capacités nationales (administration et partenaires sociaux) à identifier, formuler, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer des stratégies sectorielles axées sur des objectifs de développement durable. Dans le même temps, le Bénin s'est engagé dans un processus de décentralisation qui permet, notamment, que les décisions soient prises à un niveau plus proche des bénéficiaires finaux. Le renforcement des capacités régionales et locales, la coopération avec les collectivités territoriales, en particulier avec les communes, et la mise en place d'un outil de gestion décentralisée (par exemple la gestion par objectif) doivent constituer également un champ d'intervention important de l'État et des bailleurs de fonds.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Lors de la 35^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en 2009, les États membres de l'Organisation ont exprimé le besoin d'élargir le champ de l'éducation à l'accès à l'enseignement technique et à la formation techniques et professionnels (EFTP). Cette demande a été suivie par l'approbation, par le Conseil exécutif de l'UNESCO, d'une stratégie pour soutenir l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour la période 2010-2015.

La stratégie de l'UNESCO reflète une prise de conscience politique croissante du rôle de l'EFTP en tant que moteur du développement durable, favorisant la croissance économique et l'équité sociale dans les pays en développement. Un élément clé de l'EFTP est son orientation vers le monde du travail, que ce soit par la formation de travailleurs salariés ou indépendants ou encore dans l'appui aux programmes d'études relatifs à l'acquisition de compétences professionnelles.

Les systèmes de prestation de l'EFTP sont donc bien placés pour former la main-d'œuvre qualifiée et dynamique que de nombreux pays exigent de plus en plus pour maintenir la cohésion sociale et améliorer le développement économique. Dans un contexte où la mondialisation est source de changement, l'EFTP doit apporter sa contribution à la lutte contre la pauvreté tout en intégrant les nouvelles problématiques d'égalité et de développement durable. Dans ce cadre stratégique, l'UNESCO apportera son soutien aux pays dans trois domaines essentiels :

1. La fourniture, en amont, d'une aide à la formulation des politiques et le renforcement connexe des capacités ;
2. La clarification des concepts de développement des compétences et l'amélioration des méthodes de suivi ;
3. Les services en tant que centre d'échanges, d'informations et de facilitation du débat international sur l'EFTP.

Ainsi, afin de mettre en œuvre cette stratégie de l'UNESCO, la Section de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels s'est engagée dans des programmes d'activités différentes aux niveaux national, régional et mondial. Le premier volet des activités consiste à offrir des prestations de conseils stratégiques pour les pays qui envisagent de redéfinir leurs politiques d'EFTP. Cette démarche revient à engager un dialogue politique avec le gouvernement à l'origine de l'initiative. Après le Malawi, le Bénin est le second pays à s'engager dans cette démarche, c'est le premier pays francophone à le faire.

La formation professionnelle et l'enseignement technique ne sont pas une fin en soi. Ce sont des outils précieux pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale et, par conséquent, l'accès à un emploi décent. C'est là le sens de tout le travail engagé par l'UNESCO et le Bureau International du Travail (BIT) dans cette direction. « L'Agenda pour le travail décent » et la Recommandation n°195 sur « la mise en valeur des ressources humaines » (2004), la Déclaration sur la Justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), qui fait du perfectionnement des compétences un élément propre à promouvoir l'emploi, ainsi que la Résolution de la Conférence internationale du travail (2008) relative aux compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance et le développement, offrent un cadre de référence essentiel pour cette revue des politiques.

C'est la raison pour laquelle il était important, compte tenu de la volonté de favoriser les partenariats entre les organisations internationales, que cette mission de revue des politiques d'EFTP soit faite conjointement par l'UNESCO et le BIT, permettant la mise en commun des expertises de chaque organisation dans le domaine du développement des compétences. Une première mission exploratoire a été effectuée par une équipe mixte d'experts de l'UNESCO et du BIT en février 2011. Elle a été suivie en juillet de la même année par un atelier de restitution et d'échange avec les acteurs politiques du Bénin et l'ensemble des acteurs concernés par l'adaptation de la stratégie d'EFTP, dans un contexte de dialogue politique.

■ Contexte de la revue des politiques d'EFTP

L'objectif de la revue des politiques est d'identifier des solutions concrètes et des stratégies pour renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques de l'EFTP, de même que leur cohérence avec les objectifs socio-économiques généraux du pays. En second lieu, mais non moins important, la revue des politiques est destinée également à contribuer à

l'apprentissage des stratégies et des processus politiques participatifs entre les parties prenantes et à stimuler l'élaboration d'une politique dynamique fondée sur les résultats.

Cette revue des politiques d'EFTP a été réalisée dans une période politique charnière au Bénin ; elle a coïncidé avec la préparation de la tenue des élections présidentielles et des élections législatives.

Lors de la mission au Bénin, l'équipe a rencontré des décideurs et des intervenants du domaine de l'EFTP au sens large (systèmes formels et informels). La liste des personnes rencontrées figure à l'Annexe 2 du présent rapport. Les résultats de la revue des politiques d'EFTP sont présentés selon le plan annoncé dans le résumé exécutif, en huit domaines clés. Cependant, il convient de signaler que, durant la deuxième semaine de la mission, l'équipe d'experts a eu des difficultés à organiser des rendez-vous avec les cadres du MESFTP qui étaient constamment mobilisés durant cette période pré-électorale, et à rencontrer les nouveaux responsables de structures centrales nommés durant la mission, dont certains ne maîtrisaient pas encore leurs nouvelles attributions. Ce qui explique le manque partiel d'informations pour l'élaboration du rapport, même après la fin de la mission.

Les conclusions et les recommandations figurant à la fin du rapport tirent leur essence de l'analyse des problématiques abordées dans les chapitres ci-dessus ; elles sont destinées à aider les acteurs clés au Bénin à poursuivre et à coordonner l'élaboration de politiques pertinentes adaptées au contexte national et aussi aux réalités locales. Elles doivent permettre la formulation d'objectifs et la mise en œuvre d'actions concrètes qui participeront au développement économique et social du pays.

L'équipe tient à exprimer ses vifs remerciements au Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle, en particulier à la Direction de la programmation et de la prospective qui, grâce à la disponibilité de Monsieur Henri Aboua, a permis la mobilisation des personnes concernées par la FTP, ainsi qu'aux autres acteurs institutionnels rencontrés au cours de la mission.

1. LE CONTEXTE DE L'EFTP

Un état des lieux, même rapide, du marché du travail et de son corollaire, le marché de l'emploi, doit prendre en compte un certain nombre de données de base : les données actuelles et les perspectives démographiques d'une part, l'environnement économique et social dans le contexte plus général de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de réduction de la pauvreté, d'autre part.

1.1 Le contexte politique

La présente revue des politiques d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) au Bénin a été réalisée dans un contexte caractérisé par la préparation de la campagne électorale pour les élections présidentielles qui ont eu lieu en mars 2011 et qui ont été immédiatement suivies par l'organisation des élections législatives.

Fortement marqué par les influences françaises, le Bénin est, aujourd'hui, un pays reconnu pour sa stabilité démocratique ; la réélection récente du Président de la République Boni Yayi est une preuve supplémentaire de cette stabilité.

1.2 Les perspectives démographiques

Selon les projections démographiques réalisées sur la base des résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3), effectué en 2002, la population du Bénin, évaluée en 2008 à 8 286 070 habitants dont 4 054 641 hommes et 4 231 042 femmes, connaît une croissance moyenne annuelle de 3,25 %. Une étude BAD-OCDE⁴ évalue cette population en 2007 à 9,033 millions. Il s'agit d'une population jeune ; en 2008, 50 % avaient moins de 15 ans et 11 % entre 15 et 39 ans. Cette situation est due en partie à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, 50 ans en 2002 (avec 61 ans chez les femmes et 57 ans pour les hommes), contre 54 ans en 1992, et à la baisse de la mortalité globale (12,3 pour 1000 en 2002 contre 15,5 pour 1000 en 1992). La densité de la population béninoise est de 59 habitants au km², ce qui classe le Bénin dans les pays moyennement peuplés de la région ouest africaine. Cette croissance démographique, supérieure à la croissance économique moyenne observée ces dernières années (environ 3 % par an), posera des difficultés pour la prise en charge de la demande sociale si rien n'est entrepris. Au rythme actuel, la population âgée de 6 à 11 ans (scolarisable au cycle primaire) augmentera de 33 % d'ici l'année 2017, ce qui correspond à environ 1,9 million d'enfants qu'il faudra scolariser au seul cycle primaire, contre 1,5 million scolarisés en 2006/07.

1.3 Une pauvreté encore importante

Le Bénin était classé 134^e sur 177 pays pour l'Indice de développement humain (IDH) en 2010. La pauvreté varie considérablement selon le milieu de résidence, l'incidence étant de 27 % en moyenne en milieu urbain contre 40,5 % en zone rurale. L'analyse de la répartition des ménages « pauvres » selon le type d'emploi occupé et le secteur institutionnel, montre que la majorité des ménages pauvres sont dans le secteur informel. Parmi les ménages pauvres ruraux, 89 % sont des indépendants, 7 % sont des travailleurs dépendants et 4 % des salariés du secteur formel ou « moderne » de l'économie. Parmi les ménages pauvres urbains, par contre, 76 % sont des indépendants, 9 % sont des travailleurs dépendants et 15 % sont des salariés du secteur formel. Comme le signale un récent rapport du BIT, il est nécessaire d'améliorer la qualité des emplois ruraux par la résolution des nombreux problèmes auxquels le monde rural béninois est confronté : manque d'accès à la terre, politique foncière encore peu développée, insuffisance d'infrastructures économiques et sociales, agriculture pluviale et peu moderne et pénibilité du travail agricole. Le développement et le renforcement des compétences en milieu rural n'a de sens que dans le cadre d'une stratégie globale de développement

4 Perspectives économiques en Afrique, BAD/OCDE 2008.

du secteur rural prenant en compte l'ensemble des problèmes et des contraintes auxquels celui-ci est confronté, et qui représentent autant de freins pour faire de l'agriculture un des piliers porteurs de la croissance de l'économie, donc un facteur de lutte contre la pauvreté.

1.4 L'environnement économique

Un environnement économique international fragilisant les performances du Bénin

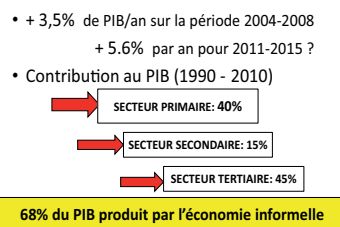
La crise mondiale apparue en 2007 a été une véritable menace pour les performances économiques des pays industrialisés, en général, et pour celles des pays en développement, en particulier. À mesure que la crise s'est intensifiée, ses effets se sont progressivement fait sentir dans les pays en développement. L'année 2008 a été particulièrement difficile à bien des égards, du fait, notamment, de la conjugaison de trois chocs majeurs qui ont ébranlé le monde : la crise pétrolière, la crise alimentaire et la crise financière. Dans ce contexte, les perspectives de croissance des pays à revenu élevé comme des pays en développement se sont nettement dégradées. Selon les prévisions de la Banque mondiale, la récession économique dans les pays industrialisés devrait entraîner dans les pays en développement un ralentissement de la croissance qui est évaluée à 4,53 % en 2009, contre 7,9 % en 2007 et 6,3 % en 2008.

Un environnement économique national encore fragile, dominé par les secteurs primaire et tertiaire

Les mesures d'assainissement économique mises en œuvre ont entraîné la reprise de l'activité économique au cours du deuxième trimestre de l'année 2006, qui s'est raffermie en 2007 et 2008 avec un taux de croissance estimé à 5,0 % en 2008 contre 4,6 % en 2007 et 3,8 % en 2006 (Institut national de la statistique et de l'analyse économique, INSAE, comptes nationaux). Cette performance a été notamment appuyée par : la restauration de la confiance des opérateurs économiques, l'engagement de réformes du port autonome de Cotonou, l'assainissement du secteur des télécommunications, notamment les GSM, et l'accélération des réformes des entreprises publiques (SONAPRA, Continental Bank, Bénin télécoms, SBEE, etc.), la mise en œuvre de la politique des grands travaux (en particulier à travers des programmes à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et autres), et l'amélioration des productions vivrière et cotonnière. Ce taux de croissance est inférieur à la moyenne subsaharienne, évaluée à 5,4 % en 2008, mais supérieur à la moyenne au sein de l'UEMOA, estimée à 3,9 % en 2008.

Les faibles performances de l'économie béninoise s'expliquent en partie par la compétitivité insuffisante de la plupart des secteurs et par la forte vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, notamment la conjoncture économique au Nigéria, ainsi que par les fluctuations des prix du coton et du pétrole. Selon la Banque mondiale, le coton a représenté de 10 à 15 % du PIB et de 50 à 80 % des exportations totales entre 1994 et 2003. Plus d'un quart de la population en tire directement ses revenus. Cette situation engendre une certaine volatilité de la croissance économique qui devient tributaire de la variation des cours mondiaux, mais aussi de la qualité des récoltes d'une année à l'autre. L'appareil productif reste caractérisé par le poids important des secteurs primaire et tertiaire ; dans le secteur primaire, qui représente 40 % du PIB, l'agriculture est prépondérante et assure à elle seule 24,1 % du PIB. Le secteur secondaire est encore embryonnaire et ne contribue qu'à 15 % au PIB, avec une production industrielle dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie. Les activités du tertiaire — soit 45 % du PIB — reposent essentiellement sur le commerce qui reste largement tributaire des relations avec le Nigéria.

Schéma n° 1 : LE BÉNIN – SON ÉCONOMIE



Du côté de la demande, la croissance continue d'être tirée par la consommation privée et l'investissement public. En 2007, la contribution de la consommation privée à la croissance était estimée à 2,2 %. Quant à l'investissement public, il y a contribué pour 1,8 %. La balance commerciale est toujours déficitaire malgré la relance des exportations de coton.

La plupart des investissements étrangers au Bénin depuis 1990 porte sur l'acquisition d'intérêts dans des entreprises privées. De nombreux projets liés aux infrastructures sont financés par des subventions ou prêts de la Banque mondiale ou d'autres banques internationales de développement. En augmentation ces dernières années, le flux des IDE (investissements directs étrangers) a ralenti depuis 2008 sous l'effet de la crise économique mondiale et reste modeste. Les principaux pays investissant au Bénin sont la France et d'autres pays européens, ainsi que le Canada. En 2009, selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants (en millions de dollars des États-Unis) s'élevait à 93, contre respectivement 174 et 261 en 2008 et 2007. Toujours en 2009, le stock d'IDE représentait 10,5 % du PIB.

Des entreprises nombreuses, mais surtout individuelles et fragiles

Une enquête menée en 2010 conjointement par l'INSAE (Institut national de la statistique et de l'analyse économique) et le MPDEPP-CAG (Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action gouvernementale)⁵ permet de répondre à de nombreuses questions relatives aux caractéristiques des entreprises béninoises productrices de biens et de services. Cette enquête débouche sur les conclusions suivantes :

- une croissance importante du nombre d'« unités économiques » (+ 9,1 % de croissance annuelle), notamment dans le département du Littoral, avec le port de Cotonou ;
- l'artisanat et le commerce sont les activités économiques les plus présentes, soit respectivement 49,4 % et 43,1 % des unités économiques dénombrées (contre respectivement 0,4 % et 0,1 % pour les entreprises industrielles et le BTP) ;
- une prédominance des entreprises individuelles (97,6 % sont des micro-entreprises) ;
- une économie presque totalement basée sur l'informel qui concentrait en 2008 plus de 98 % des unités économiques.
- une féminisation importante de l'activité économique (presque 5 chefs d'entreprise sur 10 sont des femmes), et un rajeunissement des responsables d'entreprises (8 chefs d'entreprise sur 10 ont moins de 45 ans) ;
- une majorité de chefs d'entreprise détenteurs d'un niveau d'instruction ne dépassant pas le cycle primaire (plus de 67 %) ;
- un système d'intermédiation financière (accès au crédit) peu développé et relativement rigide ;
- une minorité d'entreprises exportatrices.

Dans une large mesure, l'enquête annuelle, menée sous l'égide de la Banque mondiale, relative au climat des affaires⁶, montre que le Bénin se situe en 2011 à la 170^e place sur les 183 économies analysées. À titre d'exemple, en ce qui concerne la création d'entreprises, le coût, en % du revenu/habitant, est de près de 153 % — contre 95,4 % pour l'Afrique sub-saharienne et 5,3 % pour les pays de l'OCDE. De même, le coût du permis de construire est, au Bénin, en % du revenu/habitant, de presque 250 %, contre 62 % pour les pays de l'OCDE. L'enquête précitée de l'INSAE/MPDEPP-CAG menée auprès des chefs d'entreprise au Bénin montre que « l'écrasante majorité (93 %) des entreprises

5 Les entreprises au Bénin, INSAE/MPDEPP-CAG, Cotonou, Juin 2010.

6 Doing Business, Banque mondiale, Washington, 2011.

béninoises déclarent rencontrer des difficultés dans le développement des activités ». En d'autres termes, le cadrage actuel financier, juridique et réglementaire pour les entreprises au Bénin comporte un certain nombre de faiblesses qui vont à l'encontre du processus de développement économique.

1.5 Le marché de l'emploi au Bénin, sa structure et ses caractéristiques

Jusqu'en 1986 encore, l'État était le principal pourvoyeur d'emplois ; mais avec la crise économique, la libéralisation de l'économie dans le contexte de la mondialisation et l'incapacité de l'État à absorber la main-d'œuvre excédentaire, on assiste de plus en plus à un changement de comportement des béninois face aux problèmes de l'emploi et ce, malgré les pesanteurs socioculturelles existantes, à l'instar de la plupart des pays de la sous-région, — telles que l'attirance encore forte pour un emploi salarié, de préférence dans le secteur public (administration), le culte du diplôme contre celui de la compétence active, la réticence à l'insertion dans des emplois de type agricole ou encore l'attitude des chômeurs qui se considèrent trop souvent comme des « demandeurs d'emploi » et non des « chercheurs d'emploi ».

Une population active importante mais dans l'ensemble encore peu qualifiée

La majorité de la population béninoise est active. On note la présence de personnes âgées (60 ans et plus) sur le marché du travail. En 2007, dans le secteur « moderne », 4 béninois sur 9 de 60 ans et plus étaient toujours sur le marché du travail (comme actifs occupés ou comme demandeurs d'emploi) contre 6 béninois sur 9 en 2006, tandis qu'en milieu rural, 5 béninois sur 9 de 60 ans et plus étaient actifs en 2007 contre 7 béninois sur 10 en 2007⁷. Par ailleurs, on note une précocité d'entrée des enfants sur le marché du travail. En milieu rural, 60 % des personnes de 6 ans et plus sont actives alors qu'elles ne sont que de 50 % en milieu urbain. La structure par groupe d'âge se caractérise par un fort pourcentage de personnes jeunes : plus de la moitié des béninois actifs ont moins de 35 ans (cf. Annexe n° 3 au présent rapport).

La grande majorité de la population active est peu éduquée, voire non formée : elle a donc des possibilités limitées en matière d'ouverture et d'accès à l'innovation. Pour inverser cette tendance, le gouvernement a entrepris d'importants efforts dans les domaines de la scolarisation des enfants et de l'alphabétisation en langue nationale. Cependant, le taux d'alphabétisation (adultes de 15 ans et plus) sur le plan national reste encore faible ; il s'établit à 54,7 % en 2007, selon l'étude BAD-OCDE précitée, contre 44,03 % en 2005. Une première conclusion s'impose : les formations de qualification et de requalification représentent un vaste chantier d'investigation pour accroître la productivité et l'ouverture à l'innovation.

Un marché de l'emploi très largement dominé par le secteur informel

Cette situation, que l'on retrouve dans tous les pays de la sous-région, affecte tout particulièrement le Bénin où plus de 95 % des emplois sont dans le secteur informel de l'économie, le secteur « moderne » ou formel, constitué par des entreprises régulièrement enregistrées, ne représentant que 5 % des emplois. Près de 60 % des travailleurs relevant du secteur informel de l'économie sont employés dans le secteur agricole. Une analyse plus détaillée de la distribution des emplois par niveaux de scolarité montre, sans ambiguïté, que le capital humain au Bénin est insuffisamment qualifié : près de 70 % des travailleurs dans l'informel agricole n'ont pas bénéficié de scolarisation complète, avec, en moyenne, moins de 4,5 années d'école, c'est-à-dire à peine le niveau de la fin de l'école primaire. Inversement, seulement 3 % des ouvriers et employés du secteur moderne de l'économie ont suivi le 1^{er} cycle de l'école secondaire – soit jusqu'au BEPC – et 8 % ont achevé le 2^e cycle – soit le niveau du baccalauréat. Enfin, seulement 11 % des ouvriers et employés de ce même secteur moderne sont passés par le 2^e cycle de la FTP (niveau baccalauréat technique ou diplôme de technicien). La structure du capital humain selon les secteurs de production et les niveaux d'éducation (mesurés en termes d'années de scolarité) figure sur le tableau de l'Annexe N° 4.

7 EMICoV 2007 et 2006.

Il est tout aussi intéressant de considérer la dynamique des emplois selon les secteurs institutionnels, en distinguant administration publique, entreprise publique, entreprise privée formelle, entreprise privée informelle et entreprise associative. Cette dynamique révèle une stabilité relative des emplois dans le secteur informel (95,97 % en 2006 contre 95,15 % en 2007), avec une proportion relativement élevée de femmes. Ce secteur demeure celui qui concentre la majeure partie des emplois au Bénin. Il continue d'occuper autant d'hommes que de femmes (95,49 % contre 96,03 % en 2006 contre (93,10 et 97,26 %) en 2007.

Tableau n° 1
Évolution de la structure de la population active par secteur institutionnel (en %)

Secteurs	2006	2007
Administration publique	1,86	2,94
Entreprises publiques	1,12	1,03
Entreprises privées formelles	1,09	0,17
Entreprises privées informelles	95,57	95,15
Entreprises associatives	0,36	0,71
TOTAL	100 %	100 %

Source : données de l'OEF, Cotonou, 2009

En termes d'évolution, quelques faits saillants se dégagent de l'observation de ce tableau : i) la progression de 1,08 % des emplois dans l'administration en raison de nouveaux recrutements dans la fonction publique, ii) la relative stabilité de l'emploi dans les entreprises publiques, iii) la diminution des emplois dans les entreprises du secteur moderne, iv) la stabilité des emplois dans le secteur informel, ci-dessus mentionnée et vi) la relative augmentation des emplois dans les structures associatives.

Un chômage et un sous-emploi en baisse grâce aux programmes de promotion de l'emploi et d'appui au développement du travail indépendant, de la micro-entreprise et des activités génératrices de revenus

En 2006 et 2007, le taux de chômage a connu une baisse remarquable, passant de 2,21 % à 0,74 %, résultant non seulement de l'ouverture de grands chantiers par le gouvernement — notamment la réalisation d'infrastructures routières, la mise en œuvre des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, le recrutement massif d'enseignants, l'enrôlement des diplômés sans emploi dans le service militaire etc. — mais également de la mise en place d'une politique active en matière de promotion de l'emploi, dans le cadre des actions et programmes engagés sous la tutelle de l'ANPE et du Fonds national de promotion de l'emploi des Jeunes (FNPEEJ). À cet égard, le développement des activités de la micro-finance (avec, en particulier, la mise en place d'un Fonds national de la micro-finance) a favorisé la création de micro-entreprises et le travail indépendant ainsi que l'émergence d'activités génératrices de revenus, notamment en zone rurale. Cependant, le chômage reste plus marqué chez les femmes, quel que soit le milieu de résidence (rural ou urbain), et semble être présent dans tous les groupes d'âges même si les plus jeunes (15-24 ans) en sont plus frappés. Par ailleurs, fait notable à souligner, les taux de chômage des 25-34 ans sont très élevés parmi les sortants de la FTP (16 %) et de l'enseignement supérieur (15 %). Les taux de sous-emploi des sortants des enseignements secondaire, 2^e cycle technique et supérieur s'élèvent respectivement à 56 %, 69 % et 55 %. Le fait que le nombre d'emplois dans le secteur moderne de l'économie soit aussi faible (5 % de l'ensemble des emplois, contre plus de 15 % dans des pays comme le Ghana ou le Cameroun), combiné avec un nombre relativement élevé d'étudiants pour 100 000 habitants (près de 800 étudiants, contre une moyenne d'environ 250 pour l'ensemble de la région Afrique), conduit à un surplus de demandeurs d'emplois par rapport à l'offre des entreprises, ce qui est de nature à accroître les risques de chômage pour cette population.

En outre, la pression démographique évoquée plus haut se traduit chaque année par l'arrivée de près de 75 000 jeunes sur le marché du travail et, à l'horizon 2025, ce nombre devrait doubler. Selon les estimations de l'OEF, le maintien du taux d'activité actuel au Bénin, de l'ordre de 63,8 %, nécessiterait une croissance annuelle du PIB d'environ 7 % — taux jamais atteint depuis 2000. En termes de création d'emplois, le Bénin devrait créer, de 2008 à 2015, environ 1 023 000 emplois supplémentaires et, de 2008 à 2025, près de 3 000 000 emplois supplémentaires, soit un taux moyen annuel

d'accroissement des emplois de 4,87 %. À ces contraintes d'ordre quantitatif, s'ajoutent des déficiences qualitatives, comme le souligne le MMFEJF dans ses analyses sur l'adéquation de la formation à la demande en compétences ; il résulte que les individus qui n'ont jamais été à l'école et ceux qui n'ont fréquenté que le primaire et/ou le premier cycle du secondaire général, sont très peu en situation de chômage ; ils sont majoritairement employés dans le secteur informel, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de leur faible niveau de formation. On observe également un glissement du secteur informel agricole vers le secteur informel non agricole du fait de l'acuité de la crise économique qui oblige les personnes actives à abandonner les activités agricoles pour d'autres activités qui procurent des ressources financières de façon immédiate.

1.6 Le droit du travail, l'emploi et les partenaires sociaux

Un récent rapport du BIT⁸ sur les différents aspects du marché du travail au Bénin analyse en détail la réglementation de ce marché ainsi que le dialogue social. Il note l'existence d'une législation du travail relativement peu contraignante tout en remarquant que « son impact sur la création d'emplois reste marginal car le secteur formel ne regroupe qu'une part réduite de la main-d'œuvre au Bénin ». Si une proportion non négligeable de salariés des entreprises du secteur moderne bénéficie d'un statut d'employé permanent à temps plein (contrat de travail à durée indéterminée), le recours aux travailleurs occasionnels ou au travail à temps partiel est relativement fort dans les secteurs marqués par une certaine instabilité des marchés.

Les partenaires du dialogue social au Bénin sont : le Ministère du travail et de la fonction publique (MTFP), et le Conseil national du patronat du Bénin (CNPB) d'un côté, et les centrales syndicales⁹ les plus importantes regroupant les travailleurs, de l'autre. Un rapport de la Banque mondiale de 2006, réalisé sur la base d'enquêtes, souligne « qu'un quart des entreprises ont au moins deux syndicats affiliés à différentes centrales syndicales », mais il existe des entreprises ou des secteurs où l'affiliation des travailleurs à un syndicat est faible, voire insignifiante, selon une autre étude réalisée, en 2006, par le BIT.

1.7 Tendances et perspectives, conséquences pour l'EFTP

Dans un pays où l'économie et le marché de l'emploi sont dominés par l'informel, où l'agriculture et l'artisanat représentent un segment important d'activités, le défi posé, à moyen terme, est d'intégrer l'EFTP, tant initial que continu, dans le cadre d'une vision stratégique à moyen terme pour le développement économique et social du Bénin. Dans cette perspective, il semble indispensable de prendre en compte les orientations définies récemment au niveau le plus élevé du pays concernant les axes économiques de développement. À cet égard, le document Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 – Agenda vers une économie émergente¹⁰ décline une approche structurelle dont l'objectif central est bien « d'accélérer la croissance économique et de relever le défi du développement du capital humain afin de faire du Bénin un pays émergent ». Pour reprendre les thèmes centraux de cette analyse, « l'évaluation des attraits et des atouts des [différents] secteurs montre cependant que le Bénin a les moyens d'accélérer sa croissance, en s'appuyant à la fois sur un pilier central, constitué par le secteur des transports et de la logistique mais aussi sur 4 piliers périphériques : l'agroalimentaire, le coton, le bâtiment et travaux publics (BTP) et le tourisme. Elle permet d'esquisser la vision d'un Bénin en 2025 devenant un hub régional de services à valeur ajoutée ».

Les perspectives de développement des principaux secteurs porteurs de croissance et d'emploi au Bénin, analysées avec le milieu des entreprises et ses organisations professionnelles, conduisent à identifier les besoins potentiels en compétences des différents secteurs concernés comme le montre le tableau ci-dessous extrait du rapport cité ci-dessus :

8 *Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : le cas du Bénin*, Secteur de l'emploi, Document de travail de l'Emploi n° 66, 2010, BIT, Genève.

9 Il en existe 7 : CSTB, CSA, UNSTB, CGTB, COSI, CSPIB et CSUB.

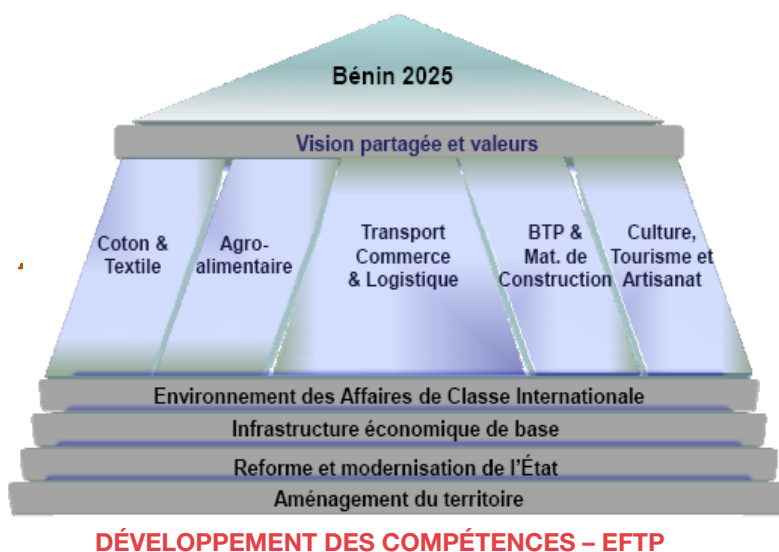
10 *Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 – Agenda vers une économie émergente*, Performance management consulting, Cotonou, 2008.

Tableau n° 2
Perspectives de développement des principaux secteurs économiques

Secteurs porteurs	Perspectives	Importance	Tendance	Besoins
Agroalimentaire	Les perspectives d'emploi sont bonnes	Secteur regroupant des millions de travailleurs	Tendance à la spécialisation, à la modernisation et à la diversification,	Ouvriers qualifiés et spécialisés
Hôtellerie, tourisme	Les perspectives d'emploi sont très bonnes	Pas de chiffres d'emploi importants mais de fortes incidences sur des milliers d'emplois indirects	Tendance à la spécialisation, à la diversification, à une professionnalisation accrue des opérateurs	Techniciens de qualifications intermédiaires
Artisanat	Les perspectives d'emploi vont de passables à bonnes	Secteur regroupant des centaines de milliers de travailleurs	Tendances au développement du secteur informel et de l'auto-emploi	Ouvriers spécialisés, qualifications intermédiaires
Télécommunications	Les perspectives d'emploi sont très bonnes	Quelques milliers de travailleurs mais une importance stratégique reconnue	Développement soutenu du secteur, libéralisation, luttes commerciales	Techniciens spécialisés
Santé	Les perspectives d'emploi vont de passables à bonnes	Secteur ne regroupant que quelques milliers de travailleurs mais faisant l'objet d'une priorité nationale	Développement soutenu du secteur	Éducation familiale et sociale, aides- soignants diplômés
Commerce	Les perspectives d'emploi vont de passables à bonnes	Secteur regroupant des milliers de travailleurs avec un poids économique important	Secteur refuge face à l'anémie du secteur formel	Ouvriers et techniciens spécialisés dans des domaines tels que technico-commercial, commerce international, vente conseil

Comme ce document le souligne fortement, le développement des « piliers sectoriels » ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur un environnement compétitif reposant sur 5 fondations ou axes transversaux, au nombre desquels on compte le développement des compétences générales, techniques et professionnelles. C'est dire, ici, l'importance que revêt l'EFTP sous toutes ses formes et dispositifs pour que l'offre de formation réponde aux demandes en compétences des entreprises et, plus généralement, des acteurs économiques. Le schéma ci-après présente, sous une forme simplifiée, l'articulation d'ensemble de cette vision stratégique dont le développement de l'EFTP est partie intégrante :

Schéma n° 2 : Le développement des piliers sectoriels ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur un environnement compétitif, reposant sur 5 fondations.



Il n'est pas dans le propos de ce document d'entrer ici plus en détail dans la nature, la forme et le contenu des actions et programmes de l'EFTP qui, s'ils sont mis en œuvre, devraient concourir à la réalisation de ces objectifs. Chacun de ces « piliers sectoriels » et des actions transversales à mener, par exemple au titre de l'aménagement du territoire, implique une gamme d'activités et des « grappes » de métiers à tous les niveaux de qualification – de l'ouvrier/employé qualifié aux cadres supérieurs en passant par les techniciens et les techniciens supérieurs.

2. LES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME EFTP

Ce chapitre présente le cadre politique et l'organisation du système éducatif global du Bénin, puis il décrit le sous-système de la formation technique et professionnelle (FTP), sa place dans le système éducatif et ses principales caractéristiques techniques.

2.1 Le cadre politique du système éducatif

La Constitution du Bénin du 11 décembre 1990 dispose (article 13) que l'enseignement primaire est obligatoire et que l'État pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques et en assure progressivement la gratuité. Elle stipule, par ailleurs, que des écoles privées, laïques ou confessionnelles, peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'État, et sont susceptibles de bénéficier de subventions (article 14). Le cadre global du système éducatif est régi par la Loi d'orientation n° 2003-17 du 17 octobre 2003 portant orientation de l'Éducation nationale en République du Bénin, aux termes de laquelle l'éducation constitue la première priorité nationale¹¹. L'école publique est laïque et l'enseignement privé et confessionnel est autorisé dans les conditions fixées par un texte réglementaire. La loi accorde une attention particulière à l'éducation des jeunes filles et des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables. L'école est censée former aussi bien pour l'auto-emploi que pour la fonction publique et le secteur privé (article 9).

La politique éducative du Bénin pour la décennie 2006-2015 est définie par la Lettre de politique éducative approuvée par le gouvernement en février 2005, et par le Plan décennal de développement du secteur éducatif (PDDSE) adopté en 2006. Ce plan a été établi sur la base d'un diagnostic complet de toutes les composantes du secteur éducatif et sa réalisation est adossée à un cadrage macrofinancier avec une estimation des ressources mobilisables dans le cadre indicatif de l'initiative « pour la mise en œuvre accélérée¹² ». Le PDDSE définit les grands axes de la politique éducative et les stratégies par sous-secteur, et confirme la priorité accordée au secteur de l'éducation, affirmée dans sa stratégie de réduction de la pauvreté adoptée en 2003. La FTP, partie intégrante du système éducatif, est la seconde priorité après l'enseignement primaire. Ce plan sert, en principe, de cadre politique pour la réforme du système, mais sa mise en œuvre peine à se concrétiser.

L'axe stratégique central de cette politique éducative vise à assurer, à l'horizon 2015, une scolarisation universelle de six ans couvrant l'ensemble du cycle d'enseignement primaire, pour tous les enfants béninois. Cet objectif est érigé en priorité nationale, en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) auxquels adhère le Bénin dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies (septembre 2000) qui intègre également l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes comme facteurs de base du développement conditionnant la réalisation des autres objectifs.

2.2 Aperçu global du système éducatif

L'enseignement est subdivisé en trois degrés, à savoir :

- Le premier degré qui comprend :

11 Cf. article 1 de la loi.

12 Elle prévoit que 10 % au moins des recettes de l'État doivent être allouées aux dépenses courantes du cycle d'enseignement primaire.

- L'enseignement maternel de 2 années
- L'enseignement primaire de 6 années qui accueille les élèves de 6 à 11 ans, sanctionné par le certificat d'études primaires (CEP)
- Le second degré, comprenant :
 - L'enseignement secondaire général (ESG) qui accueille les élèves de 12 à 18 ans et compte deux cycles (4 années pour le premier et 3 années pour le second), sanctionnés respectivement par le brevet d'études du premier cycle (BEPC) et le baccalauréat
 - L'enseignement secondaire technique et professionnel qui accueille une population du même âge que l'ESG, répartie en deux cycles sanctionnés par différents diplômes (cf. point 2.3 ci-après)
- Le troisième degré, comprenant :
 - L'enseignement supérieur avec trois cycles de durée variable (2 à 3 ans pour le premier ; 2 à 4 ans pour le deuxième ; 3 à 5 ans pour le troisième, selon les filières et niveaux d'études)
 - La recherche scientifique, assurée dans les structures nationales de recherche sous la coordination du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS).

L'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire constituent l'éducation de base. L'enseignement primaire est obligatoire¹³ et gratuit depuis l'année scolaire 2006-2007.

L'enseignement secondaire général est conçu comme un prolongement logique de l'enseignement primaire. Il est assuré dans les collèges et lycées. L'accès au 1^{er} cycle (classe de 6^e) est réservé aux titulaires du CEP ayant obtenu de bons résultats dans les matières fondamentales de ce diplôme et qui sont admis au concours national d'entrée en 6^e. Les mieux classés, en nombre limité, peuvent prétendre à une bourse de l'État, les autres sont tenus de payer leurs frais de scolarisation. L'accès au 2^e cycle de l'ESG est subordonné à l'obtention de la moyenne en classe de fin d'étude du premier cycle, à la capacité d'accueil disponible et à la réussite à l'examen national organisé à cet effet.

2.3 La place de l'EFTP dans le système éducatif

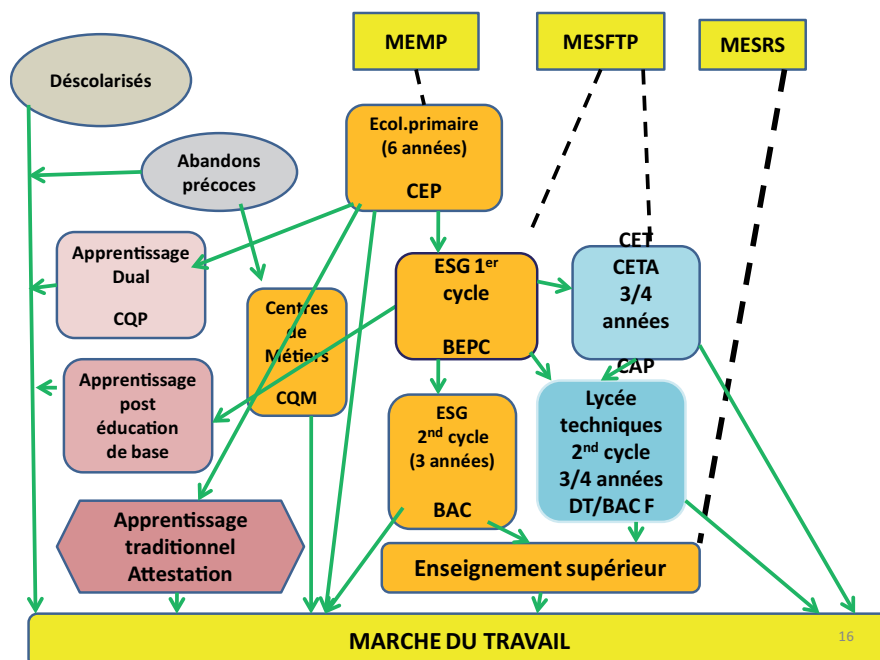
L'enseignement technique et la formation professionnelle sont dispensés dans six catégories d'établissements : i) les collèges d'enseignement technique, pour le premier cycle ; ii) les lycées techniques, pour le second cycle ; iii) les instituts et écoles de formation professionnelle ; iv) les écoles normales intégrées, pour la formation d'instituteurs dans le domaine de la formation professionnelle ; v) les centres de formation professionnelle, pour la formation initiale des apprentis et la formation continue des artisans ; vi) les centres des métiers qui sont des centres de formation professionnelle et de production pour artisans et jeunes déscolarisés.

L'accès au second cycle de l'enseignement technique et professionnel est réservé aux seuls titulaires du BEPC et subordonné à la réussite au concours national d'entrée à ce cycle. Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats à ce concours peuvent accéder à une formation technique de leur choix, avec, à la clé, une bourse de l'État ; les autres (non admis) peuvent s'orienter vers l'enseignement général ou intégrer une formation technique à leurs frais. La FTP figure au premier rang des choix auxquels le postulant peut prétendre. On remarquera que les exigences pour l'accès à la FTP sont plus élevées que pour l'enseignement général (2^e cycle), ce qui a pour effet de valoriser le statut de la FTP par rapport à l'ESG mais aussi d'en limiter l'accès pour les jeunes issus de familles à revenu modeste.

Les formations dans les deux cycles de la FTP sont sanctionnées par les diplômes suivants : i) le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la fin du 1^{er} cycle (3 années) ; ii) le diplôme de technicien (DT) ou bac professionnel, à la fin du 2^e cycle (3 années) ; iii) le brevet d'études d'agriculture tropicale (1^{er} cycle) et le diplôme d'études d'agriculture tropicale (2^e cycle) de 4 années chacun, pour les filières de l'agriculture ; iv) les diplômes d'infirmier breveté pour le 1^{er} cycle (3 années) et d'infirmier d'État, de sage-femme, d'assistant social ou de technicien de laboratoire, pour le second cycle (3 années), pour les filières de la santé.

13 Cf. article 24 de la Loi d'orientation.

Schéma n° 3
Schéma d'organisation du système éducatif du Bénin



Source : Tableau réalisé à partir des données du MESFTP.

2.4 La circulation des flux

Il n'y a pas de système d'orientation des élèves dans le système éducatif du Bénin, ce qui rend difficile la régulation des flux. La circulation des flux d'un cycle à un autre est la résultante des capacités d'accueil disponibles¹⁴, des abandons scolaires (30 % environ dans le primaire) et des redoublements enregistrés aux différents niveaux d'enseignement. Cette situation ne favorise pas la gestion rationnelle des flux et constitue un sérieux obstacle à la production des compétences, au plan quantitatif, au regard des besoins du marché du travail. Bien plus, elle se traduit par un dysfonctionnement au niveau du cycle pré-universitaire dont les effectifs connaissent une croissance rapide¹⁵ et non maîtrisée, et exercent une pression permanente sur l'enseignement supérieur dont le nombre d'étudiants a également augmenté de façon exponentielle¹⁶ sans que ce dernier dispose pour autant des moyens nécessaires pour accueillir chaque année un nombre élevé de nouveaux bacheliers, notamment en termes d'infrastructures et d'encadrement. Ceci a pour effet d'accroître la production de diplômés dont l'insertion dans la vie active devient de plus en plus problématique¹⁷, aux dépens de la qualité des enseignements.

2.5 Les résultats de la mise en œuvre de la politique éducative

L'analyse des indicateurs du système éducatif à travers l'évolution des taux bruts de scolarisation (TBS) montre que d'importants progrès ont été réalisés par le Bénin à tous les niveaux du système éducatif durant la période

14 Censées être toujours croissantes selon la Loi d'orientation (cf. art. 49).

15 Ils sont passés de 33 671 en 1999-2000 à 86 000 en 2006-2007, soit un accroissement de 155,41 % en 7 années.

16 Le nombre d'étudiants du supérieur est passé de 25 000 à 67 100 entre 2000 et 2007, soit + 168 %. Ce cycle a reçu en moyenne 6 000 nouveaux bacheliers par an.

17 Ils connaîtraient 15 % de chômage en 2006 selon le Resen.

2001-2002 et 2006-2007¹⁸. Cette évolution positive a pour corollaire l'augmentation annuelle appréciable des effectifs des élèves, entre 1994 et 2007¹⁹ : + 6 % par an pour le primaire ; + 13 % pour l'enseignement secondaire général ; + 15 % pour l'enseignement supérieur ; + 9 % pour l'enseignement secondaire technique. Ces résultats s'expliquent par le développement conjoint des secteurs public et privé d'une part, et par la mesure de gratuité de l'enseignement primaire, d'autre part. Ils placent le Bénin au-dessus de la moyenne régionale en ce qui concerne l'achèvement du primaire (66 % en 2007 selon le *Resen* 2009), mais il reste beaucoup à faire pour concrétiser l'objectif de l'Éducation pour tous en 2015, en l'occurrence la scolarisation universelle de 6 ans qui signifie que tous les enfants scolarisés dans le primaire parviennent au moins au cours moyen 2^e année. Pour ce faire, il reste à :

- Améliorer le taux de rétention qui demeure faible (56 % en moyenne) et marqué par une inégale parité (61 % pour les garçons et 34 % seulement pour les filles), tout en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement ; cet indicateur cache des taux de redoublement élevés (24 %)²⁰, 20 % dans le secondaire (dont 16 % dans la FTP) et 33 % dans les premières années de l'enseignement supérieur) ;
- Accroître le taux d'achèvement du primaire (de 66 % en 2007) à 110 % en 2015 selon le PDDSE ; il est actuellement différent selon les zones (rurales et urbaines) et nettement en défaveur des filles (27 % pour les filles en milieu rural et 50 % en milieu urbain, contre respectivement 47 % et 70 % pour les garçons) ;
- Réduire les abandons scolaires qui sont essentiellement dus à la discontinuité éducative²¹ (écoles incomplètes), à l'éloignement des écoles des lieux d'habitation, et qui sont fonction des zones (urbaine/rurale) et du genre (47 % des filles terminent le cycle primaire en zone urbaine contre 14 % seulement en zone rurale).

2.6 Le dispositif de l'EFTP de type formel

2.6.1 L'EFTP en chiffres

Le dispositif formel de la FTP au Bénin est très peu développé et reste nettement orienté vers le secteur formel dit « moderne ». Les formations sont dispensées dans les centres et établissements de formation décrits au point 2.3 ci-dessus qui sont au nombre de 19 au total, dont 17 réellement opérationnels, accueillant 9 300 élèves, auxquels s'ajoutent 234 établissements privés avec un effectif permanent d'environ 20 000 élèves. Le nombre total d'élèves en 2010 dans les deux secteurs est d'environ 30 000.

Parallèlement à la formation en établissements, le MESFTP développe, depuis l'année 2005, la formation par apprentissage de type formel, selon trois voies complémentaires, qui permet d'accueillir un effectif d'environ 3 560 apprentis. Ces formes d'apprentissage sont : a) la formation de type dual, b) la formation à travers la modernisation de l'apprentissage traditionnel et c) la formation par alternance « post-éducation de base » ; ils sont décrits au point (2.6.2) relatif aux caractéristiques de la FTP.

Enfin, il convient d'ajouter l'immense vivier de formation professionnelle du secteur informel, notamment dans l'artisanat, qui concerne, selon l'estimation la plus probante, quelque 200 000 jeunes qui se trouvent en situation de travail et de formation sur le tas, et que l'on considère *de facto* comme des apprentis. Ce champ de la « formation », de loin le plus important dans le pays, commence à être investi par le secteur public qui tente, par le biais de nouveaux modes de formation, de moderniser la production des compétences et d'améliorer la productivité du travail dans le secteur informel. Le tableau ci-dessous synthétise les formations dispensées (formelles et non formelles) à travers les modes de formation développés ainsi que les populations-cibles.

18 Ils ont évolué comme suit : de 87,8 % à 98,5 % dans le primaire ; de 24,0 % à 39,9 % dans le secondaire général ; de 32,7 % à 53,1 % dans le premier cycle ; de 9,9 % à 18,2 % dans le second cycle ; de 315 élèves pour 100 000 habitants à 387/100 000 dans l'EFTP ; de 540 étudiants pour 100 000 habitants à 790/100.000 pour la même période. Cf. *Resen*, avril 2009, p. 29.

19 Cf. *Resen* 2008, Banque mondiale n° 165.

20 Ce taux a été ramené en 3 ans (2003-2006) à 11 %, en partie grâce à la mesure interdisant le redoublement de la première année du primaire (CI).

21 En 2002, 40 % des élèves du primaire étaient inscrits dans des écoles n'offrant pas les 6 années d'études.

Tableau n° 3
La formation formelle et la formation non formelle au Bénin

Type de formation	Populations cibles	Lieux	Effectifs
1. Formation de type formel			
1.1 Formation résidentielle (1 ^{er} et 2 ^e cycles de la FTP)	Élèves âgés de 12 à 17/18 ans Préparation aux diplômes FTP	17 établissements publics, 234 établissements privés	9 300 20 000
1.2 Formations par apprentissage			
a) Formation de type dual ²² (régie par contrat d'apprentissage)	Jeunes âgés de 14 ans, de niveau CM2 (dernière année primaire). Prépare au CQP.	1 jour/semaine dans l'établissement, 4 jours/semaine en entreprise	3 500
b) Formation « Modernisation apprentissage traditionnel » (ouverte surtout aux artisans)	Jeunes âgés de 16 ans, ayant suivi une formation. Prépare au CQM. Artisans du secteur informel en perfectionnement	Ateliers et centres des métiers	55
		Centre des métiers et ateliers	18 000 ²³
c) Par alternance « post-éducation de base » (régie par contrat d'apprentissage)	Jeunes âgés de 16 ans, en cours de scolarisation, déscolarisés tardifs, de niveau de 3 ^e (fin 1 ^{er} cycle ESG), diplômés sans emploi. Prépare à l'AQP.	80 % en CFP et 20 % par an sous forme de stage en entreprise ou dans un atelier	14 (phase expérimentale)
2. Formation non formelle (dans le secteur informel) (hors MESFTP)	Tous les jeunes, quel que soit leur niveau d'instruction	Dans le secteur informel (atelier artisan, sur le tas, auto-formation, etc.)	200 000 (environ)

Source : Tableau élaboré à partir des indications fournies par les différentes structures du MESFTP (février 2011).

L'importance du nombre de jeunes en formation dans le secteur informel (estimé à 200 000 environ), résulte du fait que ce secteur absorbe l'immense majorité de la force de travail béninoise et constitue pour les jeunes sortants du système scolaire, notamment les jeunes déscolarisés et non scolarisés, la seule voie d'insertion dans le marché du travail et le seul lieu d'accès à un apprentissage pouvant leur assurer un avenir professionnel. La formation en milieu artisanal ou agricole reste pour ces populations pratiquement l'unique possibilité d'évoluer professionnellement et de sécuriser leur parcours professionnel. Cette situation n'est pas propre au Bénin mais concerne l'écrasante majorité des pays d'Afrique subsaharienne.

Aussi, si l'on fait abstraction de la formation dans les systèmes d'apprentissage traditionnel, le dispositif formel de la FTP au Bénin n'est pas en mesure de répondre, en termes quantitatifs, aux besoins en compétences de l'économie du pays et aux exigences engendrées par les nouveaux processus de production et de gestion des biens et services. Avec un nombre limité d'établissements et des effectifs réduits (moins de 13 000 apprenants au total, y compris dans l'apprentissage formel), il ne peut contribuer que de manière tout à fait marginale à l'acquisition de qualifications par les primo-demandeurs d'emploi sans qualification qui se présentent chaque année sur le marché du travail (75 000 environ). Le secteur privé qui relaie le secteur public, regroupe l'essentiel des apprenants (plus des deux tiers) mais n'offre globalement que des formations du secteur tertiaire et, tout comme le secteur public, n'est pas régulé.

2.6.2 Les caractéristiques de l'EFTP

La formation résidentielle (en établissement)

La FTP de type formel développe six filières regroupant une cinquantaine de spécialités de formation, de type classique, dont un peu plus d'une trentaine sont réellement dispensées²⁴. Ces filières sont : i) les sciences et techniques administratives et de gestion (STAG) ; ii) les sciences et techniques industrielles (STI) ; iii) les sciences et techniques agricoles (STA) ; iv) les sciences de la santé (SS) ; v) l'économie familiale et sociale (EFS) et vi) l'hôtellerie et la restauration (HR) — auxquelles s'ajoute une septième filière récemment introduite, celle des métiers des arts, pour lesquels les formations ne sont dispensées que dans le secteur privé.

22 Financée à 90 % par le FODEFCA.

23 Formation en 4 ans (2006-2010), financée par le FODEFCA.

24 Cf. diagnostic établi par le PDDSE.

Les formations par apprentissage de type formel et de type traditionnel

La formation par apprentissage de type formel couvre la gamme des métiers liés aux filières développées dans les établissements publics et privés, y compris ceux de l'artisanat et de l'agriculture. Elle est sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour la formation duale, par un certificat de qualification aux métiers (CQM)²⁵, pour la formation par apprentissage traditionnel « modernisé », par une attestation de qualification professionnelle (AQP) pour ce qui est de la formation par alternance « post-éducation de base ».

L'apprentissage « traditionnel », de type non formel, couvre 210 métiers regroupés dans 42 corps de métiers représentant 11 branches d'activité, selon le Répertoire des métiers de l'artisanat ; mais toutes ces formations ne seraient pas totalement mises en œuvre. La qualité y est médiocre et la formation ne porte que sur des aspects pratiques. Cette situation, faut-il le rappeler, n'est pas propre au Bénin, on la retrouve dans tous les pays de la sous-région.

Une offre de formation inadaptée aux besoins du marché du travail

Le dispositif de la FTP entretient peu d'échanges avec le secteur formel en termes d'identification et de satisfaction des besoins de formation. Il fonctionne selon le principe de l'offre de formation et n'entreprend que de façon marginale des études visant à identifier les besoins en compétences des entreprises en vue d'une éventuelle adaptation de ses formations. L'analyse la plus récente effectuée par l'Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) remonte à 2010²⁶ (après une étude en 2002). Elle confirme le décalage existant entre la production des compétences d'une part, et les besoins du marché du travail d'autre part, et elle impute cette situation à plusieurs facteurs dont l'insuffisance de capitalisation des études sur les opportunités de l'emploi, la faible diversification de l'offre de formation et l'inexistence de formations de courte durée pouvant répondre aux besoins particuliers des entreprises et des individus. En règle générale, les programmes de formation ne sont évalués et actualisés que de manière marginale par rapport aux évolutions technologiques et des métiers, et restent, pour l'essentiel, à contenu théorique. Il en est de même des équipements technico-pédagogiques qui, dans l'ensemble ne sont pas renouvelés mais dont l'obsolescence pourrait être compensée par des stages (obligatoires) en milieu professionnel moderne. Ce point de vue est partagé par l'ensemble des interlocuteurs rencontrés.

- **L'absence de carte scolaire et une couverture insuffisante et inégalement répartie en structures de formation**

Il n'existe pas de carte de la formation professionnelle et l'implantation des établissements relève la plupart du temps de décisions à caractère politique, ce qui rend difficile l'adaptation des formations dispensées lorsque la localisation n'est pas judicieuse. De plus, les établissements existants sont inégalement répartis, non régulés, et profitent davantage aux zones urbaines, notamment celles du sud du pays. Les établissements privés de formation contribuent au développement de la FTP mais de manière encore marginale, faute de politique incitative dans ce domaine, tant en termes de mobilisation des capacités existantes que de modalités d'accès aux formations, les frais de scolarité étant généralement élevés, d'après les informations fournies par les interlocuteurs rencontrés. De surcroît, l'implantation des établissements privés répond avant tout à l'existence d'une demande solvable et leur champ d'intervention reste limité aux filières dites « légères » ne nécessitant pas d'investissements lourds. Cette situation renforce les inégalités créées par l'implantation des établissements publics. La répartition des 251 établissements publics et privés se présente comme suit :

25 Le CQM et le CQP ont été créés par le Décret n° 2005-117 du 17 mars 2005.

26 *Bilan de l'emploi et de la formation 2004-2008*, OEF, Cotonou, janvier 2010.

Tableau n° 4
Établissements de la FTP publics et privés, par région
(Année 2006)*

Régions	Publics	Privés	Ensemble	% Privé
Atacora-Donga	2	6	8	75,00
Atlantique-Littoral	7	140	147	95,24
Borgou-Alibori	3	11	14	78,57
Mono-Couffo	0	19	19	100,00
Ouémé-Plateau	3	40	43	93,02
Zou-Collines	2	18	20	90,00
Total	17	234	251	93,23

Source : tableau réalisé sur la base d'un document DEP (MESFTP).

(*) : Le nord du pays, le moins bien loti en infrastructures, regroupe les régions d'Alibori, Atacora, Borgou et Donga.

Un recensement de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE)²⁷ sur l'éducation privée en République du Bénin réalisé en juin 2010, souligne le rôle important, reconnu par le gouvernement, du secteur privé dans l'offre d'éducation et de formation, et confirme la tendance décrite ci-dessus en matière d'implantation des établissements, laquelle profite surtout au milieu urbain (76 % des structures, dont 32 % à Cotonou, contre seulement 34 % en milieu rural). Ce constat ne concerne pas seulement la formation technique et professionnelle mais tous les ordres d'enseignement. À l'échelle nationale, l'offre éducative privée se répartit comme suit :

- Enseignement supérieur : 1,5 %
- Enseignement secondaire technique et professionnel : 7,8 %
- Activités de formation permanente et autres²⁸ : 14,6 %
- Enseignement secondaire général : 19,4 %
- Enseignement préscolaire et primaire : 56,7 %

Les établissements privés d'éducation et de formation sont de création relativement récente (70 % ont été créés entre 2000 et 2008) et sont à 78 % des entreprises de type individuel, globalement détenues par des béninois (96,7 %), mais ils ne disposent pas tous d'un cycle complet d'enseignement (81 % dans le primaire et 42 % dans le secondaire). Les effectifs des élèves accueillis par le secteur privé sont de 233 549 dont 53,1 % dans le primaire et 24,3 % dans le secondaire général ; la formation technique et professionnelle (7,8 %) totaliserait plus de 18 200 apprenants. La majorité des élèves sont de sexe masculin (56,3 % à l'échelle nationale ; 57,2 % en milieu rural et 56,1 % en milieu urbain). Ces établissements ont essentiellement recours aux enseignants vacataires, notamment dans l'enseignement secondaire (77 %) et dans la formation technique et professionnelle (FTP) (78 %).

Selon la même enquête, les structures privées de formation professionnelle comptent en moyenne un formateur (encadreur) pour 5,1 apprenants et 25,9 élèves par salle (de formation) contre, respectivement : 8,3 et 24,3 pour la formation technique ; 7,1 et 22,5 pour l'enseignement secondaire général ; 27,8 et 28,8 pour l'enseignement primaire. Ces ratios, nettement plus faibles que ceux du secteur public, d'après l'INSAE, rendent le secteur privé plus compétitif que le secteur public et lui permettent d'obtenir de meilleurs résultats ; cette appréciation a été confirmée par les responsables du MESFTP rencontrés.

L'enquête signale que les établissements privés d'éducation et de formation ont des difficultés d'accès au crédit pour l'extension et la diversification de leurs activités ou pour l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ; ils ont souvent recours aux institutions de micro-finance pour leurs besoins de fonds de roulement ou de petits investissements. L'accès au crédit permettrait de créer de nouvelles entreprises éducatives, de dynamiser les enseignements professionnels et de corriger l'atrophie de ce type d'enseignement.

27 Établissement relevant du Ministère de la prospective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination de l'action du gouvernement (MPDEPP-CAG), Bénin.

28 Les statistiques de l'INSAE ne définissent pas les champs d'intervention de cette rubrique.

- **L'absence d'une institution spécialisée en ingénierie de formation**

Il n'existe pas d'institution spécialisée en ingénierie de formation et consacrée à la formation des formateurs, à l'encadrement technique des établissements de formation, à l'actualisation des programmes existants et à l'introduction de nouvelles spécialités de formation. De même, il n'existe pas de dispositif formel d'évaluation des formations dispensées (absence d'enquêtes d'insertion ou de cheminement des diplômés). Ces missions sont actuellement dévolues à la Direction de l'inspection et l'innovation pédagogique (DIIP) qui a, entre autres, la charge de veiller à la qualité de l'enseignement et au contrôle de la gestion pédagogique des établissements publics et privés de la FTP. Cependant, dans la pratique quotidienne, avec les ressources humaines dont elle dispose (6 inspecteurs), son activité est partagée entre les inspections pédagogiques, la formation et le perfectionnement des enseignants (actuellement très réduits faute de crédits) et l'élaboration et/ou l'adaptation de programmes de formation. À cela, il convient d'ajouter que la collaboration « régulière et continue » à tous les niveaux, entre la FTP et les milieux professionnels, prévue par la Loi d'orientation (art. 68), est quasi-inexistante dans les faits et se traduit par une implication négligeable des professionnels ; cette situation est un véritable frein à l'actualisation des programmes de formation qui hypothèque, par ailleurs le processus d'introduction de l'approche par compétences (APC) resté confiné, depuis plusieurs années, dans sa phase expérimentale.

- **Un déficit chronique d'enseignants qualifiés malgré l'existence de statuts attractifs**

Cinq corps regroupent 327 enseignants dans l'enseignement technique et professionnel, répartis en 5 catégories selon leur qualification : i) les instituteurs adjoints ; ii) les instituteurs ; iii) les professeurs adjoints, iv) les professeurs certifiés et v) les inspecteurs de l'ETP (leur nombre par catégorie figure au paragraphe suivant). Les instituteurs adjoints et les instituteurs de l'ETP sont respectivement classés aux catégories C et B tandis les professeurs adjoints, les professeurs certifiés et les inspecteurs de l'ETP, sont classés à la catégorie A, à l'identique des professeurs adjoints, professeurs certifiés et inspecteurs de l'enseignement moyen général²⁹.

Au plan statutaire, tous les recrutements s'effectuent sur titres, par concours direct ou après test de sélection. Les enseignants ainsi recrutés sont astreints à une formation continue (perfectionnement ou recyclage) dont le volume horaire est fonction du titre ou diplôme détenu. Ils sont répartis en deux catégories : les agents permanents de l'État (APE), regroupant les professeurs adjoints et les professeurs certifiés, et les agents contractuels de l'État (ACE) regroupant les professeurs adjoints et les professeurs certifiés. Ils sont au nombre de 327 (en 2007) dont 88 % d'APE et 12 % d'ACE ; les femmes sont sous-représentées et ne constituent que 16,5 % du corps enseignant (54 au total dont 47 APE). La FTP accuse un important déficit en enseignants, évalué, pour l'année 2007, à un volume horaire de 7 278 h (sur un total de 11 929 h nécessaires) ; ainsi 61 % des besoins ne sont pas satisfaits, c'est-à-dire que le système n'alloue, en gros, qu'un enseignant sur trois pour encadrer les formations³⁰. De surcroît, les enseignants présents sont sous-qualifiés et globalement non issus du milieu professionnel.

Il existe également des agents contractuels locaux ou vacataires qui sont directement recrutés par les établissements pour réduire leur déficit en enseignants. Même si la qualification de ces derniers est souvent faible et en-dessous du niveau académique requis, ce type de personnel permet de pallier temporairement les insuffisances en enseignants permanents, et aide le système à fonctionner dans des conditions relativement acceptables. Les postes d'agents contractuels à pourvoir sont déterminés par le Ministre en charge de la fonction publique, sur la base des besoins exprimés par les ministères sectoriels, dans la limite des prévisions de la Loi de finances³¹. Les recrutements sont difficiles à organiser à cause du manque de candidats répondant aux profils exigés, surtout en milieu rural, ce qui a contraint le gouvernement à offrir une prime spéciale pour les zones difficiles d'accès et/ou défavorisées. Les autres recrutements d'enseignants ne s'effectuent que sur accord express du gouvernement (recrutement actuellement suspendu et formations continues réduites dans le cadre des programmes d'ajustement structurel).

Les faibles salaires qui leur sont octroyés, les conditions de travail difficiles engendrées par la vétusté et le manque d'entretien des locaux, l'insuffisance de l'outillage individuel et de la matière d'œuvre, l'obsolescence des équipements pédagogiques, font que les enseignants de la FTP sont généralement peu motivés.

29 Cf. article 2 du Décret n° 98-191 du 11 mai 1998 portant statuts particuliers des corps des personnels des enseignements moyens général, technique et professionnel.

30 L'EFTP aurait dû disposer de 838 enseignants pour fonctionner normalement (au lieu de 327).

31 Cf. Resen 2009, p. 204.

- **Une demande économique et une demande sociale de formation non identifiées**

La demande de formation des différents secteurs d'activité, notamment des entreprises du secteur moderne, n'est ni identifiée, ni estimée. Il en est de même de la demande sociale de formation (déscolarisés, primo-demandeurs d'emplois, populations marginalisées, handicapés) qui n'est enregistrée au niveau d'aucune structure, centrale ou déconcentrée ou d'orientation et d'information en direction du public en quête de formation. Les établissements de formation ne s'intéressent qu'aux élèves en cours de scolarisation et, depuis peu, aux candidats à la formation par apprentissage de type formel. Il n'existe pas véritablement d'articulation entre la demande en compétences, exprimée plus ou moins clairement par les milieux économiques et les organisations socioprofessionnelles, et l'offre en compétences proposée par les dispositifs publics et privés de formation. Cette inadéquation n'est pas nouvelle, loin de là, ni spécifique au Bénin. Elle est reconnue par tous les acteurs concernés dans le pays et se retrouve dans tous les pays de la sous-région. Elle constitue un frein sérieux au développement des potentialités économiques du pays et conduit à une aggravation des inégalités entre les groupes sociaux – entre ceux qui ont accès aux dispositifs et filières de formation pouvant conduire à un emploi qualifiant et pérenne et les autres, cantonnés dans le sous-emploi, voire en marge du développement.

- **Une formation rurale et agricole inadaptée aux réalités du pays**

Le secteur agricole au Bénin emploie près de 57,6 % de la population active occupée et représente un peu plus de 30 % du PIB. Les populations qui en tirent leur revenu sont très peu scolarisées, voire non scolarisées dans certains départements où 1/3 des enfants n'a pas accès à l'école. En 2006, sur la base des Orientations stratégiques de développement du Bénin (2006-2011) ainsi que de celles de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRSP/2007-2009 puis 2011-2015), le gouvernement a décidé de faire de ce secteur, un pilier stratégique de l'économie nationale. Cette démarche a donné lieu à l'élaboration, en 2010, d'un Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) visant à assurer l'autosuffisance alimentaire du Bénin, à lutter contre la pauvreté et à freiner l'exode rural vers les zones urbaines et périurbaines.

Parmi les axes stratégiques de ce plan, le renforcement des capacités des acteurs considéré comme l'un des leviers d'action pour atteindre les objectifs. Les principaux domaines d'intervention retenus dans la stratégie opérationnelle d'accès aux connaissances porteront sur : la recherche agricole, fondamentale et appliquée, la vulgarisation pour les exploitants agricoles, le conseil agricole et, enfin, la formation agricole qui est le processus de formation plus général des acteurs à différents niveaux.

En ce qui concerne ce dernier point, un simple constat montre que l'enseignement dispensé dans les lycées techniques agricoles (LTA) et les collèges d'enseignement technique agricole (CETA) est en déphasage avec les réalités du pays : d'une part, la population active dans l'agriculture avoisine les 60 % mais les effectifs des élèves inscrits à une formation agricole ne dépassent pas 5 % ; d'autre part, les diplômés des CETA et LTA ne cherchent pas à s'insérer dans le monde agricole, et la formation qu'ils ont suivie leur sert de tremplin pour accéder à une formation supérieure autre qu'agricole, ou pour embrasser une carrière dans d'autres activités plus lucratives³². De surcroît, l'offre de formation par apprentissage, de nature à améliorer les compétences des exploitants agricoles, est peu développée. Il en est de même de la formation continue sous forme de vulgarisation qui reste résiduelle même si le Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage (FODEFCA) accompagne, depuis plusieurs années, la dynamisation du secteur agricole dans le cadre de la promotion agricole en soutenant les groupements, les organisations professionnelles ainsi que les micro et petites entreprises du secteur. Sur la période 2006-2010, près de 11 000 personnes ont pu ainsi bénéficier de l'appui du Fonds pour le développement de leurs compétences. L'apprentissage traditionnel demeure davantage centré sur la reproduction des pratiques traditionnelles que sur des techniques innovantes qui aideraient à améliorer la productivité. Si les dispositifs de formation apparaissent actuellement inadaptés pour répondre aux défis de l'agriculture béninoise, la mise en œuvre opérationnelle de PSRSA dans son volet Renforcement des capacités des acteurs devrait permettre, grâce à une offre de formation adaptée et de qualité, de répondre à la nécessaire amélioration de la productivité des exploitations agricoles, tout en permettant aux populations rurales de bénéficier de stratégies de développement économique et social.

32 10 % seulement des diplômés de l'agriculture exercent un métier dans le secteur agricole.

- La cohérence entre apprentissage formel et non formel

Selon une étude, menée par l'Agence française de développement, sur la formation professionnelle en milieu informel³³, le secteur informel au Bénin, en particulier celui de l'artisanat, est fortement structuré à travers des organisations professionnelles représentatives de l'ensemble des activités de production et de services, à tous les échelons. Cette structuration progressive a permis à l'ensemble des acteurs concernés de prendre conscience de la nécessité de faire évoluer l'apprentissage traditionnel vers un dispositif plus avancé qui puisse à la fois : répondre aux mutations technologiques, améliorer la productivité du travail, la qualité des produits et services ainsi que l'employabilité des apprentis que les artisans encadrent eux-mêmes. C'est dans cet esprit qu'un processus a été engagé dès le début des années 2000 par le sous-secteur de l'EFTP, en accord avec les responsables de l'artisanat. Cette initiative a donné lieu à l'organisation, en février 2003, d'un atelier de validation des « orientations de l'apprentissage dual et des lignes directrices pour sa généralisation », puis à la mise en œuvre officielle, sur la base de textes règlementaires, de trois modes alternatifs d'apprentissage en 2005 (formation duale et formation à travers la modernisation de l'apprentissage professionnel), complétée en 2010 par la formation par alternance « post-éducation de base » (voir Tableau n°5). Elle a permis d'introduire au sein du secteur de l'artisanat des formes plus évoluées d'apprentissage qui, aujourd'hui, interagissent entre elles et commencent à imprimer une évolution positive à la production des compétences dans ce milieu professionnel. Les programmes de formation y afférents sont bâtis sur la base de référentiels de formations développés dans la formation de type formel ou sur de nouvelles approches comme l'approche par compétences ; ils intègrent des contenus théoriques et consolident l'apprentissage traditionnel, tout en améliorant les compétences des artisans. Ce processus implique, selon les textes, les ministères en charge de la promotion de l'emploi, de l'artisanat et le MESFTP. Un Comité national de pilotage des formations par l'apprentissage, regroupant différents ministères et structures centrales du MESFTP concernés, a été créé³⁴ en 2010 ; son objectif est de servir d'instance de concertation et de coordination de toutes les interventions en matière d'apprentissage et, surtout, d'identifier et capitaliser les initiatives et bonnes pratiques dans le domaine. L'apprentissage de type formel, initié par le MESFTP, repose sur trois modèles complémentaires dont les principales caractéristiques et populations cibles sont résumées au Tableau n° 3 ci-dessus (point 2.6.1), à savoir :

- i) la formation de type « dual »

Elle s'effectue dans le cadre d'un contrat d'apprentissage liant l'apprenti à un artisan et à un établissement de formation professionnelle public (LT(A), CET(A), CFP ou tout organisme habilité de formation) ou privé³⁵ et se déroule 4 jours par semaine en milieu professionnel et un jour en établissement. Elle cible les jeunes de 14 ans disposant d'un niveau équivalent à celui de la 1^{ère} année du cours moyen (correspondant à la cinquième année du cycle primaire qui en compte six), dure 3 ans et couvre une large gamme de métiers liés aux filières développées dans les établissements publics et privés de formation, y compris ceux de l'artisanat et de l'agriculture ; elle est sanctionnée par un certificat de qualification professionnelle (CQP). Le coût de la formation est pris en charge par le FODEFCA à raison de 90 %, les 10 % restants étant payés par la famille de l'apprenti. L'effectif en formation en 2010 est d'environ 3 500 apprentis, l'objectif fixé pour 2015 étant d'atteindre un stock permanent de 7 500 apprentis. Le FODEFCA, quant à lui, indique avoir financé la formation de 14 633 apprentis entre 2006 et 2010. Centrée sur les métiers de l'artisanat, cette formation s'appuie sur des « chartes de compétences », établies en partenariat étroit avec la Confédération nationale de l'artisanat du Bénin – CNAB³⁶, qui définissent, en termes opérationnels, les compétences technico-professionnelles ainsi que les compétences transversales qu'un titulaire de CQP doit posséder au terme de sa formation. À ce titre, le FODEFCA, à l'image des autres Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage existant dans les autres pays de la région, joue un rôle très important dans le développement des formations de type « dual », y compris le perfectionnement des artisans accueillant les bénéficiaires de ces formations. Le fait que le FODEFCA reste tributaire d'une subvention de l'État, et qu'il ne soit pas financé par le produit de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises qui y sont assujetties, ne lui permet pas de développer toutes ses activités.

33 Cf. La formation professionnelle en secteur informel, R. Walther, 2007.

34 Cf. Arrêté n° 2010-370 du MESFTP du 31.12.2010.

35 55 établissements privés interviennent dans ce mode de formation.

36 Neuf chartes ont été élaborées et validées en 2011.

ii) la formation à travers la modernisation de « l'apprentissage traditionnel »

Ce type de formation s'adresse aux déscolarisés précoces et aux scolarisés âgés de 16 ans. La formation se déroule en milieu professionnel et dans un centre des métiers ; elle est sanctionnée par le certificat de qualification aux métiers (CQM), appelé à remplacer l'attestation délivrée par les artisans à leurs apprentis à l'issue de leur formation et moyennant versement d'une somme importante, appelée dot. Les apprentis qui se trouvent dans cette situation sont souvent dans l'obligation de prendre un travail dans le secteur informel, généralement mal rémunéré, pendant une ou deux années, pour s'acquitter de cette dot et récupérer l'attestation censée faciliter leur insertion dans la vie active. Certains préfèrent renoncer à cette attestation plutôt que de payer un montant aussi élevé.

Ce mode de formation ne concerne qu'une cinquantaine d'apprentis pour le moment. Il est essentiellement orienté vers les artisans formateurs et désireux de se perfectionner dans les ateliers du centre des métiers où ils apprennent à travailler sur des machines modernes et des instruments de technologie récente. Le perfectionnement des artisans est, à la fois, une ouverture de l'artisanat traditionnel sur les processus et techniques de production modernes, et un moyen de relèvement des compétences de ces mêmes artisans. La conjugaison de ces deux éléments devrait contribuer, de manière progressive mais décisive, à l'amélioration de la productivité du travail, de la qualité des produits et des prestations des artisans et, par conséquent, de celle des formations dispensées en milieu professionnel traditionnel. Les artisans semblent y trouver leur compte puisque, selon le FODEFCA, près de 18 000 d'entre eux ont bénéficié d'un perfectionnement durant les quatre dernières années ; ceci consolide leur statut de formateurs qui est une véritable source de revenus en milieu artisanal au Bénin. Pour le MESFTP, c'est une porte d'entrée dans cet immense vivier de formation qu'est le secteur de l'artisanat et une approche appropriée pour faire évoluer la production des compétences dans le secteur informel.

iii) la formation par alternance « post-éducation de base »³⁷

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans au moins et en cours de scolarisation, aux déscolarisés tardifs ayant atteint le niveau de la classe de 3^e de l'enseignement secondaire général, et aux diplômés sans emploi. Elle est régie, d'une part, par un contrat d'apprentissage entre le centre de formation et l'apprenant et, d'autre part, par une lettre d'engagement tripartite (centre de formation, atelier/entreprise et apprenant) précisant les engagements de chacune des parties ; elle se déroule en trois ans, à raison de 80 % dans un centre de formation professionnelle et de 20 % sous forme de stage, chaque année, dans une entreprise ou dans un atelier dont la prospection et le placement sont pris en charge par le centre. Les programmes y afférents sont établis selon l'approche par compétences (APC) dans les métiers porteurs de l'économie nationale. Elle est sanctionnée par une attestation de qualification professionnelle (AQP) qui certifie la qualification de l'apprenant dans son métier. L'inscription à cette formation est payante. De création récente (2010), la formation par alternance « post-éducation de base » est en phase expérimentale pour une durée de 3 ans et concerne un seul CFP, celui d'Abomey ; elle sera étendue à d'autres établissements après évaluation de la phase pilote. Elle compte actuellement 14 apprentis et se fixe pour objectif d'atteindre 80 apprenants en 2012 et 160 en 2013.

Des indications sur les frais de scolarité à la charge des élèves et les coûts de participation à une formation par apprentissage figurent au chapitre 5 du présent rapport, qui traite de l'accès et de la participation à la FTP.

Concernant ces formations par apprentissage, il convient de souligner deux points importants :

- Les dispositions du Code du travail du Bénin (chapitre 4) relatives au contrat d'apprentissage, aux modalités de rémunération, au contrôle par l'Inspection du travail, etc., qui s'inspirent plus ou moins du contrat d'apprentissage du Code du travail français d'avant l'indépendance (1958), ne sont pas appliquées ;
- Au-delà des textes juridiques pris à cet effet, le terme de « formation par apprentissage » n'est à prendre au pied de la lettre que dans les cas où les actions de formation sont réellement structurées entre une entreprise (moderne) et un établissement de formation. Pour le reste, c'est-à-dire pour celles qui concernent « l'apprentissage traditionnel », il s'agit essentiellement d'une « formation sur le tas » (« *on the job training* ») dont le contenu et les modalités ne pourront être régulés que sur le très long terme et ce, malgré les efforts des pouvoirs publics et des organisations professionnelles (notamment la CNAB) visant à le moderniser.

37 Régie par l'arrêté n° 298/MESFTP du 6 septembre 2010.

L'interaction des formations formelles et non formelles

On ne soulignera jamais assez que l'essentiel de la formation professionnelle s'effectue dans le secteur informel au Bénin. En effet, comme mentionné précédemment, c'est là que se trouve l'immense vivier de formation du pays. C'est en même temps un réservoir de main-d'œuvre à bon marché pour les artisans auprès desquels les apprentis se forment dans des ateliers souvent vétustes, avec un équipement sommaire et dépassé au plan technique. La formation dispensée est définie comme non formelle et s'effectue aux frais de l'apprenti. La qualité y est généralement médiocre et la formation reste essentiellement axée sur des aspects pratiques. Cette situation, faut-il le rappeler, n'est pas propre au Bénin, on la retrouve dans tous les pays de la sous-région. Cependant, l'élément nouveau introduit par ces modes complémentaires d'apprentissage, dont l'importance est considérable au plan de la démarche, est que, pour les cas où ces modes fonctionnent correctement, les formations traditionnelles qui se déroulent dans des ateliers d'artisans, encadrées par ces derniers, sont désormais reconnues, valorisées et sanctionnées par une certification considérée par les textes réglementaires comme un diplôme. De plus, elles constituent de nouvelles opportunités de formation proposées à différentes catégories de populations (en cours de scolarisation, déscolarisés précoces, primo-demandeurs d'emploi) que la formation en établissements ne peut leur offrir. Mais l'impact de ces apprentissages reste pour le moment limité dans la mesure où i) tous les maîtres d'apprentissage n'ont pas été formés dans les conditions offertes par les centres des métiers ; ii) ceux qui ont été formés dans les centres des métiers continuent, dans la plupart des cas, à travailler et à encadrer des apprentis dans des ateliers généralement vétustes et en utilisant des équipements obsolètes, sans possibilité de les moderniser faute d'accès à des crédits à cet effet ; iii) le nombre d'apprentis admis à ces formations est extrêmement limité au regard des populations de jeunes qui se forment en milieu informel (200 000) ; iv) toute une frange de la population dont le niveau d'instruction est relativement faible (déscolarisés du primaire) ne bénéficie d'aucun dispositif de remise à niveau ou de préformation les préparant à l'acquisition d'une formation qualifiante — ni au niveau d'un centre de formation, ni dans le cadre de l'apprentissage. Cependant, ces insuffisances ne doivent pas occulter tout le bénéfice que le pays peut tirer de cette initiative visant à améliorer la production des compétences dans le secteur informel, ce qui est une entreprise d'envergure et de longue haleine.

2.6.3 Les orientations politiques favorisant l'adaptation de l'EFTP aux besoins en compétences de l'économie

La première démarche de refondation du dispositif de la FTP au Bénin a été engagée avec le concours de la coopération allemande et a donné lieu à l'élaboration du Document de politique et d'orientation portant sur la réforme de la FTP qui faisait suite aux travaux de la table ronde du secteur de l'éducation tenue en 1997. Pour la concrétisation des orientations contenues dans ce document, le ministère en charge de la FTP a établi, en collaboration étroite avec d'autres ministères — notamment ceux de la santé, du travail et de l'enseignement supérieur — un Plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme de la FTP qui a été adopté par le gouvernement en novembre 2001. Les objectifs stratégiques de ce plan d'action visaient à restructurer l'enseignement technique et professionnel en un système de FTP, à travers i) l'amélioration des cadres institutionnel, juridique et financier du système FTP, ii) l'amélioration de l'offre de formation et des capacités du système, et iii) le développement des ressources humaines du sous-secteur. Des actions précises ont été définies pour atteindre les résultats escomptés mais elles n'ont été que partiellement mises en œuvre. Force est de constater que, dix années plus tard, le système est toujours confronté aux mêmes défis, repris par le PDDSE en 2005, et il peine toujours à se réformer. La raison essentielle tient au fait que d'une part le secteur de l'EFTP a été perturbé par les différentes restructurations ministérielles, et que, d'autre part l'insuffisance de sa capacité institutionnelle ne lui a pas permis d'entreprendre la mise en œuvre pleine et entière du plan d'action du PDDSE qui aurait permis la mise en place d'un système de FTP piloté par la demande économique, et en mesure de diversifier et d'adapter son offre de formation aux besoins de l'économie. Les dispositions prises dans ce sens sont certes d'une utilité indéniable mais leur impact reste limité dans la mesure où le processus engagé n'a pas atteint le point de non-retour.

Les nouveaux objectifs de la FTP

Les orientations les plus récentes visant à réformer le dispositif de la FTP sont définies par le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE) à l'horizon 2015, et par la Revue de la politique de la FTP. L'objectif majeur imparti au sous-secteur par le Plan est l'adaptation des formations au marché du travail, et cet objectif se décline à son tour en plusieurs objectifs et axes de travail, à savoir :

- La mise en place d'un système de pilotage de la FTP par la demande avec, pour corollaire, une offre de formation diversifiée s'inscrivant dans le cadre des priorités de développement fixées par l'État ;

- La mise en place d'un cadre de concertation entre acteurs et partenaires de la FTP, en particulier à travers le Conseil national de la FTP, pour impliquer davantage les professionnels dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations ;
- La définition d'un cadre juridique pour développer le partenariat entre les centres et établissements de formation et l'entreprise.

Cette diversification de l'offre de formation devrait s'effectuer, selon le Plan, au moyen de plusieurs leviers tels que :

- i) l'adaptation de la carte de la formation professionnelle avec des critères plus rigoureux de localisation des nouveaux établissements publics et privés, et des offres de formation tenant compte des opportunités locales d'emploi ;
- ii) l'accroissement des capacités d'accueil actuelles (construction de 26 nouveaux établissements et achèvement de 3 en cours de construction) ;
- iii) le renforcement des capacités des personnels enseignants en leur assurant une formation initiale et continue de qualité, y compris pour les maîtres-artisans intervenant dans les centres des métiers et les centres de formation professionnelle ;
- iv) le développement des formations de courte durée en faveur de groupes sociaux sensibles et défavorisés ;
- v) l'amélioration de l'accès des jeunes à l'EFTP au travers d'une meilleure communication et d'une orientation en direction de ces populations.

Dans cette perspective, à partir de 2005, de nouveaux modes de formation par apprentissage ont été introduits, comme il a été mentionné plus haut, pour accroître de plus de 30 % les effectifs de la formation de type formel dans le secteur public. Le sous-secteur dispose aujourd'hui d'un cadre juridique indispensable au développement de ce système d'apprentissage, qui articule au plan réglementaire la formation initiale des apprentis et la formation continue des maîtres-artisans.

En conclusion de ce chapitre, on peut noter que l'amélioration de la qualité des formations et leur adaptation aux besoins en compétences du marché du travail ont été et demeurent le fil conducteur des processus de réformes initiés par le sous-secteur durant la dernière décennie. Le PDDSE, dernier document en la matière, est toujours d'actualité et son évaluation à mi-parcours n'est intervenue que quelques mois après l'élaboration du présent rapport. Son application sur le terrain est à peine ébauchée et reste confrontée aux difficultés que connaît depuis plusieurs années le secteur, à savoir l'insuffisance des capacités institutionnelles et des moyens humains et financiers..

3. LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME DE L'EFTP

Ce chapitre vise à donner un aperçu de la gouvernance du sous-secteur durant ces dernières années, à travers l'évolution du cadre institutionnel, les missions et les attributions du ministère en charge de l'EFTP, les instances de concertation et de coordination des activités de formation technique et professionnelle de type formel et non formel, ainsi que le cadre de partenariat du sous-secteur avec les autres départements ministériels et les organismes institutionnels concernés.

3.1 Le cadre institutionnel

Durant les dix dernières années, le système éducatif du Bénin a connu une certaine instabilité au plan institutionnel ainsi que plusieurs restructurations qui ont affecté sa dénomination, ses missions, attributions et structures. En 1990, l'enseignement formel et la recherche scientifique ont été regroupés dans un même ministère, celui de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique. Puis, en 2001, l'éducation a été placée sous la tutelle de quatre ministères : i) le Ministère des enseignements primaire et secondaire (MEPS) auquel a été rattaché l'enseignement maternel ; ii) le Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP), chargé de l'enseignement formel se déroulant dans les établissements de la FTP et de l'enseignement non formel (apprentissage) ; iii) le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) dont relèvent les universités et les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation professionnelle de niveau BTS ; iv) le Ministère de la culture, de l'artisanat et du tourisme (MCAT), chargé de la politique culturelle, de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes.

En avril 2006, une nouvelle restructuration du gouvernement a fusionné le MEFTP et le MERS pour en faire un seul ministère, celui de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle (MESFP) tandis que l'alphabétisation a été rattachée au Ministère de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs (MCJSL). Elle a été suivie d'une autre restructuration en juin 2007 qui a modifié les attributions de certains ministères mis en place en 2006 et créé : le Ministère de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et des langues nationales (MEPALN) ; le Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle (MESFTP) ; le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Enfin, en novembre 2007, l'alphabétisation et les langues nationales ont fait l'objet d'un ministère – de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MAPLN) – et les enseignements maternel et primaire ont été regroupés en un seul ministère (le MEMP). Depuis 2007, la FTP a retrouvé une certaine stabilité.

Les rattachements successifs qu'ont connus l'enseignement technique et la formation professionnelle n'ont ni facilité la capitalisation des objectifs du secteur, ni permis l'appropriation des nombreuses études réalisées par le secteur, ni concrétisés les projets visant l'accroissement des capacités d'accueil de la formation formelle ou la diversification de l'offre de formation. À titre d'exemple, la dernière restructuration du secteur s'est traduite par une quasi-rupture de la production de statistiques, premier outil d'aide à la décision, qui reste encore marquée par une certaine discontinuité et un manque de fiabilité.

Les principaux acteurs publics de la FTP

Tous les ministères concernés par l'éducation, au sens large du terme, ont participé à l'élaboration du PDDSE qui est le document de référence en matière de développement du secteur éducatif, en l'occurrence : le Ministère de l'économie et des finances, pour ce qui est du volet financier et des arbitrages budgétaires ; les ministères en charge

de l'éducation (enseignement primaire à enseignement supérieur) pour ce qui est des aspects liés à la coordination des enseignements ; le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie nationale de formation rurale visant l'adaptation des formations dispensées aux besoins actuels et futurs du monde rural ; les ministères en charge de l'artisanat et du travail, le Fonds de développement pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage (FODEFCA) et la Confédération nationale de l'artisanat du Bénin (CNAB). Cependant, cette coordination et cette concertation ont eu tendance à se dissiper dès la phase de mise en œuvre du Plan d'action, d'abord faute de suivi, puis par manque d'intérêt de la part des différents acteurs, dans une conjoncture économique difficile à partir de 2008, où les activités du gouvernement tendaient à favoriser la création de micro-entreprises, le développement du travail indépendant et l'émergence d'activités génératrices de revenus, dans le but de réduire l'impact de la crise économique sur les jeunes.

Parmi les partenaires de la FTP, il convient de signaler le rôle important joué par la CNAB en matière de rénovation de l'apprentissage traditionnel, et l'appropriation par cette organisation professionnelle de l'approche développée à cet effet avec le MESFTP. Il en est de même du FODEFCA qui prend le relais de la formation initiale et développe des actions de formation continue centrées sur la demande des entreprises et des ateliers des secteurs formel et informel. La coopération avec le FODEFCA se résume au financement de la formation par apprentissage de type dual et au perfectionnement des maîtres-artistes dans le cadre de la rénovation de l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat traditionnel. Le MESFTP est totalement absent du champ de la politique de la formation continue, alors que cette dernière devrait être en lien permanent avec la formation initiale, sous forme de partage et de complémentarité des responsabilités, pour une plus grande efficacité.

3.2 Le MESFTP et la mise en œuvre de la réforme

Les attributions du sous-secteur, telles que définies par le texte officiel³⁸, mettent en lumière un décalage entre les missions dévolues au MESFTP d'une part, et les enjeux et défis inhérents au système de la FTP tels qu'ils ressortent du PDDSE, d'autre part. En effet, outre la mission principale de responsabilité du sous-secteur dans l'exécution des politiques, décisions et instructions du gouvernement en matière d'ESFTP, les attributions du MESFTP sont globalement de type classique et ne concernent, pour ne citer que les plus importantes, que les objectifs liés aux formations à mettre en œuvre, à l'élaboration, l'implantation et l'évaluation des programmes d'enseignement et de formation, à la mise place de la carte scolaire, conformément aux objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement et à la formation, à la détermination des filières de formation technique et professionnelle et des conditions d'accès et de progression dans les différentes filières. Il n'est fait nulle part mention, de manière explicite, du processus de réforme adopté par le gouvernement qui fixe des objectifs stratégiques importants tels que l'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, le pilotage du système par la demande économique, l'accroissement des capacités d'accueil du dispositif de la FTP, entre autres. Il en ressort une sorte d'absence de redevabilité du sous-secteur vis-à-vis de cet objectif stratégique, qui, conjuguée à l'insuffisance de la capacité institutionnelle et des moyens financiers du MESFTP, pourrait expliquer le rythme lent et discontinu de mise en œuvre du processus de réforme, alors que celui-ci aurait déjà dû être engagé de manière irréversible, pour atteindre les résultats escomptés à l'horizon 2015.

Au milieu des années 2000, la difficulté d'amorcer un réel démarrage du PDDSE a contraint le ministère en charge de la FTP à commanditer une étude visant à doter le sous-secteur d'un Schéma directeur³⁹ pour s'organiser dans cette perspective, renforcer ses capacités institutionnelles et établir une feuille de route hiérarchisant les priorités et les activités à réaliser à l'horizon fixé. Cependant, ce schéma a été abandonné et les résultats de ses travaux ont été versés au PDDSE.

La situation dans le secteur a certes évolué et l'on assiste à une timide mise en œuvre du Plan d'action du PDDSE. Cependant, le problème fondamental auquel se trouve encore confronté le secteur reste entier, malgré les avancées effectuées ces dernières années : la capacité institutionnelle, en matière de planification, de programmation et de prospective, est faible et ne permet pas d'enclencher de manière irréversible le processus de réforme. Son amélioration passe par une mobilisation de ressources humaines en adéquation avec les exigences de développement du sous-secteur et par la mise en place d'outils d'aide à la décision, en s'appuyant sur une production régulière, notamment

38 Cf. décret n° 2007-441 du 2 octobre 2007, portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTP.

39 Financé dans le cadre du projet Projet éducation IV financé par la Banque africaine de développement.

interne, d'informations et de données statistiques fiables, et sur une organisation en adéquation avec les objectifs visés, de nature à réduire, autant que faire se peut, la résistance aux changements.

3.3 Les instances de concertation et de coordination

L'adaptation des formations aux besoins du marché du travail a généralement pour corollaire le déploiement d'un système piloté par la demande économique et une offre de formation diversifiée, de qualité, qui tient compte des priorités de développement du pays. Pour devenir effective, et répondre aux besoins de l'ensemble des secteurs d'activité, cette adaptation nécessite la mise en place, d'une part, d'instances de concertation entre acteurs et partenaires de la FTP et, d'autre part, d'un cadre juridique pour développer le partenariat à différents niveaux, entre le sous-secteur de la FTP et les organismes institutionnels homologues, et entre les établissements de formation et leur environnement économique (entreprises/ateliers). Ce n'est que plusieurs années après l'adoption du PDDSE que le secteur éducatif s'est doté d'une instance nationale de concertation, à travers le Conseil national de l'éducation (CNE)⁴⁰ institué auprès du Président de la République, et au niveau du MESFTP qui a mis en place en 2010 deux cadres de concertation et de coordination, en l'occurrence le CNETFP et le CNFPA :

- a) **Le Conseil national de l'éducation** (CNE) a pour attributions de veiller au respect des grandes orientations éducatives et à la mise en œuvre de la loi d'orientation de l'éducation nationale, de formuler des propositions sur les programmes, l'organisation, les résultats du système éducatif et de formation, et de contribuer à la coordination de tout le système éducatif (cf. article 2). Il établit le bilan annuel du système éducatif national ainsi que des expériences menées sur le terrain, qu'il remet au Président de la République.
- b) **Le Conseil national de l'enseignement technique et de la formation professionnelle** (CNETFP), créé en août 2010, est conçu comme une instance nationale de concertation des partenaires socioéconomiques et des acteurs du système de la FTP, et ses tâches principales sont de formuler des suggestions visant à adapter le dispositif aux réalités des entreprises (pertinence des offres existantes) et de faire des propositions pour améliorer le système de certification des formations.
- c) **Le Comité national de pilotage des formations professionnelles par apprentissage** (CNPFPA), créé en décembre 2010, est envisagé comme une instance de promotion de l'échange et du dialogue entre les différents acteurs et partenaires du système de formation par apprentissage.

Pendant, le CNETFP et le CNFPA sont des instances de type consultatif, c'est-à-dire que l'adoption et la mise en œuvre des propositions qu'elles sont amenées à formuler, relèvent de la seule responsabilité du MESFTP ; ce caractère limite leur degré d'engagement ou de redevabilité. Pour le moment, elles ne sont pas encore opérationnelles ; les commissions techniques du CNETFP dans lesquelles les professionnels peuvent être impliqués, ne sont pas encore installées, ce qui est un signe du manque de désir du sous-secteur à partager la gouvernance avec les parties prenantes et de la manière relative dont ces dernières peuvent être impliquées dans la conduite de la réforme.

Du côté du système éducatif, la coordination entre l'enseignement supérieur et la FTP n'est pas suffisamment pratiquée, alors qu'une concertation régulière permettrait sans doute d'améliorer l'orientation des étudiants et la diversification des filières offertes par l'enseignement supérieur.

Le cadre des partenariats

Pour ce qui est de la mise en place des partenariats, le MESFTP a conclu un protocole d'accord avec le Ministère de la micro-finance, de l'emploi des jeunes et des femmes, dont l'objectif est d'instituer un cadre de concertation et d'échange sur les politiques et stratégies sectorielles respectives, afin d'assurer leur cohérence et leur complémentarité en matière d'insertion des jeunes diplômés de la FTP, dont le nombre est croissant. Selon le protocole, la situation actuelle est due au manque évident d'accompagnement technique (formation à l'esprit d'entreprise) et financier des finissants des collèges et lycées, accompagnement qui leur permettrait de soutenir leurs projets et leur installation à leur compte (financement des projets individuels). Cette initiative, utile à bien des égards, reste insuffisante pour diverses raisons : i) c'est un accord de partenariat de type formel conclu à l'initiative du MESFTP et qui n'a pas été mis en œuvre depuis avril

40 Créé par le décret n° 2009 – 139 du 30 avril 2009.

2009 ; ii) le MESFTP a mis en place, en janvier 2010, un dispositif similaire intitulé Projet de développement à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat (PDIFPE) qui n'est pas encore opérationnel⁴¹ ; iii) il existe plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi, l'insertion et la réinsertion des jeunes, mis en place sous la tutelle de l'ANPE, du Fonds national de promotion de l'emploi des entreprises et des jeunes (FNPEEJ) et du Fonds national de la micro-finance (FNM) qui sont orientés vers la création de micro-entreprises, le développement du travail indépendant et l'émergence d'activités génératrices de revenus. Ils comportent, pour la plupart, un volet formation axé sur l'entrepreneuriat qui n'était pas suffisamment pris en compte par le dispositif de la FTP jusqu'à l'année dernière. Ces dispositifs qui relèvent de tutelles différentes, ne sont pas suffisamment coordonnés alors qu'ils visent globalement le même objectif : l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des diplômés grâce à un appui technique et financier. Le MESFTP y est souvent absent et le leadership en est assumé par les autres acteurs. La finalité des formations étant l'emploi, le MESFTP devrait s'investir davantage dans ces dispositifs pour améliorer sa connaissance du marché du travail et accroître l'employabilité des diplômés qu'il forme.

En outre, la conclusion des protocoles d'accord et la mise en place d'instances de coordination et de concertation sont certes très utiles, mais demeurent insuffisantes pour concrétiser l'objectif de mise en place d'un dispositif de formation professionnelle piloté par la demande. Pour bien connaître cette demande, le sous-secteur devrait davantage avoir recours aux services de l'Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) qui réalise des études de qualité sur le marché du travail en relation avec la formation professionnelle, à la condition, cependant, qu'il capitalise et exploite celles-ci. En fait, bien que le Ministère chargé de la FTP fasse partie du Conseil d'administration de l'OEF, il semble qu'il n'existe pas de véritable coopération entre ces deux structures qui, il est vrai, dépendent de ministères différents⁴².

Centralisation et décentralisation de la gestion institutionnelle

Le processus de décentralisation amorcé en 2003 n'a pas encore totalement abouti. La question du transfert de ressources et de compétences en direction des communes n'est pas tout à fait résolue. Un plan stratégique de mise en œuvre de la décentralisation a été adopté suite à la mise en place du processus de déconcentration ; Il est toujours en cours de mise en œuvre par le ministère en charge de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. Les communes manquent de personnel qualifié, ce qui limite leurs capacités d'exercice de maîtrise d'ouvrage. La faiblesse des ressources humaines dont elles disposent reste l'un des obstacles forts à leur bon fonctionnement. Par ailleurs, La mise à disposition de cadres pour les postes d'encadrement aux fonctions clés (secrétaire général, chef des services administratifs et financiers, chef des services techniques) évolue lentement. La déconcentration, par contre, est nettement plus avancée et opérationnelle même si elle connaît des problèmes similaires à ceux de la décentralisation en matière de compétences.

La FTP n'est pas concernée par le processus de décentralisation, la gestion des centres et établissements de formation restant globalement centralisée. Cependant, pour les communes les plus avancées, l'administration du MESFTP procède à la programmation de transferts de compétences et de ressources ; elle accorde des crédits pour la réalisation des travaux de construction et/ou de réhabilitation de locaux, d'équipements, d'entretien ou de réfection. Ces opérations connaissent des difficultés de nature diverse liées principalement au manque d'expertise des communes, à la faible capacité d'absorption des crédits et à la lourdeur des procédures de mise en œuvre. Cela est d'autant plus dommageable que, pour sa part, le MMFEJF a réalisé plusieurs études, identifiant au niveau de chacune des communes du Bénin les potentialités et les contraintes relatives à leur développement économique – au nombre desquelles la nécessité de renforcer les compétences susceptibles d'appuyer le développement d'activités économiques génératrices de revenus.

Quant aux établissements de formation, ils disposent d'une autonomie financière relative. Ils gèrent toutes leurs dépenses et recettes, à l'exception du paiement des salaires, mais ils ne sont pas associés au processus d'allocation des ressources financières. Leurs budgets sont élaborés selon des normes précises pour une année scolaire donnée et sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'établissement ; ils ne sont exécutoires qu'après leur transmission à la Direction départementale en charge de l'ESTFP qui est l'échelon intermédiaire entre l'administration centrale et les établissements. Leurs recettes comportent : a) la subvention de l'État, décidée par l'administration centrale qui opère les arbitrages en fonction des disponibilités financières ; l'enveloppe fixée sert de base à l'élaboration du budget par l'établissement ; b) les frais de scolarité payés par les élèves, les ventes de produits réalisés par les élèves dans le cadre de la formation-production et des prestations diverses que peut fournir l'établissement, notamment en matière

41 Chapitre 6 point 5 : Dispositions relatives à la qualité.

42 Lors de la mission, l'OEF a informé les experts qu'une étude sur l'emploi et la formation professionnelle était en cours ; les représentants du MESFTP présents à la réunion ignoraient totalement l'existence de cette étude.

de formation continue. Il n'y a pas réellement d'instance de dialogue entre les chefs d'établissement et l'administration centrale pour débattre d'actions ou de projets initiés par les institutions de formation visant à améliorer leur insertion dans leur environnement économique ; le système décisionnel pratiqué est de type descendant (« top to bottom ») qui réduit sensiblement la marge de manœuvre des chefs d'établissement et crée une certaine passivité bridant toute forme d'initiatives.

À la lumière de ce qui précède, il ressort que la gouvernance reste faible au niveau du sous-secteur et ce, malgré les dispositions prises qui restent cependant encore insuffisantes car elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une démarche globale, avec hiérarchisation des priorités. Le PDDSE peut constituer la matrice autour de laquelle pourrait s'élaborer un cadre de gouvernance, avec toutes les tâches qui s'y rapportent. La taille réduite du dispositif de la FTP, en termes de nombre d'établissements et d'effectifs élèves, devrait faciliter cette démarche.

4. LE FINANCEMENT DE L'EFTP

Ce chapitre identifie les politiques et les sources de financement du système éducatif et donne un aperçu de l'équité en matière d'accès à la FTP, de l'efficacité et de la durabilité du mode de financement.

4.1 Les sources de financement du système éducatif et de l'EFTP

Aux termes de la loi d'orientation de l'éducation nationale (article 11), le financement de l'école publique est assuré par l'État et les collectivités locales (communes) ; les entreprises publiques et privées, les partenaires au développement, les ONG et les parents d'élèves peuvent y contribuer. Les écoles privées peuvent bénéficier de subventions de l'État ; il en est de même des établissements privés qui accueillent les apprenants excédentaires des établissements publics dans les cycles d'enseignement secondaire général et technique (article 51).

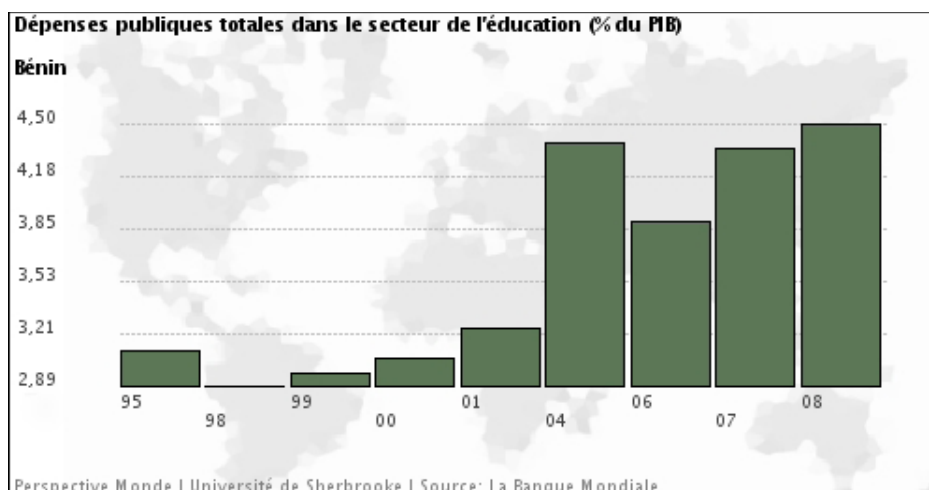
Plus particulièrement, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont financés par plusieurs sources complémentaires, à savoir :

- Les fonds publics qui couvrent les dépenses de fonctionnement des institutions de formation et les dépenses d'investissement ;
- Les dons des bailleurs de fonds qui viennent en appui aux programmes d'investissement public (PIP) ;
- La contribution des ménages sous forme de frais de scolarisation, parfois de participation des parents, pour suppléer à l'insuffisance des dotations budgétaires publiques ;
- La taxe d'apprentissage de 2 %, prélevée par l'État sur la masse salariale des entreprises du secteur formel, qui couvre les dépenses de formation continue et de développement de l'apprentissage dans le secteur formel et informel, assurées par le FODEFCA ;
- La taxe unique payée par les entreprises du secteur informel ;
- Le financement fondé sur la formation-production et les prestations de services.

4.1.1 Les dépenses publiques d'éducation

Selon une analyse récente de la Banque mondiale, les dépenses d'éducation au Bénin ont augmenté de 26 % entre 1995 et 2006 (cf. tableau ci-dessous). Cette tendance est également confirmée par le *Resen* pour la période de 1992 à 2006, qui évalue le taux d'accroissement des dépenses courantes (fonctionnement) à 14 % en moyenne par an ; elles sont passées en valeur absolue de 16,1 milliards à 95 milliards de FCFA pendant cette période. Ce sont surtout les dépenses de personnel et de transfert qui prédominent et connaissent les plus fortes progressions (respectivement + 90,1 % et + 155 % entre 2000 et 2006). Les dépenses de capital (investissements) ont été, quant à elles, très variables ; après un accroissement régulier entre 1992 et 2001, elles ont abordé une tendance à la baisse à partir de 2002.

Schéma n° 4
Évolution des dépenses d'éducation/PIB (1995-2008)



L'accroissement de ces dépenses a surtout profité à l'enseignement primaire (53,6 % des dépenses lui ont été consacrées en 2006) considéré comme prioritaire, même si les effectifs de l'enseignement secondaire général ont connu un accroissement significatif, dû essentiellement à l'augmentation du nombre d'établissements privés qui interviennent dans ce cycle : ils sont passés de 679 en 2006 à 1 134 en 2010 (cf. chapitre 5 – Accès à la FTP).

4.1.2 L'évolution des dotations budgétaires du sous-secteur de l'ESFTP

L'accroissement des ressources financières dont a bénéficié le sous-secteur de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle ces cinq dernières années se vérifie jusqu'en 2009, puis, en 2010 et 2011, les budgets ont connu une tendance à la baisse. (Les informations dont la mission a pu disposer, ne distinguent pas les ressources ou dépenses affectées à l'EFTP de celles allouées à l'enseignement secondaire général).

Tableau n° 5
Évolution du budget du MESFTP de 2007 à 2011⁴³
(En milliers de F CFA)

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Budget Fonctionnement dont :	31 875 695	38 801 953	52 333 382	47 056 006	42 197 427
– Masse salariale	13 220 275	14 033 645	21 640 877	18 286 040	26 635 464
– Part masse salariale	41,47 %	36,71 %	41,35 %	38,86 %	63,12 %
PIP Global⁴⁴ dont :	6 520 029	7 578 084	13 334 539	11 409 323	3 117 684
– Financement interne	4 074 547	6 294 047	7 094 047	3 991 374	461 684
– Financement externe	2 445 482	1 284 037	6 240 492	7 414 949	2 656 000
Part Budget MESFTP/ Budget du secteur			28,24 %	25,35 %	
Part Budget du MESFTP/ Budget général de l'État			4,86 %	3,91 %	

Source : MESFTP (DPP)

Une brève analyse de ce tableau montre que la part du budget du MESFTP par rapport au budget du secteur de l'éducation a diminué entre 2008 et 2009, passant de 28,24 % à 25,35 %. Il en est de même de la dotation budgétaire de l'ESFTP par rapport au budget général de l'État qui passe de 4,86 % à 3,91 % pour la même période. La structure des budgets alloués au MESFTP obéit également à la tendance générale des dépenses éducatives constatée ci-dessus :

43 Il n'a pas été possible d'avoir auprès du MESFTP des statistiques différenciées selon les cycles d'enseignement (ESG et EFTP).

44 Le PIP est inclus dans le budget par année (ligne 1 du tableau).

la masse salariale représente un poids relatif élevé, quel que soit l'exercice budgétaire, notamment en 2011 où elle atteint un niveau jamais égalé (plus de 63 % du budget global, fonctionnement et investissement compris). Si l'on défalque de ce budget global le Programme d'investissement public (PIP) — qui représente près de 7,4 % — il reste moins de 30 % des ressources pour couvrir les dépenses de transfert et de fonctionnement des établissements et de l'administration centrale. Ce qui est négligeable et ne permet pas de financer les aspects liés à la qualité des enseignements des formations dispensées. Les budgets d'investissement, hors financement externe, accusent également une nette tendance à la baisse, pour devenir presque insignifiants en 2011. Cette baisse ne favorise pas le développement des capacités d'accueil du sous-secteur, notamment celles de la FTP pourtant considérée comme seconde priorité du gouvernement après l'enseignement primaire. Enfin, la variation « en dents de scie » des ressources financières allouées par l'État au sous-secteur annihile à la longue les efforts de gestion efficace du système et crée une certaine passivité, que l'on a pu observer à différents niveaux.

a) Les bailleurs de fonds et le CDMT

Il existe, au MESFTP, un Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) triennal glissant qui, en principe, est conçu pour assurer globalement la pérennité du financement du secteur, à travers le budget de l'État, d'une part, et la contribution financière des partenaires techniques et financiers, d'autre part. Il est élaboré en étroite collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances, le MESFTP et les partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant dans l'enseignement secondaire et la FTP. Il recense les objectifs et actions prioritaires du secteur ainsi que les ressources financières disponibles, nécessaires à leur réalisation. Les PTF interviennent dans le volet Programme d'investissements publics (PIP). L'analyse du tableau n° 5 ci-dessus indique le poids relatif de ce concours externe, notamment durant les années 2010 et 2011, caractérisées par une réduction drastique des dotations de l'État en matière d'investissement. Les apports des PTF représentent respectivement 65 % et 85,2 % du volume financier de chacun des deux PIP. Sur le moyen terme (2011-2013), le CDMT prévisionnel est en progression constante ; il croît de 9,2 % en 2012 par rapport à 2011 (base : 42 197 427 millions de FCFA) et de 14,6 % en 2013 par rapport à 2011. Enfin, les PIP 2012 et 2013 restent modestes du point de vue de la participation de l'État (961 684 M CFA pour chacune des deux années tandis que les financements externes représentent 81,2 % du PIP en 2012 et en 2013 (soit 4 156 000 millions FCFA pour chaque année). Les projets appuyés par les bailleurs de fonds et l'État concernent l'enseignement secondaire général et technique. Pour le sous-secteur de l'EFTP, on peut recenser les projets suivants en 2011 :

- Projet d'appui à la formation professionnelle, financé par l'État et la coopération danoise (DANIDA),
- Projet de construction de 3 écoles de formation professionnelle à Djahonmé, Banikoara et Bopa, appuyé par la Banque islamique de développement (BID),
- Projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des infrastructures de la FTP (PECREI-FTP), pris en charge par l'État.

Pour la période triennale du CDMT (2011-2013), on peut ajouter, outre les projets cités ci-dessus, des projets dont l'exécution va se poursuivre pendant les deux prochaines années :

- Projet de construction de deux écoles de formation professionnelle à Porto-Novo et à Parakou (BID),
- Projet de sécurisation des domaines des établissements de l'ESFTP (budget national),
- Projet de développement de l'initiation à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat.

Le CDMT est l'instrument de contrôle permanent par excellence de la pérennité des financements de la FTP puisqu'il est défini et régulièrement évalué par les autorités concernées du pays, en particulier le Ministère des finances, en concertation avec les partenaires techniques et financiers. Son caractère glissant permet, en principe, de sauvegarder les priorités du secteur en cas de difficultés financières mais, lorsque c'est le cas, la marge de manœuvre devient tellement étroite que les opérateurs n'arrivent pas à mener à bien leurs projets. À la réduction des enveloppes budgétaires, il convient d'ajouter d'autres difficultés telles que les retards accusés dans la réalisation des projets, inhérents dans la plupart des cas : à la lourdeur des procédures (nationales) utilisées ; aux verrouillages répétés de la plate-forme SIGFiP qui bloque les engagements au regard des calendriers — considérés comme étriqués par les opérateurs — de réalisation des activités du projet ; à la capacité limitée d'absorption des crédits externes mis à la disposition du Bénin (80 % sur 5 années, selon les PTF)⁴⁵. S'agissant de projets financés par l'État, cette consommation serait encore plus faible (moins de 40 % entre

45 Des améliorations sensibles ont été recensées depuis l'introduction de l'appui budgétaire.

2000 et 2006, selon le *Resen*). Il reste que le problème de la passation des marchés n'est pas tout à fait réglé, les textes d'application du nouveau code des marchés n'étant pas encore opérationnels.

Les PTF intervenant dans le secteur de l'ESFTP sont organisés en groupe de travail, animé par la coopération danoise (DANIDA). Cinq partenaires ont mis en place un fonds commun (Banque mondiale, Danemark, Pays-Bas, AFD et KfW)⁴⁶ et arrêtent chaque année un plan de travail pour soutenir le développement du secteur, en tenant compte de la priorité accordée à la FTP (après l'enseignement primaire). Cependant la FTP sollicite beaucoup d'investissements, notamment pour la construction de centres de formation professionnelle dont la réalisation nécessite un délai de 3 à 5 ans, et les PTF préfèrent s'engager sur le court et le moyen terme⁴⁷.

Il est à noter que, dans les faits, le CDMT est élaboré par le Ministère des finances, et le MESFTP est souvent tenu de s'inscrire dans l'enveloppe fixée. Il n'existerait pas d'arbitrages intersectoriels et le sous-secteur de la FTP serait quelque peu marginalisé dans ce processus. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles il n'assume pas un rôle de leader vis-à-vis des PTF. Enfin, ces derniers signalent une absence de mémoire institutionnelle au niveau du sous-secteur qui, conjuguée au rôle mineur joué par le MESFTP dans l'élaboration du CDMT, donne à penser qu'il existe un problème de pilotage de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Malgré l'imperfection du système évoqué ci-dessus, il est à craindre que le MESFTP soit, dans la conjoncture actuelle, dans l'impossibilité de se passer de l'apport externe des bailleurs de fonds. Cet apport est, pour le moment, le seul moyen de couvrir les dépenses de capital destinées à la construction de nouveaux établissements, à la réhabilitation des infrastructures existantes et/ou au renouvellement des équipements des centres et établissements d'enseignement technique et de formation et professionnelle.

b) La contribution des ménages

La contribution des ménages est, après le budget de l'État, le deuxième pilier du financement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Bénin. Elle complète dans une large mesure les dépenses publiques ; les dépenses privées, assurées par les ONG, associations religieuses, etc., ne sont pas prises en considération, faute de données chiffrées.

Hormis les quotas très limités de bourses accordées aux candidats obtenant les meilleurs résultats aux concours d'accès à une formation technique, toutes les formations dispensées, en établissement ou par apprentissage y compris non formel, sont payantes, et leur coût varie en fonction de plusieurs facteurs, dont le cycle, le niveau de formation et le lieu de déroulement. Les informations statistiques existantes concernent seulement l'année 2006, les autres données résultent d'estimations fournies par le sous-secteur ou d'autres opérateurs.

Tableau n° 6
Dépenses d'éducation des ménages en millions de F CFA, 2006 (hors apprentissage)

Dépenses	ESG cycle 1	ESG cycle 2	EFTP	Supérieur
Dépenses par élève (F CFA)	45 909	116 146	228 571	111 538
Dépenses totales des ménages	16 539	8 547	6750	6 528
Dépenses totales État 2006	10 983	6 167	5947	20 447
% dépenses des familles	60,1 %	58,1 %	52,24 %	12 %

Source : Tableau réalisé à partir des données Resen 2009.

Le tableau ci-dessus montre que : i) les dépenses par élève dans la FTP sont de loin plus élevées que celles des autres cycles d'enseignement (environ 5 fois plus que pour le 1^{er} cycle de l'ESG ; 2 fois plus que le second cycle de l'ESG et du supérieur) ; ii) la participation de l'État au financement de la FTP (et de l'ESG) est inférieure à la contribution des ménages. Avec une telle structure de financement des dépenses dans l'enseignement secondaire général et dans la FTP, le système ne peut pas fonctionner sans la contribution des ménages. Ce qui pose globalement un problème d'égalité de

46 Plusieurs partenaires interviennent dans d'autres domaines dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, à savoir : la Banque mondiale, l'UE, l'UNESCO, le UNFPA, la coopération suisse, la coopération japonaise, l'USAID, la BID, la BAD, le Corps de la paix néerlandais, le PAM, ainsi que quelques ONG.

47 Point de vue exprimé par la coordination des PTF lors de l'entrevue accordée aux experts durant la mission.

l'accès au système, dans la mesure où les capacités d'accueil sont limitées d'une part, et que l'accès est payant et, par conséquent, subordonné à la disponibilité d'un revenu qui permette de financer cet enseignement ou cette formation, d'autre part. Dans l'enquête réalisée par le secteur sur la baisse des effectifs dans la FTP entre 2004 et 2008, 56 % des personnes interrogées ont estimé que les frais d'inscription ainsi que les frais accessoires exigés sont élevés par rapport à leur niveau de revenu. Des indications sur les frais de scolarité sont données dans le chapitre suivant (Accès à la FTP).

c) Les modèles alternatifs de financement

La taxe d'apprentissage s'élève à 2 % de la masse salariale des entreprises du secteur formel, elle est prélevée par l'État et couvre les dépenses de formation continue et de développement de l'apprentissage dans le secteur formel et informel, réalisées par le FODEFCA. L'objectif poursuivi par ce Fonds est de contribuer à l'amélioration de la productivité du travail et des compétences en milieu professionnel formel et informel. Une caractéristique particulière de ce Fonds mérite d'être soulignée ; en raison de ses attributions et de son organisation, fixées par un texte réglementaire, le FODEFCA est animé par trois instances, compétentes chacune dans son domaine : i) le collège institutionnel, regroupant les ministères en charge du travail, de l'ESTFP, des finances et du Plan ; ii) le collège des employeurs (Conseil du patronat, CCI, Chambre d'agriculture et Chambre des métiers – CNAB) ; iii) le collège des travailleurs, regroupant les quatre organisations syndicales les plus représentatives. C'est pourquoi, ses actions sont très ciblées et répondent à des besoins de formation préalablement identifiés. Sa ressource principale est la taxe d'apprentissage qui devrait lui revenir de droit en totalité – puisqu'elle est versée par les entreprises pour leurs propres besoins ; mais ce principe n'est pas respecté. Le Fonds fonctionne sur la base d'une subvention octroyée par l'État, qui est toujours inférieure au produit de la taxe. Il peut bénéficier de la contribution éventuelle d'un bailleur de fonds, sur la base de convention précisant les objectifs à atteindre⁴⁸. Il existe également une taxe professionnelle unique payée par les entreprises du secteur informel, normalement destinée à la formation continue, mais qui ne lui a jamais été versée. Le FODEFCA finance deux domaines d'activité complémentaires qui se trouvent à la périphérie du champ d'intervention du MESFTP : la formation continue et la formation par apprentissage (dépenses qui ne peuvent être assurées par l'État en raison de l'insuffisance des ressources financières) :

- **En matière de formation continue**, encore peu développée au Bénin, il fournit une assistance aux entreprises du secteur moderne pour l'élaboration et le financement de plans de formation visant le perfectionnement ou le recyclage des travailleurs ; il assure également le financement de projets collectifs de formation visant l'amélioration de la productivité des secteurs artisanal et agricole et l'insertion professionnelle des jeunes ;
- **En matière d'apprentissage**, il finance la formation professionnelle par apprentissage dual ainsi que le perfectionnement des artisans dans le cadre de la modernisation de l'apprentissage traditionnel ;
- **Dans le secteur agricole**, le FODEFCA finance des actions de formation orientées vers les groupements et les organisations professionnelles, ainsi que les petites et micro-entreprises du secteur.

Les interventions du Fonds dans les activités ci-dessus mentionnées, ne sont pas évaluées en termes financiers dans le présent rapport, faute de données. Pour ce qui est de l'apprentissage, volet important du champ d'action du FODEFCA, les dépenses sont appréhendées sous l'angle du coût unitaire de formation et des populations concernées. Dans la formation par apprentissage de type dual, le coût de formation annuel se situe entre 125 000 et 150 000 FCFA dont 90 % sont pris en charge par le FODEFCA et 10 % par l'apprenti ; le coût de la formation dans le cadre de la modernisation de l'apprentissage traditionnel est également situé dans la même fourchette que celui de la formation de type dual, sauf que ce coût est totalement supporté par l'apprenti, mais la formation de perfectionnement des artisans (coût non évalué) est prise en charge par le FODEFCA ; enfin, pour la formation par alternance « post-éducation de base », la participation de l'apprenti est fixée à 12 000 FCFA par an.

En outre, il convient d'ajouter que les formations par apprentissage non formel qui se déroulent dans le secteur informel, sont totalement à la charge de l'apprenti ; leurs coûts se situent entre 120 000 et 140 000 FCFA par an.

d) Le financement fondé sur la formation-production

Le financement fondé sur la formation-production existe déjà et il est même formalisé dans le cadre des procédures d'élaboration des projets de budgets des établissements de la FTP. Les recettes réalisées proviennent de la production

48 C'est actuellement le cas de l'agence de coopération danoise (DANIDA).

par l'établissement d'articles divers pour le compte de tiers, ou de la fourniture de prestations dans le cadre de la formation continue ; leur utilisation obéit à une clé de répartition qui rétribue également les enseignants. La formation-production est encouragée sans être obligatoire. Les difficultés auxquelles elle est confrontée sont l'acquisition de la matière d'œuvre, indispensable à la préparation de toute commande, d'une part, et la prévision des recettes à réaliser qui doit être connue lors de la préparation du budget pour que ledit budget soit équilibré en recettes et en dépenses, d'autre part. Ce mode de contribution au financement des activités des établissements de formation peut être stimulé à travers la mise en place d'une réglementation moins rigide qui permette, par exemple, aux établissements de réaliser des activités de production pendant l'année scolaire, en fonction des opportunités qui se présentent, même si les recettes y afférentes n'ont pas été provisionnées au budget. Cette activité peut être évaluée en termes de recettes sur la base d'objectifs souples, dans le cadre de contrats-programmes qui pourraient être suivis et évalués à l'échelon départemental, avec possibilité de réajuster les prévisions à la hausse ou à la baisse lors de la révision du budget ou tout simplement dans le cadre du compte rendu d'exécution du budget de l'établissement, après clôture de l'exercice. Cette souplesse au niveau règlementaire libérerait les initiatives des chefs d'établissements et contribuerait à un meilleur rapprochement avec le milieu professionnel, bénéfique notamment pour la prospection et l'organisation de stages pratiques au profit de leurs élèves.

En conclusion, on peut affirmer que le système de financement de la FTP est à la fois complexe, du fait de la multiplicité de ses sources ; précaire dans la mesure où il permet tout juste aux établissements de remplir, souvent dans des conditions difficiles, leurs missions élémentaires de diffusion des enseignements, sans possibilité de les améliorer faute de crédits ; aléatoire en ce qui concerne le volet investissement dont le budget repose essentiellement sur l'apport externe des partenaires techniques et financiers. Cette situation, si elle devait perdurer, ne permettrait ni d'accroître les capacités d'accueil du dispositif de la FTP pour offrir une opportunité de formation aux nombreuses populations sans qualification qui se présentent chaque année sur le marché du travail, ni de diversifier son offre de formation de type formel, encore moins de consacrer une partie de ses ressources aux problèmes de la qualité des formations. Sur un autre plan, ce système de financement n'est pas équitable, dans la mesure où l'accès à toutes les formations, de type formel ou non formel, est payant, et donc subordonné à la disponibilité d'un niveau de revenu qui permette aux familles de s'acquitter des frais de scolarité de leur(s) enfant(s). Le système profite à ceux qui disposent d'un minimum de moyens et exclut de fait les populations les plus démunies ou marginalisées. En outre, ce sont les mêmes élèves qui restent le plus longtemps dans le dispositif de la FTP (ou de l'enseignement général) et qui consomment le plus les dépenses éducatives de l'État⁴⁹.

Enfin, le dispositif de financement en vigueur manque cruellement de coordination entre les différents opérateurs en charge de la formation initiale et de la formation continue, d'une part, et entre les différents dispositifs de formation-insertion-réinsertion mis en place par le Ministère en charge de la micro-finance et de l'insertion des jeunes, le Ministère du travail dont relève le FODEFCA, et le Ministère de l'ESFTP. Ce manque de coordination est d'autant plus marqué qu'un grand nombre de diplômés de l'enseignement général et de la FTP, à la recherche d'un emploi, bénéficient d'un des programmes d'appui à l'insertion professionnelle financés par l'ANPE (ou par le FNPEEJ, lui aussi sous la tutelle du MMFEJF), conduisant notamment à l'auto-emploi et à la création d'activités économiques, y compris dans le secteur rural.

49 Cf. Resen 2009

5. L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À L'EFTP

Ce chapitre examine les politiques d'accès et de participation à la FTP, notamment au regard des groupes défavorisés de jeunes et d'adultes, ainsi que les dispositions prises en matière d'apprentissage non formel visant à élargir l'accès à cette formation, pour développer la FTP et améliorer l'employabilité des jeunes en quête d'insertion socioprofessionnelle.

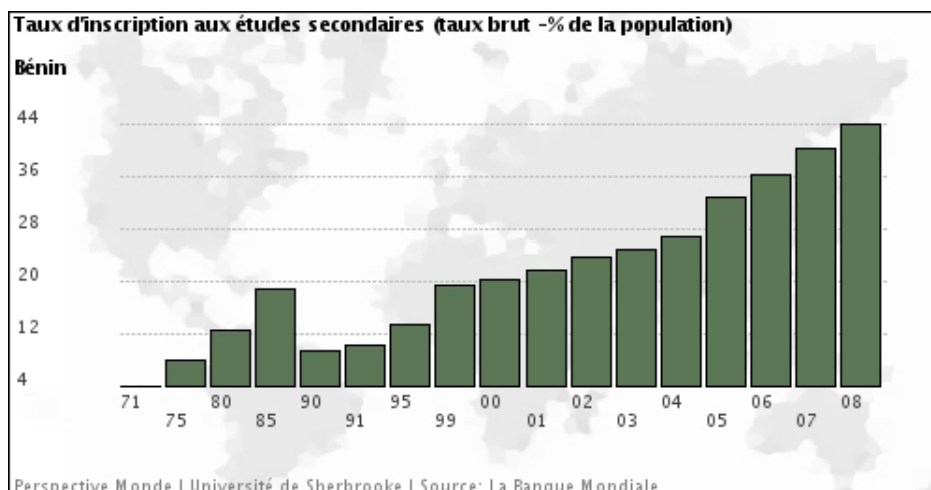
5.1 L'arrimage des cycles d'enseignement primaire et secondaire

La FTP se situe en aval du cycle d'enseignement primaire et en amont du marché du travail. Pour analyser les publics qui y accèdent, il convient de voir comment ce dispositif est arrimé au cycle d'enseignement primaire, d'une part, et la place qu'il occupe dans le système, face aux deux cycles d'enseignement secondaire général (ESG), d'autre part. Les populations en formation dans les deux cycles de la FTP de type formel, sont issues de l'enseignement primaire mais les conditions d'accès diffèrent par rapport à l'enseignement secondaire général.

La pyramide éducative au Bénin

La volonté politique du gouvernement du Bénin de mettre en place un système de scolarisation universelle et d'accroître le volume des dépenses éducatives, notamment au niveau du primaire, explique les progrès réalisés durant les deux dernières décennies, progrès qui se vérifient au travers des indicateurs (TBS, taux d'achèvement et taux de transition) et des taux d'inscription dans les études secondaires (cf. tableau ci-dessous) qui sont passés de 12 % en 1980 à 44 % en 2008. Cependant, comme nous le verrons plus loin, ce saut quantitatif énorme des effectifs de l'enseignement secondaire n'a pas profité à la FTP.

Schéma n° 5
Évolution du taux d'inscription aux études secondaires (1975-2008)



Comme déjà mentionné, il n'existe pas de système d'orientation ni de politique de régulation des flux dans le système scolaire du Bénin. La régulation résulte de certains facteurs tels que les abandons scolaires, les redoublements et, surtout, les capacités d'accueil disponibles à différents niveaux d'enseignement. Rappelons que le taux brut de scolarisation dans le primaire a atteint 98,5 % en 2006-2007 et qu'il a été encore stimulé après la mesure de gratuité de l'enseignement primaire, décidée par le gouvernement en 2007. La pyramide éducative du pays indique que 66 % des élèves inscrits en 1^{ère} année du primaire achèvent ce cycle ; les taux d'achèvement sont respectivement de 26 % pour le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 11 % pour le 2^e cycle (pré-universitaire). À cela, il convient d'ajouter que, pour des raisons liées aux capacités d'accueil, les taux de transition d'un cycle à l'autre sont encore plus faibles que les taux d'achèvement ; ils sont de l'ordre de 77 % entre le primaire et le secondaire et de 65 % entre le 1^{er} cycle du secondaire et le cycle pré-universitaire. La FTP, pour la même année, ne compte que 6 % des effectifs du secondaire total (cf. Resen).

Notons que, selon une projection du PDDSE, les effectifs de l'enseignement primaire étaient de 1 318 000 élèves en 2005 et devraient passer à plus de 2 033 000 en 2015, année de mise en place de la scolarisation universelle de 6 ans. Pour des raisons de logistique et de moyens financiers, il a été décidé d'appliquer, à partir de 2015, un taux de transition de 55 % du primaire vers le 1^{er} cycle du secondaire (du CM2 vers la classe de 6^e). Ce qui signifie que les déperditions scolaires, à la fin du primaire, iront en s'accroissant pour devenir très importantes à l'horizon 2015. Par conséquent, la FTP sera davantage sollicitée pour accueillir et former ceux qui accèdent à une formation professionnelle en 1^{ère} année de cycle secondaire et, surtout, pour répondre aux attentes des déscolarisés ayant achevé ou non le 1^{er} cycle de l'enseignement primaire et n'accédant pas à l'enseignement secondaire. La question qui se pose est de savoir si la FTP se prépare, d'ores et déjà, à cette perspective.

5.2 Les modalités d'accès à l'EFTP de type formel

L'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin ne sont pas un simple appendice du système éducatif, comme c'est le cas dans de nombreux pays comparables de la sous-région. Même si les capacités d'accueil sont peu développées, la FTP demeure un dispositif organisé et placé sur un pied d'égalité avec les deux cycles d'enseignement secondaire général. Bien plus, il évolue en parallèle et de manière relativement harmonieuse avec l'ESG, et les trajectoires scolaires qu'il offre aux élèves permettent, du moins au plan des textes, d'accéder également à des formations supérieures⁵⁰.

Les conditions et modalités d'accès aux deux cycles de l'enseignement général secondaire et à la FTP ont été décrites au chapitre 2 du présent rapport (points 2.2 et 2.3). Rappelons seulement ici que les exigences pour accéder à la FTP, notamment au second cycle (être titulaire du BEPC et réussir le concours national organisé à cet effet) sont plus difficiles que celles appliquées pour l'accès aux cycles de l'enseignement général (sélection sur dossier et BEPC non obligatoire). En l'absence de système d'orientation, les candidats admis au concours peuvent choisir leur filière de formation ; les non-admis s'orientent, à leurs frais, soit vers l'enseignement général, soit vers une formation technique. Il est utile d'indiquer que, dans de nombreux pays, à l'instar de ceux d'Afrique du Nord, ce sont les élèves dont les résultats sont les moins satisfaisants qui sont orientés d'office vers la FTP et ne peuvent pas accéder aux cycles de l'enseignement général. Cette situation a longtemps valorisé le statut et l'image de la FTP dans la société béninoise fortement attachée au diplôme, considéré comme synonyme de réussite professionnelle et de considération sociale. Mais, dans la réalité, l'accès aux formations étant subordonné au paiement des frais de scolarisation, considérés globalement comme élevés par les ménages, les effectifs de cet enseignement n'ont pas évolué de la même manière que ceux de l'enseignement général. Au lieu d'attirer davantage de candidats, ce mode d'accès a créé un élitisme économique au niveau de la FTP encore plus prononcé que pour l'enseignement général, dans la mesure où les frais d'inscription sont plus importants. Cette inégalité économique vient renforcer les inégalités territoriales découlant de l'implantation des écoles et des établissements de formation, selon les régions du pays et les zones rurales ou urbaines. En effet, les établissements d'enseignement général et de FTP sont nettement plus nombreux dans les régions du sud du pays et du littoral. Ces facteurs accentuent aussi l'inégalité de genre dans la mesure où la priorité est donnée à la formation d'un garçon lorsque les ressources financières dont dispose un ménage sont limitées⁵¹.

50 Appréciation également confirmée par nos interlocuteurs.

51 59 % des non-scolarisés au Bénin appartiennent à la population féminine alors que les filles sont aussi nombreuses que les garçons (cf. Resen, 2009, p. 177). Dans la FTP, la part des filles en 2004-2005 était de 41 %.

En outre, il convient de signaler que, face à l'engouement des élèves pour les formations supérieures, l'étude sur la diminution des effectifs réalisée par le MESFTP suggère (p. 76) une réforme de l'enseignement technique avec la création de deux catégories de lycées : i) le lycée technique pour les formations permettant l'accès à l'université, et ii) le lycée professionnel qui formerait des élèves directement utilisables par le marché de l'emploi, avec des formations davantage axées sur la pratique. Pour le moment, cette proposition n'a pas été suivie d'effet.

Tableau n° 7
Accès à la FTP formelle
Frais d'inscription à titre payant selon le régime (internat-externat)

Établissements	STAG	STI	STA	HR	EFS	Obs.
LTC	52 500	82 500				Externat
LTO	56 550	89 050				Externat
LYTEB	362 000 153 000					Internat Externat
LPTN	56 700	86 700				Externat
LAMS			310 000 107 000			Internat Externat
LT EFS				165 000	110 000	Externat
CET POBE		255 000				Internat
CET NATITINGOU		251 000 201 000 111 000				Internat G Internat F Externat
CET INA		100 000				Externat
CET INA		100 000	241 000 115 000			Externat Internat Externat
CET ADJAO			212 000 87 000			Internat Externat
CETA NATITINGOU			263 000 114 000			Internat Externat

Source : Étude sur la diminution des effectifs dans la FTP 2004-2008 (MESFTP).

Les frais d'inscription sont fixés par les établissements en fonction de l'enveloppe budgétaire qui leur est allouée chaque année et des besoins de financement propres à chaque structure ; ils sont préalablement approuvés par la Direction départementale concernée.

Les formations dispensées dans les centres de formation professionnelle privés sont également payantes et les coûts pratiqués varient selon les établissements, les métiers et les régions. Selon l'étude du MESFTP⁵² sur l'accès des filles aux filières de la FTP, les coûts moyens pratiqués par le secteur privé sont légèrement moins élevés que ceux du secteur public et ce malgré les taux de réussite nettement plus élevés dans le privé (95 % selon les responsables du sous-secteur de la FTP).

Tableau n° 8
Niveau et structure des dépenses d'éducation des ménages pour la FTP

Secteur FTP	Dépense moyenne estimée par jeune scolarisé, pour 2006 (FCFA)	Structure observée en 2003 (%)				
		Frais de scolarité	Manuels et fournitures	Uniformes scolaires	Autres postes	Total
Secteur public	282 519 b	62,4	17	3,6	17	100
Secteur privé	197 844 b	68,1	15,2	4	12,7	100

Source : Étude Groupe SIMITEC, sur la base d'informations Resen, 2008.

Les écarts des coûts entre les secteurs public et privé s'expliqueraient, selon cette étude, par la prédominance des formations tertiaires, moins coûteuses, dans le privé et par le recours à de nombreux enseignants vacataires ou sous contrat local dans le public.

Enfin, l'absence de politique de régulation sur ce type d'établissements et sur les coûts de formation fait que les centres privés ne s'implantent que là où existe une demande solvable alors qu'il existe un manque criant de formation pour les métiers relevant du secteur secondaire, comme par exemple la maintenance industrielle ou le froid. On notera, à cet égard, les développements récents survenus en la matière au Mali où les établissements privés de la FTP peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'incitations bancaires et/ou fiscales leur permettant de mettre en place des filières de formation dans des domaines prioritaires jusqu'ici négligées par les investisseurs privés.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur les coûts moyens pratiqués dans les trois formes d'apprentissage de type formel développés par le MESFTP et décrits au point précédent (4.2.2 – c), qui sont en fait variables selon le métier et les exigences du maître-artisan.

Tableau n° 9
Frais de formation en apprentissage de type formel

Apprentissage de type dual	125 000 à 150 000 /an	90 % FODEFCA – 10 % apprenti
Apprentissage modernisé	125 000 à 150 000/an	À la charge de l'apprenti
Alternance post-éducation de base	12 000 / an	À la charge de l'apprenti

Source : Tableau réalisé à partir de données du MESFTP.

En outre, le tableau n° 3, en annexe, donne un aperçu sur les coûts pratiqués dans l'apprentissage traditionnel, selon la région et les métiers (ils varient entre 50 000 et 150 000 FCFA).

5.3 L'offre de formation de type formel et non formel

Les effectifs de la FTP n'ont pas connu la même croissance que ceux du primaire ou de l'enseignement secondaire général. L'examen du tableau ci-dessous montre qu'ils ont accusé une relative stagnation, voire une légère baisse durant la période 2003-2008. Ceci est dû, comme nous l'avons signalé plus haut, aux coûts d'inscription élevés d'une part, et à l'insuffisance de crédits alloués par l'État pour l'accroissement des capacités d'accueil de cet enseignement, d'autre part, et ce, en dépit du fait que la FTP soit considérée comme la seconde priorité après l'enseignement primaire. Enfin, une étude réalisée par le secteur impute cette baisse relative des effectifs à un manque d'attractivité des spécialités de formation proposées, dont certaines (administration et gestion, études agricoles) offrent très peu de débouchés et, par conséquent, connaissent un déclin significatif auprès des candidats à une formation.

Tableau n° 10
Évolution des effectifs des élèves dans la FTP selon les options

Année scolaire	STAG	STI	STA	SANTE	EFS	RH	ENSEMBLE
2003-04	2 611	3 221	2 201	2 816	47	88	10 984
2004-05	2 375	3 217	2 249	2 495	90	91	10 717
2005-06	2 271	3 482	2 635	1 648	64	76	10 176
2006-07	2 272	3 450	3 025	1 057	139	97	10 040
2007-08	2 249	3 338	2 505	1 057	64	78	9 366
2008-09	-	-	-	-	-	-	8 266

Source : SSGI/DPP/MESFTP.

Les centres privés dans l'offre de formation

Les centres de formation professionnelle privés qui participent à la FTP sont au nombre de 234 (contre 1 134 pour l'enseignement secondaire) et accueillent un effectif de 20 000 élèves en moyenne, soit un peu plus du double de l'effectif pris en charge par les établissements publics. La faible mobilisation de ces établissements peut s'expliquer par l'absence de politique claire dans ce domaine de la part de l'État. Le principe de l'allocation de subventions à ces établissements est prévu par la loi d'orientation mais il n'est pas appliqué. Sa mise en œuvre serait d'une grande utilité, notamment dans les zones rurales ou semi-urbaines du centre et du nord du pays où les établissements de formation sont très peu nombreux. Elle permettrait d'accroître sensiblement les effectifs de cet ordre d'enseignement, si l'État était en mesure de dégager des moyens financiers à cet effet et affectait aux établissements privés les apprenants excédentaires des établissements publics des cycles d'enseignement professionnel et technique. Elle constitue aussi l'une des voies qui permettrait de rattraper les retards accumulés depuis plusieurs années dans l'évolution des effectifs au niveau des établissements publics, si l'on se réfère aux projections du PDDSE Horizon 2006-2015. Il ressort, pour l'année 2010, un déficit supérieur aux effectifs actuels (9 365 élèves) par rapport aux prévisions du PDDSE (19 017 élèves).

Tableau n° 11
Prévision d'évolution des effectifs du secteur public FTP

Prévisions globales et par secteurs	2010	2015
Prévisions globales	19 017	24 500
Dont, par secteurs :		
- Agriculture	5 461	8 000
- Industrie	6 079	8 000
- Santé	3 659	4 000
- Tertiaire	2 390	2 000
- Divers	1 508	2 000

Source : Étude sur la diminution des effectifs de la FTP.

5.4 La demande de formation

Au Bénin, la demande économique émanant des différents secteurs d'activité, notamment des entreprises du secteur formel, et la demande de formation des personnes non scolarisées ou déscolarisées et des populations marginalisées ou handicapées, ne sont ni identifiées ni évaluées et il n'existe aucun mécanisme visant à rapprocher la demande de l'offre de formation. La demande sociale n'est enregistrée au niveau d'aucune instance ou structure d'orientation ou d'information en direction du public en quête de formation. À l'exception des formations par apprentissage dont l'effectif reste limité, les établissements de formation ne s'intéressent globalement qu'aux populations en cours de scolarisation. La demande sociale existe mais le système de la FTP, tel qu'il est organisé, n'est pas en mesure de l'absorber, y compris à travers les nouveaux modes d'apprentissage alternatifs récemment développés qui n'accueillent qu'une infime partie de cette demande. Le secteur informel est la seule option pour cette demande de formation non satisfaite par la formation de type formel. La population en situation de travail et de formation sur le tas dans ce secteur est, comme signalé précédemment, estimée à 200 000 jeunes. Comme dans tous les pays de la sous-région, cette formation non formelle est essentiellement pratique, de durée variable, payante et sanctionnée par une attestation de qualification délivrée par l'artisan à la fin de la formation. Pour être plus précis, l'attestation délivrée par l'artisan au jeune en situation d'apprentissage « traditionnel » dans son atelier est plus un document attestant que le jeune en question a été formé, qu'une reconnaissance de qualification. Au mieux, elle accompagne l'installation de l'ex-apprenti comme artisan. Le fait que, dans le cadre d'un tel apprentissage traditionnel, les compétences acquises par l'apprenti n'excèdent pas celles de l'artisan qui l'a formé et que, une fois installé, il a recours à son tour à des apprentis, conduit nécessairement à des pertes en termes de compétences, compte tenu notamment des nouvelles avancées technologiques que les artisans, sans formation complémentaire et sans les équipements nécessaires, ne sont pas en mesure de maîtriser réellement.

5.5 Les politiques récentes pour élargir l'accès à l'EFTP

Conscient de l'insuffisance chronique des ressources financières pour accroître les capacités d'accueil du dispositif, d'une part, et de l'impossibilité de renouveler chaque fois que nécessaire les équipements technico-pédagogiques des centres et établissements de la FTP, d'autre part, le sous-secteur a décidé, dès le milieu des années 2000, de développer les modes de formation par apprentissage, dans le secteur formel et le secteur informel, que nous avons analysés dans le présent rapport. Cette démarche, sans être exclusive, se concentre surtout sur le secteur de l'artisanat de production, d'art et de services, qui recèle d'énormes potentialités de formation. Le secteur informel regroupe environ 87 % du stock global d'apprentis à l'échelle nationale⁵³ ; il est reconnu comme étant l'acteur majeur de professionnalisation des actifs insérés dans des activités de production et de services au travers de la micro-entreprise et de l'auto-emploi. Il était jusqu'à très peu investi par l'État. Ce processus a connu une formalisation à partir de l'année 2005, en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de l'artisanat désireux de moderniser leur mode d'apprentissage traditionnel et d'améliorer la productivité de leur travail ainsi que la qualité de leurs produits et l'employabilité des apprentis qu'ils encadrent. Au-delà des nouvelles opportunités de formation susceptibles d'être offertes aux jeunes en quête d'insertion professionnelle, ce processus se voulait être également un moyen de rénover, progressivement mais de manière approfondie, la production des compétences en milieu professionnel informel. Cette démarche a permis d'intégrer, au sein de cet apprentissage traditionnel, des formes plus évoluées d'apprentissage qui, aujourd'hui, commencent à imprimer une évolution positive à la production des compétences dans ce milieu professionnel.

Les modes alternatifs d'apprentissage ainsi introduits intègrent des contenus théoriques et consolident l'apprentissage traditionnel tout en améliorant les compétences des artisans. Ce sont des voies complémentaires d'apprentissage qui ciblent chacune des catégories de populations, allant des déscolarisés précoces jusqu'aux titulaires du niveau de 3^e du premier cycle de l'enseignement secondaire. Leur particularité, qui fait déjà leur succès, est qu'ils prennent en compte ce qui existe déjà — l'artisanat traditionnel — et le valorisent. Ainsi, les formations par apprentissage qui se déroulent dans des ateliers d'artisans, et sont encadrées par ces derniers, sont reconnues et sanctionnées par une certification érigée au rang de diplôme par les textes réglementaires.

Le tableau figurant au point 2.6.1 récapitule l'ensemble des formations, de type formel et non formel, dispensées au Bénin et indique les groupes cibles pour chacun des trois modes d'apprentissage développés par le MESFTP. La certification de ces formations, à l'exception de l'AQP, est déterminée par un texte réglementaire (arrêté ministériel) qui définit les conditions et modalités d'organisation des examens d'accès aux formations ainsi que les tests de fin de formation. À titre illustratif, l'examen du CQM ne comporte que des épreuves pratiques et son titulaire peut poursuivre sa formation technique pour l'obtention d'un CQP ; le titulaire du CQP peut, à son tour, poursuivre des études techniques et professionnelles ultérieures dans les conditions fixées par le MESFTP. Cette flexibilité est appréciable et de nature à rendre plus attractives les formations professionnelles, à la condition que l'offre de formation soit constamment adaptée aux besoins du marché du travail.

À cet égard, il convient de signaler que le Bénin ne dispose pas de Cadre national des certifications. Cependant une réflexion est actuellement développée, dans le contexte de la région, suite à l'atelier d'Abuja sur la redynamisation de l'EFTP organisé en août 2009 par l'UNESCO-BREDA et la CEDEAO qui a recommandé la mise en place d'un tel cadre auquel doivent adhérer tous les acteurs œuvrant au développement de la FTP dans chaque pays. Cette démarche constitue un préalable à la mise en place d'un cadre de certifications à l'échelle régionale et bénéficie de l'appui des deux institutions pour les pays qui s'y engagent. Au Bénin, les travaux entrepris dans ce domaine seront soumis à l'examen du Conseil national de l'enseignement technique et professionnel (CNEFPT) dont l'opérationnalisation devait intervenir en 2011. Les nouvelles certifications ci-dessus mentionnées créent d'ores et déjà un lien direct entre le formel et l'informel : les programmes de la formation de type formel, conçus pour être dispensés en établissement, sont adaptés et appliqués en milieu professionnel informel.

53 Les 13 % restants (soit 30 000 élèves dont les 2/3 sont accueillis par les établissements privés de formation) relèvent du secteur formel de la FTP.

5.6 Les points forts et les défis des politiques actuelles et des mécanismes d'accès et de participation

Un rapide bilan des questions liées à l'accès aux formations dispensées par le dispositif d'EFTP de type formel fait ressortir l'existence de points forts qu'il faudra consolider et de points faibles qui risquent de devenir des menaces si des solutions viables ne sont pas envisagées. Parmi les points forts, on note, indéniablement, la valorisation du statut de l'EFTP à travers : a) l'accès par la réussite aux formations, b) les parcours scolaires proposés, qui sont aussi intéressants que ceux de l'enseignement général, c) la reconnaissance et la cohérence d'ensemble des diplômes délivrés par le système, qui permettent aux lauréats de suivre ultérieurement des formations supérieures.

Les points faibles, sur lesquels il est possible d'intervenir à court et à moyen terme pour améliorer l'efficacité du système, sont plus nombreux ; les plus importants sont :

- a) L'insuffisance des capacités d'accueil du dispositif, et l'absence d'une carte de la formation professionnelle qui pourrait corriger la couverture inégale du territoire en structures de la FTP ;
- b) L'inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail et l'incapacité chronique du sous-secteur à rénover et diversifier son offre, qui font que certaines filières connaissent une véritable désaffection auprès des candidats et ne permettent pas de rentabiliser les structures existantes. Cette situation est à l'origine de la baisse des effectifs constatée depuis 2003-2004 alors que les besoins individuels de formation sont énormes ;
- c) L'absence de politique de l'État en matière de mobilisation des centres de formation privés pour le développement des capacités de la FTP, y compris par apprentissage. Une politique incitative dans ce domaine permettrait de réduire les déficits en offre de formation dans les zones rurales ou semi-urbaines, notamment dans les régions du centre et du nord du pays. Des mesures pourraient être parallèlement envisagées pour réduire les frais d'inscription aux formations, en particulier en direction des filles⁵⁴ dans les filières autres que la santé, l'enseignement familial et social et la restauration où elles sont déjà suffisamment nombreuses ;
- d) Tous les cycles d'enseignement et de formation, y compris par l'apprentissage, sont payants. Ce système est discriminant et défavorise les élèves issus de milieux pauvres. Les quotas de bourses accordées par l'État ne corrigent pas les inégalités de revenu familial mais les bourses « sont attribuées sur des critères méritocratiques » (cf. Resen) ;
- e) Les dépenses éducatives, pour l'ensemble du système, bénéficient surtout aux élèves qui ont les moyens de poursuivre leurs études/formations et quittent le système le plus tard possible ; ainsi les 10 % les plus instruits utilisent 48 % des ressources allouées au secteur éducatif (contre 38 % au Sénégal et 68 % au Tchad)⁵⁵ ;
- f) Il n'existe pas de discrimination positive en direction des populations marginalisées ou des personnes handicapées⁵⁶ ; une mesure visant à assurer l'accès gratuit des filles aux STI et STA vient d'être prise mais elle n'a pas encore connu de début d'application ;
- g) Qu'il s'agisse du dispositif formel de la FTP (public ou privé) ou des formations de type « dual » ou autre, les jeunes déscolarisés et ceux qui ont abandonné le système éducatif avant la fin de l'école primaire – groupes particulièrement nombreux dans l'espace rural – restent en marge du développement des compétences.

54 La part des filles dans l'EFTP était de 41 % en 2004.

55 Cf. Resen, 2009, p. 198.

56 Les handicapés représentaient 2,6 % de la population en 2004.

Cependant, au-delà des points faibles énumérés ci-dessus et des correctifs qui peuvent être apportés pour améliorer l'accès des différentes catégories de populations à des formations auxquelles elles peuvent aspirer pour s'insérer dans la vie active, les enjeux et obstacles auxquels va se trouver confronté le système de la FTP dans les années à venir sont d'ordre structurel et appellent une démarche urgente de refondation pour relever ce défi. Il a trait à la mise en place de l'école universelle de 6 ans et à ses répercussions sur l'organisation du système de la FTP, pour que ce système soit en mesure d'absorber, dans des proportions acceptables, les flux d'élèves admis au cycle secondaire et ayant opté pour une formation technique ou professionnelle, ainsi que les populations ayant achevé ou non le cycle primaire et ne pouvant pas accéder au cycle secondaire.

6. LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA QUALITÉ

Ce chapitre a pour but d'analyser la gestion de la qualité dans le sous-secteur de l'EFTP à travers ses caractéristiques principales et à l'aide de quelques indicateurs.

6.1 Le cadre de gestion de la qualité

Il n'existe pas de cadre réglementaire explicite de la qualité appliqué à la FTP de type formel au Bénin mais il existe des orientations dans ce sens, à travers les missions et attributions du sous-secteur d'une part, et dans les stratégies de développement du secteur éducatif, d'autre part. Le Ministère de l'ESFTP est responsable de l'exécution des politiques, décisions et instructions du gouvernement dans les domaines de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle⁵⁷. À cette fin, il est chargé, entre autres, « d'initier et de mettre en place un système d'information ainsi qu'un système de contrôle et d'évaluation des activités de sa compétence, d'en définir les objectifs, l'organisation et les moyens ». La mise en place de tels systèmes (information, contrôle et évaluation des activités), auxquels s'ajoute la possibilité qui lui est conférée de mettre en place des instances de concertation et de coordination interministérielle regroupant les différents acteurs concernés par la FTP, sont des éléments clés de l'assurance qualité.

Le Plan décennal de développement du Secteur éducatif à l'horizon 2006-2015 fixe deux objectifs complémentaires à l'enseignement secondaire : i) assurer une continuité progressive entre le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire tout en améliorant la qualité de l'enseignement ; ii) préparer qualitativement l'accès à l'enseignement supérieur, pour ce qui est du cycle pré-universitaire. Ces objectifs qualitatifs sont intimement liés à l'objectif fixé à l'enseignement primaire pour la décennie, relatif à la mise en place en 2015 de la scolarisation universelle de 6 ans. Selon le même Plan, cet objectif stratégique ne peut être atteint que si des mesures à caractère technique sont prises en amont pour améliorer le rendement interne du primaire (amélioration des taux de rétention, réduction des redoublements et des abandons scolaires). Enfin, la révision à la baisse du taux de transition du primaire vers le secondaire (qui passe de 77 % actuellement à 55 % en 2015) est également un élément de la qualité dans la mesure où l'admission aux cycles secondaires (technique ou général) sera dorénavant davantage axée sur les résultats scolaires. C'est dire que les objectifs assignés aux différents sous-systèmes d'éducation sont totalement imbriqués et interdépendants au plan qualitatif.

6.2 Les indicateurs pouvant guider l'EFTP et sa régulation

Le fait de réduire le taux de transition du primaire vers le 1^{er} cycle du secondaire, que nous venons d'évoquer, signifie que les flux d'élèves en rupture de scolarité, rien que pour la dernière année du cycle primaire, augmenteront d'environ 22 % par rapport à la situation actuelle. Il est à craindre que l'EFTP ne soit pas en mesure d'accueillir cette population supplémentaire qui vient s'ajouter au stock déjà existant de déscolarisés qui ne bénéficient d'aucune opportunité de formation, si ce n'est dans le secteur informel. De plus, les ressources financières allouées au sous-secteur et la capacité de réalisation de nouvelles structures de formation, ne permettront certainement pas de faire face à cette nouvelle situation. C'est pourquoi la solution la plus viable reste encore, outre l'éventualité d'une restructuration du système, de mettre rapidement en place une politique appropriée de mobilisation des centres privés de formation, assortie de mesures incitatives favorisant l'investissement privé dans la formation professionnelle.

57 Article 2 du Décret n° 2007-441 du 2 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du MESFTP.

Un autre facteur important pour la mise en place d'une gestion de la qualité, est la prise en considération de l'évolution prévisible des effectifs de la FTP, en termes de prise en charge et de répartition des effectifs entre les différentes spécialités de formation au regard des besoins du marché du travail. En 2015, le nombre d'élèves dans les établissements publics et privés devrait atteindre 60 000 apprenants (contre 30 000 aujourd'hui⁵⁸). Ceci nécessitera la mise en place d'une régulation rigoureuse des flux entre les cycles d'enseignement et une orientation adéquate des élèves admis à la FTP, régulation qui devra tenir compte des besoins du marché du travail et pas seulement des places disponibles dans les différentes structures de formation.

6.3 Les facteurs qui influencent négativement la qualité

La production statistique du sous-secteur est incomplète, irrégulière, discontinue et peu fiable : elle ne peut réellement servir d'outil d'aide à la décision. Beaucoup de données existantes proviennent d'organismes externes à la FTP ou internationaux (l'UNESCO-BREDA au niveau régional, la Banque mondiale ou des partenaires financiers, par exemple) et sont produites dans le cadre d'études réalisées par ces organismes. Les données disponibles, à quelques exceptions près, remontent souvent à plusieurs années et permettent tout juste d'identifier certaines tendances en termes d'effectifs, de spécialités de formation ou de dépenses globales pour tout le secteur. À titre d'exemple, il n'existe aucune information sur le suivi des élèves après leur formation : aucune enquête d'insertion ou de cheminement des lauréats n'est réalisée, ce qui prive le dispositif d'un feedback intéressant sur le devenir de ses étudiants. Le sous-secteur semble concentrer ses efforts sur l'offre de formation de type formel (qu'il n'arrive pas à rénover) plutôt que sur la satisfaction des besoins en compétences du marché du travail ou sur l'insertion des diplômés.

La faiblesse de la production statistique n'est pas le seul élément qui peut influencer négativement sur la qualité. L'allocation des moyens humains et financiers, quand elle ne se fait pas sur des critères transparents, peut également y contribuer ; elle renvoie au mode de gouvernance du dispositif que seule une assurance qualité peut améliorer. Le sous-secteur accuse un déficit très important en formateurs qualifiés, évalué à 61 % pour l'année scolaire 2006-2007 par la DRH du MESFTP. Ce facteur, à lui seul, réduit sensiblement les efforts d'amélioration de la qualité. De surcroît, la dotation des établissements en enseignants, de l'avis des observateurs, ne s'effectue pas toujours en fonction de normes précises (par exemple les effectifs des élèves), sans compter que le personnel est globalement mal formé malgré les efforts déployés par le ministère pour y remédier, dans la mesure des moyens dont il dispose. Les dotations budgétaires des établissements sont décidées de manière unilatérale par l'administration centrale et ne tiennent pas réellement compte de la situation particulière de chaque établissement, notamment en ce qui concerne les besoins en renouvellement d'équipements, en matière d'œuvre et d'outillages, etc. Les chefs d'établissement ne sont pas formés à la gestion administrative et financière, ils sont recrutés parmi les enseignants et n'ont pas de compétences particulières dans ce domaine ; c'est pourquoi leur gestion est généralement peu efficace, d'où, probablement, la nécessité de professionnaliser leur fonction. En outre, en l'absence d'une carte de la formation professionnelle, il est difficile d'envisager une politique harmonieuse de développement du sous-secteur et de diversifier les offres de formation en tenant compte des réalités locales et régionales.

6.4 Le PDDSE et la qualité dans l'EFTP

De longs développements sont consacrés à la qualité dans la FTP par le PDDSE. L'objectif stratégique de ce plan est d'adapter les formations aux besoins du marché du travail grâce à deux leviers : le pilotage de la FTP par la demande économique, et le développement et la diversification de l'offre de formation. Les principaux résultats à atteindre peuvent être brièvement résumés dans le tableau ci-dessous :

58 Statistiques citées dans le Projet de développement de l'initiation à la FP et à l'entrepreneuriat (PDIFPE), DPP - MESFTP Bénin.

Tableau n° 12
Mesures visant à améliorer la qualité dans la FTP

Piloter le système par la demande économique	<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser des études d'opportunités d'emploi et de connaissance du marché – Mettre en place un cadre de concertation entre acteurs et partenaires – Définir d'un cadre juridique de partenariat établissements-entreprises
Développer et diversifier les offres de formation	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place une carte de la FTP adaptée aux atouts régionaux – Améliorer la formation des formateurs et des compétences des artisans – Développer les formations de courte durée au profit des populations défavorisées
Structurer et normaliser la FP continue et l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> – Valoriser l'apprentissage traditionnel par une nouvelle certification – Développer la FP continue pour les personnes disposant d'un emploi
Améliorer l'efficacité interne du système	<ul style="list-style-type: none"> – Revoir les modalités d'organisation des examens – Renforcer le suivi des résultats scolaires
Améliorer l'encadrement pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> – Développer la formation initiale et continue des formateurs
Améliorer la qualité de l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> – Introduire de nouveaux modes de formation sur la base d'une étude, à réaliser – Former les responsables pédagogiques des centres de formation à la gestion de nouveaux modes de formation
Réviser et mettre en œuvre de nouveaux programmes	<ul style="list-style-type: none"> – Élaborer et réviser les anciens programmes selon l'approche par compétences et en fonction des besoins du marché du travail
Promouvoir la scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser une étude sur l'accès des filles et accroître leur inscription dans les filières industrielles – Rendre l'environnement scolaire favorable aux filles

Source : Tableau réalisé à partir de données figurant au PDDSE (p. 35 et suivantes).

Les activités envisagées pour atteindre les résultats escomptés sont certes pertinentes mais leur mise en œuvre reste difficile dans la mesure où les objectifs ne sont ni hiérarchisés ni domiciliés de manière explicite au sein d'une structure centrale qui en assurerait, sous la conduite du premier responsable du secteur, la responsabilité et le leadership. La Direction de l'inspection pédagogique, à laquelle incombe la responsabilité de réviser les programmes de formation et d'en élaborer de nouveaux, n'est pas en mesure de l'assumer de manière satisfaisante et dans un délai raisonnable en raison de ses effectifs réduits et des autres missions à caractère pédagogique qu'elle doit remplir. Sur les 60 programmes mis en œuvre dans la FTP depuis 2001, neuf ont été élaborés selon l'APC dans l'enseignement technique et 11 adaptés selon l'APC dans l'apprentissage. Les moyens financiers accordés par le budget national à cet effet ne permettent pas d'actualiser plus de deux programmes par an. Il manquerait un plan d'opération pluriannuel, assorti de moyens humains et financiers (auxquels les PTF pourraient apporter leur contribution) nécessaires à sa réalisation. L'idéal étant de doter le sous-secteur d'une institution spécialisée dans l'ingénierie de formation qui, en plus, pourrait prendre en charge la formation des formateurs et des gestionnaires des établissements de formation.

6.5 L'intégration des compétences entrepreneuriales pour améliorer l'employabilité

En plus des nombreux dispositifs de formation/insertion/réinsertion mis en place par différents ministères, notamment celui en charge de la micro-finance et de l'emploi, ou par d'autres organismes institutionnels, le MESFTP a lancé en 2010, dans le cadre des orientations du PDDSE, un Projet de développement de l'initiation à la formation professionnelle et à l'entrepreneuriat (PDIFPE) qui est, en fait, la réactivation de l'ancien projet PIFPEL (initiation à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et au leadership), créé en 2007 pour une période de 6 années et qui a permis de mettre en place en 2008 une soixantaine d'ateliers d'initiation professionnelle (AIP) dans les CEG. Ce projet vise à favoriser l'orientation des jeunes vers les formations techniques et professionnelles et à former les finissants de la FTP à la culture entrepreneuriale, de manière à leur permettre de s'installer à leur compte à l'issue de leur formation. Le projet prévoit la dotation de 90 CEG d'AIP équipés dans 3 spécialités de formation par atelier et encadrés par 3 formateurs et 1 chef d'atelier, ainsi que la formation de 3 000 finissants dans 18 établissements d'enseignement technique à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi.

Nous ne disposons pas d'informations relatives à la mise en œuvre de ce projet qui marque l'intérêt du secteur aux problèmes d'insertion de ses diplômés. Cette initiative aurait gagné à bénéficier de l'expérience et des bonnes pratiques

capitalisées par les dispositifs des autres départements ministériels, – comme c’est le cas avec les nombreux programmes et actions déjà mis en place par l’ANPE.

6.6 La cohérence entre la politique de l’EFTP et celle de l’emploi

Pour que la politique de formation soit en cohérence avec les besoins du marché du travail auxquels elle est censée répondre — donc avec la politique de l’emploi — la FTP doit se doter d’outils d’aide à la décision, en particulier elle doit disposer en permanence d’informations fiables et de données statistiques actualisées sur la formation continue, sur les formes d’apprentissage qui relèvent ou non de son autorité (de type formel et non formel), sur la transition professionnelle (de la formation à l’emploi) et doit dialoguer en permanence avec tous les acteurs intervenant dans ces différents domaines (artisanat, industrie, travail, organisations professionnelles, patronat, entreprises, etc.)⁵⁹. L’UNESCO recommande à cet effet que « la structure chargée de l’offre de formation soit constamment informée de la situation du marché du travail, dans l’ensemble du pays ; elle doit les professions et métiers exercés sur le territoire, les secteurs d’activité économique, les connaître la structure et l’évolution de la demande en matière de compétences professionnelles, sur caractéristiques des entreprises ainsi que la conjoncture économique »⁶⁰. C’est de l’analyse du marché du travail que découlera la vision des besoins à satisfaire et les activités à entreprendre pour réaliser cet objectif. L’OEF pourrait jouer un rôle déterminant dans ce domaine pour peu qu’il soit consulté et/ou sollicité par le sous-secteur de l’EFTP pour la réalisation d’études sur le marché du travail.

La réalité actuelle est qu’il n’existe pas ou très peu de coordination entre les structures chargées de la FTP (et plus largement de l’éducation) et les structures responsables de la mise en œuvre de la politique de l’emploi et de l’analyse du marché du travail : l’OEF et l’ANPE, qui sont sous la tutelle du MMFEJF, et le Département ministériel chargé de la FTP ne se parlent pas – sans oublier le fait que le FODEFCA dépend d’un autre département, le MFPT. Cette non-coordination se retrouve quand on examine les relations entre le Ministère chargé de l’EFTP et des ministères sectoriels tels que ceux chargés de l’agriculture, des transports ou des PME, par exemple. On en a, enfin, un exemple significatif quand on cherche à savoir en quoi et comment les orientations stratégiques définies par le gouvernement en termes de développement économique et de croissance à l’horizon 2025 sont prises en compte pour la FTP.

59 Cf. *Contribution régionale au développement du système d’information statistiques pour l’EFTP*, UNESCO-Bureau régional pour l’éducation en Afrique, décembre 2009.

60 Document UNESCO-BREDA, p. 46.

7. PERTINENCE ET IMPACT

Comme mentionné dans les chapitres précédents, le dispositif d'EFTP ne fait pas proprement l'objet d'un suivi et d'une évaluation systématiques destinés à en mesurer l'efficacité et l'efficience et, sur cette base, à y apporter les modifications nécessaires. Dans une très large mesure, le ministère de tutelle de la FTP, avec ses moyens réduits et l'instabilité institutionnelle liée à son positionnement variable au sein du gouvernement, gère avant tout le quotidien. On rappellera ici également que le nombre total de jeunes inscrits dans les établissements publics de la FTP n'atteint pas 10 000 et que, si on y ajoute les effectifs inscrits dans les établissements privés de la FTP, c'est au plus environ 30 000 jeunes qui sont sous la tutelle de ce département ministériel – ce qui est un petit pourcentage des jeunes poursuivant leur scolarité au-delà du certificat d'études primaires (CEP) – sans oublier tous les jeunes qui sont déscolarisés ou ont quitté l'appareil éducatif, soit avant l'obtention du CEP, soit après l'échec à cet examen, et qui n'ont d'autre choix que de rejoindre le marché du travail, à l'exception d'une infime minorité qui peut s'inscrire dans une filière de formation par apprentissage.

Dans une économie dominée par le secteur informel et où le secteur moderne regroupe essentiellement des micro-entreprises, voire des entreprises unipersonnelles⁶¹, le rôle des employeurs pour assurer la cohérence entre la formation et le monde du travail est plus que limité. Quand bien même les textes officiels abondent et insistent sur la nécessité d'un partenariat entre le milieu des employeurs et celui de la FTP, ces déclarations ne sont pas toujours suivies d'effet. La seule structure avec laquelle une certaine collaboration est mise en place est la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB), de création récente et ne disposant que de peu de moyens. S'il est vrai que plusieurs « chartes de compétences⁶² » ont été élaborées par et avec la CNAB, et avec le soutien financier du FODEFCA, leur nombre est encore limité (9 chartes, alors que plus de 200 métiers de l'artisanat ont été identifiés). De plus, cette approche reste majoritairement circonscrite aux filières de formation par l'apprentissage débouchant sur un CQP, sans impact réel sur la formation technique et professionnelle assurée dans un établissement public.

Il a déjà été souligné ci-dessus que le dispositif privé de la FTP fonctionnait sans véritable régulation – si ce n'est l'agrément qui doit être obtenu pour l'ouverture d'un tel établissement sur présentation d'un dossier à la DEP (Direction des établissements privés) du MESFTP sans que, véritablement la qualité de la formation dispensée fasse l'objet d'un contrôle réel ni, surtout, d'un suivi. Comme, par ailleurs, le MESFTP ne peut pas inciter les investisseurs privés dans la formation à ouvrir telle filière plutôt que telle autre (comme cela pourrait être le cas si ces investisseurs pouvaient bénéficier d'un appui ou d'une garantie financière de la part de l'État), il n'y a pas de pilotage par la demande – chacun étant plus ou moins libre d'ouvrir l'établissement de son choix, le plus fréquemment, si ce n'est uniquement, là où existe une demande solvable. Les employeurs, dans ce contexte, n'interviennent pas véritablement dans la définition et, surtout, dans la mise en œuvre d'une stratégie d'EFTP qui répondrait réellement à leurs besoins. Pour prendre un exemple, important dans le contexte béninois, le centre de formation professionnelle du port de Cotonou organise des formations très spécialisées dans le domaine des métiers directement concernés par cette activité (gestion portuaire par exemple), débouchant sur des certificats professionnels ou des certificats de compétences au niveau Bac + 2 – mais sans aucun lien avec le ministère chargé de l'EFTP⁶³.

Se pose enfin la question de la « transférabilité » des compétences sur le marché du travail. Parallèlement au dispositif formel et hiérarchique (CAP, BEP/BT, DT, BTS, etc.), le système des CQP, et des CQM fonctionne, en l'état actuel, d'une manière autonome et indépendante mais il est prévu que le ministère en charge de l'EFTP prenne un texte officiel pour établir la correspondance entre ces certifications et les diplômes actuellement délivrés par les établissements de l'EFTP.

Dans un tel contexte, il est pour le moins difficile, sinon impossible, de se prononcer sur l'impact global du système actuel de l'EFTP au niveau de la société pour ce qui est des principaux objectifs socio-économiques prévus initialement.

61 Le Conseil national du patronat béninois fait état d'environ 250 entreprises membres de cette organisation professionnelle, mais la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin estime que 15 000 entreprises sont enregistrées auprès de la CCI et explique cet écart par le fait que la quasi-totalité des entreprises en question sont des petits artisans et des petits commerçants payant une patente.

62 Les chartes de compétences définissent, en termes opérationnels, les compétences technico-professionnelles ainsi que les compétences transversales qu'un titulaire d'un CQP doit posséder au terme de sa formation.

63 Il existe une Association béninoise pour le développement de la formation continue (ABEFOC), créée en 1996 par des responsables d'entreprises béninoises appartenant à la Chambre de commerce et d'industrie, mais ses activités restent limitées aux entreprises directement associées au fonctionnement du port de Cotonou.

L'absence d'un dispositif de suivi, notamment de suivi des jeunes diplômés issus des établissements publics d'EFTP – résultant, là encore, d'un manque de moyens et de compétences – fait qu'on ne sait pas en quoi et comment le dispositif public actuel est efficace et efficient. Le fait qu'un nombre significatif de diplômés de l'EFTP se retrouvent dans les programmes d'insertion gérés par l'ANPE est un signe que les diplômés ont du mal à trouver un emploi salarié⁶⁴ correspondant à leurs qualifications, et ce d'autant plus que le secteur « moderne » crée peu d'emplois. Reste alors, comme alternative au chômage (ou à la non-activité), le sous-emploi ou, pour certains, l'auto-emploi avec, le cas échéant, une formation à l'entrepreneuriat et un appui financier pour la création de micro-entreprises.

64 Rappelons ici que le dispositif d'EFTP du Bénin a été mis en place à l'origine pour répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée du secteur moderne, c'est-à-dire l'emploi salarié ; il reste encore orienté vers ce secteur malgré la prédominance du secteur informel dans l'économie du pays.

8. LA CONNAISSANCE ET LES RÉSULTATS

Ce qui vient d'être précisé relativement à l'impact et à la pertinence de l'EFTP configure l'appréciation que l'on peut porter sur les connaissances et les résultats, c'est-à-dire sur l'analyse de l'existant sur lequel se construisent la formulation et la gestion des politiques d'EFTP. L'absence de données quantitatives et qualitatives, la faiblesse des dispositifs statistiques et des outils d'aide à la décision, le manque de moyens humains et financiers de la structure chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique d'EFTP font que la plupart des textes adoptés et validés ne trouvent que partiellement leur concrétisation sur le terrain. Il n'y a pas véritablement de dispositifs de compilation des données – et ce d'autant moins que, précédemment, les données concernant l'EFTP public étaient agrégées avec celles concernant l'enseignement général. Il n'y a pas de collecte régulière des données, ni, *a fortiori*, d'analyse portant sur les résultats autrement que mesurés par le nombre ou le taux de succès/d'échec aux différents examens. La coopération au niveau régional, bien que reconnue comme prioritaire, n'est pas suffisamment développée, sauf en ce qui concerne le FODEFCA qui fonctionne au sein d'un réseau régional – le RAFPRO, et le MESFTP pour la réalisation d'un cadre national, voire régional, des certifications avec l'UNESCO-BREDA et la CEDEAO, à travers le Processus d'Abuja pour la revitalisation de l'EFTP dans les pays de la zone CEDEAO (9 recommandations principales). Le Bénin est également impliqué dans un processus sur l'emploi et l'EFTP en relation avec l'UEMOA et ses autres pays membres. Un exemple frappant est celui des CQP, expérimentés pourtant dans plusieurs pays de la sous-région (en sus du Bénin, le Mali, le Burkina Faso, le Niger par exemple) : l'échange d'expériences et de réflexions sur les priorités d'intérêt commun est très épisodique, même si l'accent est mis sur la mise en place, par exemple, d'un Réseau opérationnel africain des métiers et des emplois (ROAME) qui, semble-t-il, reste encore à l'état de projet. Il en est de même en matière d'innovation et de diffusion de nouvelles pratiques et d'expérimentations pédagogiques : il n'y a pas de mutualisation des résultats.

Le fait, par ailleurs, que les enquêtes portant sur les conditions de vie des ménages ou sur l'emploi ne soient réalisées que très irrégulièrement et que, à tout le moins, les données disponibles ne soient pas facilement accessibles, complique, sans aucun doute, la mise en place d'un suivi régulier conduisant aux ajustements nécessaires dans l'offre d'EFTP. Il ne semble pas, par ailleurs, que le ministère chargé de l'EFTP ait mis en place les outils nécessaires à la diffusion des connaissances acquises – le concept d'expérimentation pédagogique étant quelque peu étranger au système, pris par la nécessité de parer au plus pressé et de faire face à l'urgence.

En conclusion, tant en ce qui concerne l'évaluation de la pertinence et de l'impact du dispositif d'EFTP, notamment en termes d'insertion dans des emplois pérennes et qualifiants, qu'en matière de connaissances et de suivi/de résultats, les structures publiques chargées de l'EFTP ne disposent pas encore d'outils nécessaires au pilotage du système. Si les textes officiels déjà adoptés relatifs à ces fonctions importantes vont dans le bon sens, notamment en posant le principe d'un partenariat renforcé tant avec les autres ministères sectoriels concernés qu'avec les acteurs économiques, leur application reste lente et souvent parcellaire.

9. LES CONCLUSIONS ET PISTES D’ACTION

L'EFTP au Bénin est au centre d'un environnement économique et social au service duquel il est censé œuvrer mais avec lequel il entretient peu d'échanges, et ce malgré l'existence au plan formel d'instances de concertation et de coordination avec toutes les parties prenantes, de création récente mais non encore opérationnelles. Il a pour partenaires naturels, d'un côté le secteur économique formel vers lequel son offre de formation est orientée et de l'autre, le secteur informel où se trouve le plus grand vivier de formation professionnelle du pays et que l'EFTP n'a commencé à investir que tout récemment, pour l'aider à se restructurer et à se moderniser. Enfin, à la périphérie de son champ d'intervention, il existe des programmes de promotion de l'emploi et des actions de formation-insertion-réinsertion ou de création d'auto-emploi, qui sont développés par des organismes institutionnels en direction des populations sans emploi, souvent des diplômés de la FTP ou de l'enseignement supérieur, pour appuyer leur insertion dans la vie active ou la création de leur activité propre. Le MESFTP n'ignore pas ces dispositifs, auxquels il est plus ou moins lié, mais il n'y joue pas un rôle déterminant. Il n'a marqué son intérêt que tout récemment pour l'insertion des personnes formées à travers un projet qu'il vient d'initier – le PDIFPE – dont l'objectif est de former les finissants de l'EFTP à la culture entrepreneuriale pour qu'ils puissent s'installer à leur compte à l'issue de leur formation, mais qui n'est pas encore opérationnel. Sur un autre plan, il convient de signaler que le MESFTP reste éloigné de la politique et du champ de la formation continue qui est pourtant le relais naturel de la formation professionnelle initiale, et que l'adaptation des compétences produites en formation initiale aux besoins de l'économie passe nécessairement par l'investissement du champ de la formation continue.

Dans l'ensemble, le dispositif public d'EFTP au Bénin est encore trop axé sur l'offre en qualifications et compétences (au reste limitée) plutôt que sur la demande émanant des entreprises, en particulier celles relevant du secteur « moderne » de l'économie. Cela vaut en matière de formation technique et professionnelle initiale mais aussi en matière de formation continue, de recyclage et de perfectionnement des travailleurs. Tant les organisations professionnelles regroupant les employeurs (Chambre de commerce et d'industrie, Confédération nationale du patronat du Bénin) que les organisations syndicales regroupant les travailleurs (COSI, CSTB, CGTB, UNSTB, CSA Bénin) estiment que le dispositif public d'EFTP dans l'ensemble, non seulement ne prend pas en compte les nouvelles exigences technologiques et professionnelles en matière de métiers mais reste encore très dissocié de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. En dépit des efforts du FODEFCA, la formation continue, le perfectionnement et le recyclage des travailleurs et des artisans ont une ampleur limitée ; les interventions du FODEFCA dans le domaine de l'apprentissage, du perfectionnement des maîtres-artisans et de la formation continue des travailleurs du secteur moderne de l'économie marginalisent l'importance du développement des compétences comme un des points d'appui essentiels pour la mise en œuvre de la vision stratégique Bénin 2025. La réussite de cet objectif sera conditionnée, entre autres, par, une meilleure articulation de l'offre à la demande de compétences dans une démarche prospective et évolutive avec, comme objectif central, l'insertion professionnelle et sociale dans un emploi décent, ce qui requiert une concertation étroite avec les partenaires sociaux, tant au niveau sectoriel que territorial.

Par ailleurs, l'analyse du marché du travail dans les secteurs formel et informel et le diagnostic de la FTP indiquent que, pour le moment, le sous-secteur n'est pas en mesure de répondre efficacement aux défis et aux enjeux auxquels il est confronté et dont il faudra pourtant qu'il tienne compte pour se restructurer. Tout d'abord, sa capacité d'accueil, en termes d'infrastructures publiques et privées, reste limitée et son offre de formation est loin de couvrir l'ensemble des besoins en compétences de l'économie ; ensuite, le dispositif est inégalement réparti sur le territoire national et favorise surtout les régions du sud et du littoral.

Au plan social, il ne peut accueillir qu'une infime partie des flux des primo-demandeurs d'emploi, sans qualification pour la plupart, des déscolarisés précoces et des populations marginalisées à la recherche d'une formation. Comme l'essentiel de la formation se fait dans le secteur informel, l'impact de la formation de type formel reste limité et ne deviendra perceptible que lorsque celle-ci aura réussi à accentuer la dynamique de modernisation des processus de production des compétences en milieu informel, modernisation lancée ces cinq dernières années à travers de nouveaux modes de formation ou par la mise en place de formations de courte durée qu'il conviendrait d'initier ; ceci permettrait de mieux rentabiliser les infrastructures existantes sans accroître de manière significative les moyens actuellement développés.

Enfin, comme le mentionne le rapport, au-delà des problèmes immédiats d'adaptation des formations aux besoins du marché du travail, le processus de restructuration du système devrait intégrer la FTP initiale et continue dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et long terme de développement économique et social du Bénin. La capacité institutionnelle du secteur, notamment en matière de planification, de programmation et de prospective, reste au cœur de la refondation du sous-système ; son amélioration passe par la mise en place de ressources humaines en adéquation avec les exigences du développement du sous-secteur et par l'implantation d'instruments d'aide à la décision, basés sur une production interne et externe d'informations et de données statistiques fiables.

Les quelque 200 000 jeunes comptabilisés au titre de la formation non formelle dans le tableau n°5 ci-dessus sont essentiellement « employés » dans des entreprises artisanales, elles-mêmes informelles. Il s'ensuit que la « formation » dont ils bénéficient n'est ni régulée, ni réglementée, en dépit de l'action des autorités et des organisations professionnelles de l'artisanat. Dans la plupart des cas, il s'agit plutôt d'un apprentissage sur le tas dont la qualité est limitée aux savoirs et savoir-faire techniques et professionnels des artisans chez qui ils travaillent. C'est là, très certainement, un des plus gros obstacles à la mise en œuvre d'une politique de développement des compétences, et ce d'autant plus que près de 75 000 primo-demandeurs d'emploi arrivent chaque année sur le marché du travail, soit au moins 4 ou 5 fois plus que le nombre de jeunes inscrits dans un dispositif formel d'EFTP — ce nombre de primo-demandeurs d'emploi arrivant sur le marché du travail devant, en outre, doubler à l'horizon 2025.

Comme le souligne le BIT dans son document pour le G20 65 : « on ne sort que lentement du cercle vicieux du faible niveau d'instruction et de compétences, d'une productivité médiocre et de la pauvreté. En Afrique subsaharienne, un cinquième seulement des garçons et des filles en âge de scolarisation dans l'enseignement secondaire fréquentent l'école. Ici, les priorités incluent l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation, l'amélioration de la qualité des apprentissages, une meilleure harmonisation de la formation assurée par les institutions publiques avec les entreprises par le renforcement de la coordination et l'établissement de partenariats avec le secteur privé et la combinaison de l'éducation et de la formation en institution avec l'apprentissage en entreprise. »

■ Les défis auxquels est confronté l'EFTP

- L'incapacité du dispositif de l'EFTP à se réformer

La formation technique et professionnelle est placée au rang de seconde priorité après l'enseignement primaire. L'objectif majeur que lui fixe le PDDSE, vise à adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail, à travers la mise en place d'un système de pilotage de la FTP par la demande. Cependant force est de constater que, depuis 2006, année d'adoption du PDDSE, la marche vers cet objectif est à peine amorcée. Les raisons sont multiples mais les principales semblent résulter de la faible capacité institutionnelle à engager de manière irréversible le processus de refondation du système, et de l'insuffisance des moyens humains et financiers du sous-secteur.

- L'amélioration de la gouvernance, condition *sine qua non* de l'évolution du système

La relative instabilité du sous-secteur durant les dix dernières années, suite aux diverses restructurations du système éducatif et aux rattachements successifs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à différents départements ministériels, a eu pour conséquences une faible capitalisation des objectifs de cet enseignement, une « perte de mémoire » du sous-secteur et un manque flagrant d'appropriation des expériences et études réalisées par le secteur sur le développement de l'EFTP. À cela s'ajoutent d'autres facteurs dont les effets conjugués ont empêché de mettre en place une gouvernance satisfaisante du système d'EFTP. Il s'agit : i) des missions et attributions du MESFTP qui sont en décalage avec les objectifs stratégiques de la réforme et desquelles il ressort un manque de redevabilité envers le processus de réforme ; ii) de l'insuffisance des capacités institutionnelles et de l'allocation trop irrégulière en volumes financiers des ressources au sous-secteur ; iii) des instances de concertation et de coordination entre les différents acteurs (CNETFP et CNFPA), mises en place en 2010 mais non encore opérationnelles ; iv) du mode d'affectation des ressources budgétaires aux établissements de formation, qui bride les initiatives de ces derniers et ne permet pas à ces structures de s'insérer réellement dans leur environnement économique.

Dans ce contexte, un des défis les plus importants pour le Bénin dans la perspective de l'amélioration de la pertinence et de la performance de l'EFTP devrait être de prendre les initiatives nécessaires pour mieux associer le milieu des entreprises au développement de la politique d'EFTP, en mettant davantage l'accent sur la demande en compétences du secteur privé, non seulement dans le secteur moderne de l'économie mais aussi dans l'artisanat.

- **Le financement de l'EFTP**

Le système de financement de l'EFTP est à la fois : complexe, du fait de la multiplicité de ses sources (État, ménages, PTF, FODEFCA, formation-production) ; précaire parce qu'il permet tout juste aux établissements d'EFTP de remplir leurs missions élémentaires d'enseignement et de formation dans des conditions difficiles, sans réelle possibilité de les améliorer, faute de moyens financiers ; aléatoire dans la mesure où une part importante du financement provient des ménages (52 %) et des PTF (leur apport au PIP pour 2010 et 2011 représente respectivement plus de 65 % et 85 %) et, enfin, inéquitable puisque l'accès à toutes les formations est payant. Le FODEFCA qui relève du Ministère du travail, finance les actions de formation continue – encore à l'état embryonnaire au Bénin –, la formation par apprentissage de type « dual » ainsi que les actions de perfectionnement des artisans du secteur informel et en direction des groupements et associations professionnelles du secteur agricoles. Il est lui-même financé par une subvention de l'État mais ne reçoit pas la totalité du produit de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises du secteur formel pour les besoins de la formation continue.

La FTP souffre d'un sous-financement chronique et irrégulier, ce qui obère considérablement tout effort de gestion efficace du système. La majeure partie des budgets du MESFTP est consacrée aux salaires (entre 40 % et plus de 60 % pour 2010 et 2011) et aux transferts. Le reliquat des crédits couvre les dépenses courantes de fonctionnement de l'administration centrale et des établissements ; les dépenses d'amélioration de la qualité des formations sont pratiquement inexistantes. Les crédits d'investissement ne peuvent permettre qu'un accroissement lent et aléatoire des capacités d'accueil du dispositif existant. Enfin, il manque cruellement de coordination et de mutualisation des fonds entre les différents acteurs concernés directement ou indirectement par l'EFTP (ministères en charge de l'emploi, du travail, ESFTP et organismes placés sous leurs tutelles respectives).

Dans cette perspective, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays de la sous-région, il conviendrait de prendre les dispositions nécessaires pour que le produit de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises qui y sont assujetties soit versé directement à un organisme autonome à gestion tripartite, tel que le FODEFCA, le cas échéant par le biais d'un compte spécial au Trésor, avec la mise en place d'un « guichet » placé sous la tutelle du ministère chargé de l'économie et des finances ainsi que des nécessaires procédures d'évaluation et de bonne gestion budgétaire et opérationnelle.

- **L'accès et la participation à l'EFTP**

Il n'existe pas de système d'orientation ni de régulation des flux dans le système scolaire du Bénin. La régulation résulte de facteurs tels que les abandons scolaires, les redoublements et, surtout, les capacités d'accueil disponibles aux différents niveaux de l'enseignement. Avec la mise en place de la scolarisation universelle de 6 ans en 2015, c'est tout l'arrimage de l'enseignement primaire au 1^{er} cycle du secondaire qu'il faudra reconsidérer. Le dernier taux de transition connu (de 77 % en 2007) entre les deux cycles sera ramené à 55 % selon le PDSSE. C'est-à-dire que la FTP sera davantage sollicitée : i) par un nombre accru d'élèves admis au secondaire et qu'il faudra orienter vers la FTP d'une part, et ii) par les élèves ayant achevé ou non le cycle primaire mais n'accédant pas au secondaire et qui voudraient se former avant de s'insérer dans la vie active, d'autre part. Or, la FTP ne semble pas préparée à cette nouvelle situation et ses capacités sont aujourd'hui insuffisantes pour faire face à un tel afflux de candidats, même si l'on prend en compte les opportunités offertes par l'apprentissage de type formel.

Un autre facteur important est celui des modalités d'accès à la FTP. L'admission à un cycle de FTP s'effectue sur la base de critères plus exigeants que ceux appliqués pour l'accès à l'enseignement secondaire général, ce qui devrait valoriser socialement le statut de la FTP. Cependant, dans les faits, la FTP n'est accessible qu'aux élèves en mesure de s'acquitter des frais de scolarisation, nettement plus élevés que ceux exigés dans l'enseignement général, écartant de facto les candidats issus de milieux pauvres. C'est ce qui explique la relative stagnation, voire la baisse des effectifs de cet ordre d'enseignement. Finalement, la seule opportunité qui reste pour les plus démunis est l'apprentissage traditionnel, dont les frais de participation sont moins importants que l'apprentissage de type formel ou une formation en établissement. Ce déficit des capacités d'accueil du dispositif public de FTP aurait pu être compensé par une mobilisation plus grande de centres de formation privés (actuellement au nombre de 234) si l'on avait mené une politique contractuelle et incitative qui fait actuellement défaut. Enfin, il convient de signaler que la demande sociale de formation n'est ni identifiée ni

évaluée, à aucun niveau, soit par une structure centrale du MESFTP, soit par une instance d'orientation et d'information en direction du grand public (inexistante pour le moment).

Il convient également d'insister ici sur l'importance des dispositifs déjà mis en place en matière d'insertion professionnelle et sociale des jeunes pour le développement d'activités économiques, notamment en zone rurale, qui peuvent être un point d'appui, y compris pour un retour vers des parcours formels de formation et de perfectionnement – une des conditions clés en étant une collaboration plus étroite entre les autorités chargées de la FTP et celles concernées par le développement économique, la croissance et l'emploi.

- **L'assurance qualité**

Il n'existe pas de cadre réglementaire explicite de la qualité appliqué à la FTP de type formelle au Bénin, mais on retrouve des orientations en ce sens dans les missions et attributions du Ministère qui peut initier et mettre en place des systèmes d'information, de contrôle et d'évaluation des activités relevant de sa compétence, en définir les objectifs, l'organisation et les moyens. Il peut également proposer la création d'instances de concertation et de coordination interministérielle. Le Plan décennal fixe aussi des objectifs à l'enseignement secondaire allant dans le sens de la qualité : « assurer une continuité progressive entre le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire tout en insistant sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; préparer qualitativement l'accès à l'enseignement supérieur, pour le second cycle (pré-universitaire) ». Il en est de même de certains indicateurs relatifs aux transitions entre les différents cycles d'enseignement, qui ont aussi des aspects liés à la qualité. Mais, il existe d'autres facteurs qui influencent négativement la qualité et qui relèvent de la gouvernance du système : il s'agit du processus d'allocation des ressources humaines, matérielles et financières aux établissements de la FTP, qui est peu transparent et ne semble pas obéir à des critères précis et objectifs.

■ Ce qu'il est possible de faire à court et moyen termes

- **En matière d'efficacité du système**

Pour que la politique de formation soit en cohérence avec les besoins du marché du travail, par conséquent avec la politique de l'emploi, l'EFTP devrait se doter d'outils d'aide à la décision et, en particulier, disposer en permanence d'informations fiables et de données statistiques actualisées sur la formation continue, sur les formes d'apprentissage qui relèvent ou non de son autorité (de type formel et non formel), sur la transition professionnelle (de la formation vers l'emploi) ; il devrait également dialoguer en permanence avec tous les acteurs intervenant dans ces différents domaines (artisanat, industrie, travail, organisations professionnelles, patronat, entreprises, etc.)⁶⁶. L'UNESCO recommande à cet effet que « la structure chargée de l'offre de formation soit constamment informée de la situation du marché du travail, dans l'ensemble du pays ; elle doit connaître la structure et l'évolution de la demande en matière de compétences professionnelles, sur les professions et métiers exercés sur le territoire, les secteurs d'activité économique, les caractéristiques des entreprises ainsi que la conjoncture économique »⁶⁷. C'est de l'analyse du marché du travail que découlera la détermination des besoins à satisfaire et les activités à entreprendre pour atteindre cet objectif. Le recours à des organismes spécialisés, tels que l'OEF, le FODEFCA ou l'INSAE, est fondamental pour une connaissance du marché de l'emploi et des compétences à produire. Une des démarches importantes pour cette meilleure connaissance est la structuration du marché du travail par secteurs, par niveaux de qualification et par genres, et de sa mise en correspondance avec la structuration des dispositifs publics et privés de formation. Il est recommandé que très rapidement des dispositions soient prises pour procéder à une telle analyse et, plus généralement, pour identifier le rôle du genre dans les profils de formation et d'insertion professionnelle.

Il convient, par conséquent, d'améliorer la coordination entre les structures chargées de la FTP (et plus largement de l'éducation) et celles responsables de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de l'analyse du marché du travail, en l'occurrence l'OEF et l'ANPE. Le FODEFCA, qui anime pratiquement seul la formation continue, devrait être sollicité pour fournir un feedback à la formation initiale sur les métiers et les qualifications en milieu professionnel, formel ou informel, feedback indispensable à la diversification de l'offre de formation et à l'actualisation des programmes de formation. Cet organisme pourrait également être sollicité pour contribuer au renouvellement des équipements des établissements de la

66 Cf. *Contribution régionale au développement du système d'information statistique pour l'EFTP*, UNESCO-Bureau régional pour l'éducation en Afrique, décembre 2009.

67 Idem.

FTP et pour accroître sa participation au développement de l'apprentissage moderne, mais il faut pour cela qu'il dispose de la totalité du produit de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Par ailleurs, pour accroître l'efficacité du système, il est recommandé, non seulement d'activer le dispositif de concertation et de coordination récemment créé par le MESFTP, mais également de s'appuyer sur les échelons régionaux et départementaux, voire communaux quand cela est possible, pour mettre en place la carte de la formation professionnelle, en vue de réduire les inégalités régionales en matière d'accès à la formation, notamment dans les zones rurales, et d'opérer des choix judicieux d'implantation de spécialités de formation qui tiennent compte des réalités et des potentialités économiques locales.

À moyen terme, la mise en place d'un système piloté par la demande devrait prendre appui sur les récentes orientations du gouvernement en matière de développement économique et social, consignées dans le document « Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 – Agenda vers une économie émergente », élaboré à la demande du Chef de l'État et validé dans le « Mémoire de politiques économiques et financières ». Ce document pourrait servir de base de travail, à la condition que la politique envisagée soit confirmée par les plus hautes autorités du pays. Le sous-secteur de l'EFTP pourrait assumer le leadership pour l'ensemble des questions liées aux formations à développer, sectorielles et transversales, et collaborer avec les différents départements ministériels et organismes impliqués, notamment l'Observatoire de la formation et de l'emploi.

- **En matière de gouvernance**

La réussite du processus de réforme à moyen terme est également subordonnée à l'amélioration de la gouvernance du système. Le PDDSE qui présente l'avantage d'être connu et partagé par toutes les parties prenantes, peut constituer la matrice sur laquelle pourrait s'élaborer un cadre de gouvernance, avec toutes les tâches qui s'y rapportent. La taille réduite du dispositif d'EFTP, en termes d'établissements et d'effectifs, devrait faciliter cette approche. Ce cadre s'articulerait en premier lieu autour de l'actualisation du plan d'action du PDDSE, dont il conviendra de réexaminer les objectifs à atteindre à moyen terme, et de définir les actions à mener selon un ordre de priorités et en tenant compte des résultats déjà obtenus, des leçons à tirer, de l'évolution des réalités de l'environnement de l'EFTP et des ressources financières mobilisables à cet effet, dans le cadre d'arbitrages initiés et partagés par le sous-secteur. Un plan d'opération pluriannuel devrait être établi à cet effet et domicilié dans une structure centrale qui assurerait la coordination de la mise en œuvre selon un calendrier précis. Tous les départements ministériels concernés par l'EFTP devraient être associés à la mise en œuvre de ce plan, y compris ceux en charge de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat, des transports, ainsi que les organisations socioprofessionnelles et les partenaires sociaux, notamment la CNAB et le CNPB. Dans le même esprit, il est recommandé, dans le contexte indispensable du renforcement du dialogue social impliquant les organisations professionnelles représentatives des employeurs, des travailleurs et de l'artisanat, d'associer plus étroitement ces organisations à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'EFTP, tant en ce qui concerne le contenu des filières de formation initiale que la mise en place de dispositifs de reconnaissance et de certification des compétences acquises.

La gouvernance appelle aussi une régulation du secteur, notamment dans les établissements privés qui regroupent plus des deux tiers des effectifs des élèves de l'EFTP. Celle-ci pourrait s'effectuer dans le cadre de conventions de partenariats, incluant le renforcement technique et pédagogique de la formation privée, notamment à travers les inspections pédagogiques prévues au plan formel mais encore très peu appliquées, pour contrôler la qualité des formations dispensées et la qualification des enseignants.

Enfin, l'amélioration de la gouvernance ne se limite pas à la définition des rôles des parties prenantes mais doit également faire du renforcement des capacités institutionnelles le pivot central de la politique de gouvernance du système, permettre d'introduire de la transparence dans la gestion du dispositif et la notion de redevabilité envers la société civile et les acteurs concernés, ainsi que le développement d'une communication permanente en direction du public et des populations en quête de formation formelle ou informelle. L'ensemble des cadres du MESFTP, notamment ceux en charge de l'EFTP, devrait bénéficier du processus de renforcement des capacités.

- **En matière de financement**

Le financement conditionne fortement le développement des capacités d'accueil du dispositif de l'EFTP qui relève du budget d'investissement d'une part, et la qualité des enseignements dispensés au niveau des établissements qui relève du budget de fonctionnement, d'autre part. La tendance observée ces dernières années, chaque fois que les ressources financières devenaient rares, est la réduction souvent drastique du volume financier du PIP. Les arbitrages opérés dans

ce sens par le Ministère des finances dans le cadre du CDMT, rendent souvent hypothétique le développement des capacités du sous-secteur tel que prévu par le PDDSE.

Par ailleurs, le développement de la formation par apprentissage en dehors du dispositif formel d'EFTP, pour utile que soit cette formation à la condition d'être régulée, pénalise les populations des zones rurales où il est pratiquement impossible d'organiser de telles formations. Il en est de même de la qualité des enseignements qui est également subordonnée à la disponibilité des enseignants en quantité suffisante et qualitativement bien formés, à l'existence d'équipements pédagogiques et technologiques modernes ainsi que de la matière d'œuvre indispensable à la formation. C'est pourquoi, il est préconisé non seulement de mettre en place des critères judicieux et transparents d'allocation des ressources mais aussi de faire en sorte que, chaque année, une partie des budgets, même infime, soit réservée à l'amélioration de la qualité des enseignements.

En outre, l'étude montre que les coûts unitaires de formation par élève dans l'EFTP, ainsi que la participation des ménages, sont nettement plus élevés que dans l'enseignement secondaire général. Ceci milite en faveur de l'introduction de formations plus courtes, répondant aux besoins du marché du travail et des individus, permettant de former davantage de personnes, pratiquement avec les mêmes moyens humains et financiers. Cela nécessiterait une restructuration partielle du système et permettrait la mise en place – notamment en milieu rural – de centres de formation polyvalents qui accueilleraient différents publics et favoriseraient une utilisation optimum des équipements et des formateurs.

- **En matière d'accès et de participation à l'EFTP**

Au rythme actuel de développement des capacités d'accueil, en établissements et par apprentissage, il est à craindre qu'avec la mise en place de la scolarité universelle en 2015, le dispositif d'EFTP ne soit pas en mesure de faire face à la croissance de la demande de formation, demande qu'il convient, par ailleurs, d'identifier d'ores et déjà avec précision pour mettre en place une politique incitative⁶⁸ de mobilisation des centres de formation privés visant à relayer les efforts du secteur public dans une proportion nettement plus importante qu'aujourd'hui. L'augmentation des capacités par ce biais devrait cibler en priorité les zones rurales ou semi-urbaines, les régions du centre et du nord du pays, et être accompagnée de mesures visant à réduire les frais d'inscription à la charge des ménages, notamment au profit des filles. L'une des pistes à explorer dans ce sens consisterait à modifier le mode actuel d'octroi des bourses pour les attribuer aux élèves sur la base de critères de mérite, et d'en faire bénéficier également les plus démunis sur des critères de revenu familial, ce qui contribuerait à corriger les inégalités criantes en matière d'accès à l'EFTP.

Pour que l'accès aux formations soit plus équitable, il conviendrait également, chaque fois que possible, de développer des capacités d'hébergement (internats et restauration), en priorité dans les centres éloignés des zones d'habitation, pour stabiliser les élèves et réduire les déperditions.

Pour ce qui est de la diversification de l'offre de formation, il est à se demander s'il n'est pas nécessaire d'examiner l'opportunité et la faisabilité d'introduire un système de discrimination positive pour faciliter l'accès à certaines filières de formation déficitaires mais indispensables au développement économique du pays.

- **En matière de qualité**

Toute la stratégie du PDDSE porte sur l'amélioration de la qualité des formations de l'EFTP et leur adaptation aux besoins du marché du travail. Comme mentionné précédemment, la qualité repose : sur la nature des équipements et des outillages pédagogiques dont sont dotés les centres ; sur la disponibilité et la qualité des formateurs, leur connaissance du milieu professionnel et leur formation tout au long de leur carrière. Or, dans la situation actuelle, on constate un déficit énorme d'enseignants et ceux qui sont en poste connaissent très peu ou très mal le milieu professionnel et ne bénéficient que rarement de formation en cours d'emploi. C'est pourquoi il est urgent de rendre prioritaire cet axe de travail, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national de recrutement et de formation de formateurs répondant à ces exigences minimales, avec des stages (obligatoires) d'immersion de longue durée en milieu professionnel, moderne de préférence. Parallèlement à la formation des enseignants, il conviendrait d'établir un plan de rénovation des programmes de formation existants, selon l'approche par compétences, et de diversification de l'offre de formation en fonction des besoins du marché du travail, avec un calendrier précis de réalisation. De l'avis même du MESFTP, la capacité de rénovation de ces programmes par la DIIP est limitée en termes de moyens humains et financiers à deux programmes

68 Dans certains pays de la région, l'État a recours au système des subventions qui garantit un certain nombre d'élèves par établissement pour une période donnée, généralement 3 années, dans le cadre de conventions avec le ministère en charge de l'EFTP.

seulement par an alors qu'il en reste une quarantaine à reprendre. La coopération régionale (CEDEAO et UEMOA) dans le partage des curricula déjà révisés et existants sur des besoins du marché du travail très proches dans ces pays est à encourager. Ce dernier point aurait aussi pour avantage de contribuer au développement d'un Cadre régional des certifications (CEDEAO ou UEMOA) propice à la mobilité des compétences entre pays et pouvant répondre à la rationalisation des moyens investis dans/par chaque pays pour le développement des compétences (tant pour les formateurs que pour les formés). À moyen terme, il est vivement recommandé de doter le sous-secteur d'une structure spécialisée en ingénierie de formation qui serait également chargée de la formation des formateurs et de l'encadrement des établissements.

ANNEXE 1

Sigles et abréviations

ACE	Agents contractuels de l'État
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APC	Approche par compétences
APE	Agents permanents de l'État
AQP	Attestation de qualification professionnelle
BAD	Banque africaine de développement
BEAT	Brevet d'études agricoles tropicales
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BID	Banque islamique de développement
BIT	Bureau international du travail
BT	Brevet de technicien
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCNES	Conseil consultatif national de l'enseignement secondaire
CEP	Certificat d'études primaires
CET	Collège d'enseignement technique
CETA	Collège d'enseignement technique agricole
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CNAB	Confédération nationale des artisans du Bénin
CNPB	Conseil national du patronat du Bénin
CNETFP	Conseil national de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
CNPFPA	Comité national de pilotage des formations professionnelles par l'apprentissage
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CQM	Certificat de qualification aux métiers
CQP	Certificat de qualification professionnelle
DANIDA	Agence de coopération du royaume du Danemark
DDESFTP	Direction départementale de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle (MESFTP)
DEAT	Diplôme d'études agricoles tropicales
DEC	Direction des examens et concours (MESFTP)
DEP	Direction des établissements privés (MESFTP)
DES	Direction de l'enseignement Secondaire (MESFTP)
DET	Direction de l'enseignement technique (MESFTP)
DFQP	Direction de la formation et de la qualification professionnelles (MESFTP)
DIEM	Direction des infrastructures, de l'équipement et de la maintenance (MESFTP)
DIIP	Direction de l'inspection et de l'innovation pédagogique (MESFTP)
DPP	Direction de la programmation et de la prospective (MESFTP)
DRFM	Direction des ressources financières et du matériel (MESFTP)
DRH	Direction des ressources humaines (MESFTP)
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DT	Diplôme de technicien
EFS	Économie familiale et sociale
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ESG	Enseignement secondaire général
FNM	Fonds national de la micro-finance
FNPEEJ	Fonds national de promotion de l'emploi, des entreprises et des jeunes

FODEFCA	Fonds de développement de la formation continue et de l'apprentissage
FTP	Formation technique et professionnelle
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
HR	Hôtellerie-restauration
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
LT	Lycée technique
LTA	Lycée technique agricole
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCA	Ministère de la culture, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MEMP	Ministère des enseignements maternel et primaire
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MESFTP	Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle
MMFEJF	Ministère de la micro-finance, de l'emploi des jeunes et des femmes
MTFP	Ministère du travail et de la fonction publique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEF	Observatoire de l'emploi et de la formation
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PDDSE	Plan décennal de développement du secteur éducatif
PDIFPE	Projet de développement de l'initiation à la FP et à l'entrepreneuriat
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNE	Politique nationale de l'emploi
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
PUASA	Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAFPRO	Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SS	Sciences de la santé
SIGFiP	Système intégré de gestion des finances publiques
STA	Sciences et techniques agricoles
STAG	Sciences et techniques administratives et de gestion
STI	Sciences et techniques industrielles
TBS	Taux bruts de scolarisation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCD	Unité communautaire de développement
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ANNEXE 2

Liste des personnes rencontrées

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- M. Natondé AKE**, Ministre, 21 32 43 12 - ecoleleader@yahoo.fr
- Docteur-ingénieur M Mohamed GIGIBAYE**, Directeur de cabinet, 90 94 80 01 – gibigaye_mohamed@yahoo.fr
- M. Clément EDAH**, Conseiller technique chargé du suivi des projets, 21 32 38 24 - edahcfr@yahoo.fr
- M^{me} Sadia ADABIYI ADAM**, Conseiller technique à la promotion de la scolarisation des filles et du genre, 95 06 48 19 – sadiaadman3@yahoo.fr
- M. Issiakou Bienvenu YESSOUF**, DIIP, MESFTP, 98 82 67 96 – issiak7@yahoo.fr
- M. Richard V. GANDAHO**, Directeur de la Direction de la programmation et de la prospective 90 96 55 01 - rvenance@hotmail.com
- M. Henri Codjo ABOUA**, Directeur adjoint, DPP, 95 05 87 06 – aboua763@yahoo.fr
- M. Moussiliou MOUSTAPHA**, Directeur, Direction de la Formation et de la Qualification Professionnelle (DFQP), 96 96 25 28
- M. Fructueux AHO**, Directeur-adjoint M. Richard V. GANDAHO, Directeur de la Direction de la programmation et de la prospective - 90 96 55 01 - rvenance@hotmail.com
- M^{me} Espérance NOUDEHOU**, Directeur, Direction de l'Enseignement Technique (DET)-
- M. Nouhoun YAYA NADJO**, Directeur, Direction des établissements privés - 90 92 70 61
- M^{me}**, Directrice-adjointe de la DET, 95 56 92 30 -- enoudehou@yahoo.fr
- M. Crépin AHO KPOSSI**, Chef de service du budget (DRFM) - 97 38 36 75
- M^{me} Yémalin HOUNDJO**, Chef de division préparation du budget
- M^{me} Gisèle H.B. ENIANLOKO**, Chef du service des études et de la prospective, DPP-MESFTP, 90 93 87 06, virgoefr@yahoo.fr
- M. Marcellin HYLE**, Proviseur du lycée agricole de Sekou, 90 96 90 30- hylebj@yahoo.fr
- M. Laurent AMOUSSOU**, Proviseur du lycée technique Coulibaly

MINISTÈRE DE LA MICRO-FINANCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DES FEMMES

- M. M. MADOUGOU**, Directeur de l'emploi, 93 05 80 47, naop22000@yahoo.fr
- M. Didier Maxent. DJEIGO**, Directeur général, ANPE, 95 05 95 96 – anpebenin@yahoo.fr
- M. Jean.-Yves. TOSSAVI**, Directeur général, FODEFCA, (90 21 27 89, jeantossavi@yahoo.fr
- M. K. KOUTCHE**, Directeur général, Fonds national de la micro-finance, 90 03 17 63
- M. Z. Christophe MIGAN**, Directeur général, Observatoire de l'emploi et de la formation, 90 92 93 33 – miganchrist@yahoo.fr
- M^{me} Anne Rébecca DOSSOU-GBETE**, Directrice générale, FNPEEJ, 95 96 24 04 – farconseil@yahoo.fr
- M. A. BOKODAHOU**, Chef du département crédits, FNTEEJ, 95 42 85 92 – bokodaho2002@yahoo.fr
- M. G. MIGAN**, Coordinateur au Projet de promotion de l'EFTP, MESFTP, 90 90 44 00

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT

- M. V. COBA**, Directeur de l'artisanat et des organisations professionnelles, 21 33 15 19
- M. P. KOUTCHIKA**, Direction de l'apprentissage et des métiers artisanaux, 97 63 57 08 – pkoutchika@yahoo.fr

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- M. Jules Armand DOSSOU-AHOUE**, Directeur-adjoint, Direction de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, 21 31 66 84 - jules_aboue13@yahoo.fr
- M. Vincent HOUSSOU**, Chef de service et Promotion des langues nationales, 21 31 71 92 – houessouv@yahoo.fr

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION, GOUVERNANCE LOCALE, ADMINISTRATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (MDGLAAT)

- M. Kamilou SALOU**, 97 69 95 06 / 94 84 13 93 – ksalou@yahoo.fr

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE (MDEAP)

M. F.-D. ACCROMBESSY, Chef cellule informatique et statistiques, 95 96 53 96 – afdet_accro@yahoo.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BÉNIN (CCIB)

M. D. ADANNOU ZONON, Secrétaire général, 90 94 22 41 – az_donatien@yahoo.fr

M. François A ADJIBADE, 90 94 65 37 – adjifranc@yahoo.fr

M. Marcel BERIA, Directeur de la communication, CCI, 97 91 54 54 – marcelberia@gmail.com

M. E. GONCALVES, Département formation, ejcgoncalvezs@yahoo.fr

CHAMBRE NATIONALE DE L'AGRICULTURE (CNA)

M. O. KADIRY BOUKARY, Chef du service formation/information, 90 91 62 39 – kadiriousmane@yahoo.fr

M Aboubaa KOSSOK, chargé des affaires financières, 21 33 72 88 - koskaboub@hotmail.com

Conseil national du patronat du Bénin (CNPB)

M. M.Zinzou Cosme.-C. ZINSOU, Confédération nationale du patronat du Bénin (CNPB), 90 90 24 29 –

cosmezinsouzinsou@yahoo.fr

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ARTISANAT DU BÉNIN

M Taïrou GNA, Secrétaire exécutif de la CNAB, 90 03 12 25 – tairoug@yahoo.fr

M. Padonou C SERVAIS, Secrétaire général, 97 77 70 22 – confederation.cnab@yahoo.fr

M Ousmane KADIRI, chef du service formation-information, 90 91 62 39 – kadiriousmane@yahoo.fr

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

M. M. SOGROSSI, Projet CEJEDRAO, BIT-Bénin, 90 91 69 65 – sogbossi@ilo.org

M. Michel GREGOIRE, CTP/BIT, 95 62 08 75 – gregoire@ilo.org

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

M. E.-J. SOSSOUHOUNFO, Chargé du programme éducation, Ambassade du Danemark, Cotonou, 21 30 38 62 – erisos@um.dk

M^{me} Tania HAÏDARA, Chef de programme, Swiss Contact, chef de file du sous-groupe EFTP du secteur éducation des PTF, 21 38 34 19 - swisscontact@intnet.bj

UNESCO

M Hervé HUOT-MARCHAND, Bureau Régional pour l'éducation en Afrique, BREDA/Dakar, h.huot-marchand@unesco.org

M. Borel FOKO, UNESCO-BREDA /Dakar, borel.foko@poledakar.org

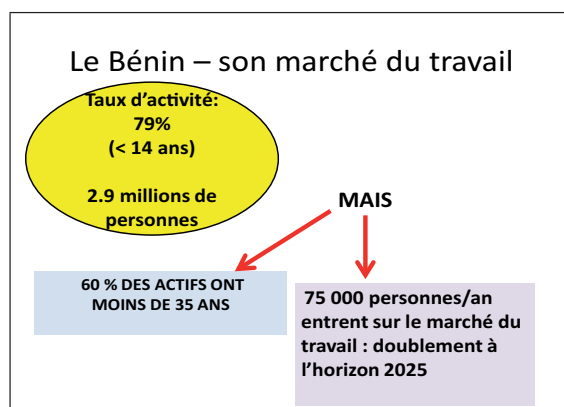
M. Beïfith KOUAK TIYAB, UNESCO-BREDA, Dakar, beïfith.kouak@poledakar.org

M. Kouamé KOBENAN, UNESCO, antenne Cotonou, 97 46 45 02 – k.kobenan@unesco.org

Centre Songhaï de Porto-Novo - 20 24 60 92 – songhai@songhai.org

ANNEXE 3

Le marché du travail au Bénin



ANNEXE 4

Bénin – Distribution des emplois par niveau de scolarité et genre						
<i>Branches d'activité</i>	Emplois	Age moyen (ans)	Années scolaires réussies	Femmes	Migrants	Salariés
Agriculture, Pêche, Chasse	47,1	34,0	4,4	37,8	9,3	0,6
Industrie extractive	1,4	35,7	4,6	6,7	10,4	1,0
Industrie manufacturière	9,0	28,7	5,8	44,3	30,8	3,5
Energie (eau, électricité, gaz)	0,1	36,7	9,7	6,4	53,7	58,0
BTP	2,5	31,2	6,2	2,2	31,6	6,4
Commerce, restauration	29,0	33,3	6,0	82,7	26,0	2,1
Transports, communication	3,4	32,6	7,0	2,6	36,1	12,2
Banques, assurances	0,1	36,5	12,1	30,9	51,6	58,7
Autres services	7,3	32,3	9,6	44,9	48,0	41,4
Ensemble	100	33,1	6,4	49,4	20,5	5,0

Source: INSAE-RGPH 3, 2002

ANNEXE 5

Coûts de formation pratiqués dans l'apprentissage de type traditionnel

N°	RÉGIONS DÉPARTEMENTS	MÉTIERS	COÛTS EN FCFA	OBSERVATIONS
01	Littoral	Coiffure	[100 à 150 000 F]	Ces coûts sont également parfois fixés par affinité
		Couture	[80 à 120 000 F]	
		Électricité	[80 à 120 000 F]	
		Menuiserie	[60 à 100 000 F]	
		Maçonnerie	[60 à 100 000 F]	
		Photographie	[100 à 120 000 F]	
		Mécanique (2 roues)	[50 à 80 000 F]	
		Mécanique automobile	[100 à 150 000 F]	
		Froid et climatisation	[80 à 100 000 F]	
		Construction métallique	[80 à 120 000 F]	
02	Atlantique/Ouémé /Plateau	Coiffure	[75 à 100 000 F]	Ces coûts sont également parfois fixés par affinité
		Couture	[60 à 100 000 F]	
		Électricité	[60 à 100 000 F]	
		Menuiserie	[40 à 80 000 F]	
		Maçonnerie	[50 à 100 000 F]	
		Photographie	[60 à 100 000 F]	
		Mécanique (2 roues)	[50 à 60 000 F]	
		Mécanique automobile	[75 à 120 000 F]	
		Froid et climatisation	[60 à 100 000 F]	
		Construction métallique	[75 à 100 000 F]	
03	Alibori/Borgou/Atacora/Donga	Coiffure	[50 à 100 000 F]	Ces coûts sont également parfois fixés par affinité
		Couture	[40 à 75 000 F]	
		Tissage	[40 à 60 000 F]	
		Menuiserie	[40 à 60 000 F]	
		Maçonnerie	[50 à 75 000 F]	
		Photographie	[40 à 60 000 F]	
		Mécanique (2 roues)	[40 à 60 000 F]	
		Mécanique automobile	[50 à 100 000 F]	
		Construction métallique	[40 à 60 000 F]	
04	Mono/Couffo/Zou/Collines	Coiffure	[50 à 100 000 F]	Ces coûts sont également parfois fixés par affinité
		Couture	[40 à 75 000 F]	
		Électricité	[40 à 60 000 F]	
		Menuiserie	[40 à 60 000 F]	
		Maçonnerie	[50 à 75 000 F]	
		Photographie	[50 à 75 000 F]	
		Mécanique (2 roues)	[40 à 60 000 F]	
		Mécanique automobile	[60 à 100 000 F]	
		Froid et climatisation	[50 à 75 000 F]	
Construction métallique	[50 à 75 000 F]			

Source : MESFTP, informations recueillies auprès de la Confédération nationale des artisans du Bénin (CNAB) et de l'Union des chambres interdépartementales des métiers au Bénin (UCIMB).

ANNEXE 6

Liste des documents utilisés

GOVERNEMENT DU BÉNIN

- Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, version finale, Cotonou, avril 2007
- Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 : Agenda vers une économie émergente, Rapport final, Performance management consulting, Cotonou, décembre 2008
- Plan décennal de développement du Secteur éducatif 2006-2015, 2006
- Plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme de l'EFTP, MEFTP, novembre 2001
- Revue de la politique de l'EFTP, MESFTP
- Étude sur l'accès des filles dans les filières de FTP (Groupe Simitec), MESFTP, septembre 2009
- Recueil des textes officiels sur l'apprentissage et la formation continue au Bénin, MESFP
- Politique nationale de l'emploi et plan d'action 2010-2014, MMFEJF, février 2010
- Bilan de l'emploi et de la formation 2004-2008, OEF, Cotonou, janvier 2010
- Tableau de bord sur l'emploi, 2009, OEF, Cotonou, octobre 2010
- L'éducation pour tous
- Bilan de l'emploi et de la formation 2004-2008, OEF, janvier 2010
- Déclaration de politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin, MCAT
- Loi d'orientation de l'éducation nationale en République du Bénin (n° 2003-17)
- Décret portant attributions et fonctionnement du MESFTP, 2 octobre 2007
- Décret portant régime juridique de l'emploi des agents contractuels de l'État (n° 2008-377), 24 juin 2008
- Décret portant statuts particuliers des corps des personnels des enseignements moyens général, technique et professionnel (n° 98-191), 11 mai 1998

UNESCO

- Rapport du Directeur général sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, Conseil exécutif, août 2009
- Guide pour l'examen des politiques d'EFTP, mars 2010
- Rapport mondial de suivi sur l'EPT, Atteindre les marginalisés, 2010
- TVET, Revue de politique, Malawi, 2010
- Contribution régionale au développement du système d'informations statistiques pour l'EFTP, UNESCO-BREDA, décembre 2009
- L'assurance qualité dans le système TVET (site Web UNESCO-UNEVOC)

BIT

- Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : le cas du Bénin, 2010
- Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin, 2009
- Les institutions du marché du travail face aux défis du développement : le cas du Bénin, 2010

BANQUE MONDIALE

- Le système éducatif béninois, *Resen*, 2009
- Fiche pays Bénin, site Web IFC (Société financière internationale)
- *Doing Business*, 2011

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT-OCDE

- Perspectives économiques en Afrique, 2008

PNUD

- Diagnostic approfondi du secteur de la micro-finance au Bénin, Cotonou, 2007

FAO

- Premier Rapport panorama Bénin, 2009

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

- La formation professionnelle en secteur informel, R. Walther, 2007

ANNEXE 7

Organigramme du Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle

LÉGENDE

AC : Attaché de cabinet

CFPEEN : Centre de formation des personnels de l'encadrement de l'éducation nationale techniques

DC : Directeur de cabinet

DEC : Direction des examens et concours

DES : Direction de l'enseignement secondaire

DFQP : Direction de la formation et de la qualification professionnelle

DIP : Direction de l'inspection pédagogique

SRU : Service des relations avec les usagers

SPA : Service de pré-archivage

DDESFTP : Direction départementale de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle

DPP : Direction de la programmation et de la prospective

IGM : Inspection générale du Ministère

SGAM : Secrétaire-général-adjoint du Ministère

SP : Secrétaire particulier

CCOM : Cellule de communication

CT : Conseillers

DAC : Directeur-adjoint du cabinet

DEP : Direction des établissements privés

DET : Direction de l'enseignement technique

SI : Service informatique

SA : Secrétariat administratif

DIEM : Direction des infrastructures, de l'équipement et de la maintenance

DRFM : Direction des ressources financières et du matériel

DRH : Direction des ressources humaines

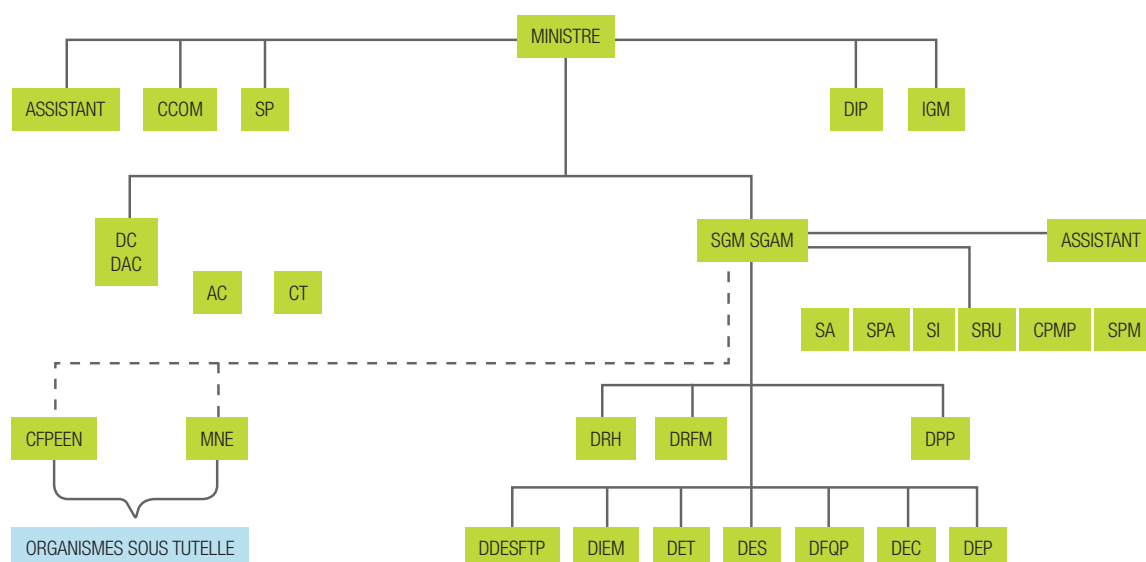
MNE : Médiathèque nationale de l'éducation

SGM : Secrétaire général du Ministère

SPA : Service de pré-archivage

SPM : Service du protocole du Ministère

CPMP : Cellule de passation des marchés publics



(Source : Étude MESFTP sur l'accès des filles dans les filières de FTP – SIMITEC GROUPE – septembre 2009)

L'UNESCO a adopté en 2010 sa Stratégie pour l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP), dans la perspective de renforcer son appui aux Etats membres dans l'amélioration de leur système d'EFTP et de contribuer au débat international dans ce domaine.

L'EFTP est censé contribuer activement à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le cadre de l'ensemble des efforts faits en faveur de l'accès, de l'inclusion et de l'équité, de l'éducation pour le développement durable et d'une culture de la paix.

Faisant suite à la demande du Gouvernement béninois, l'UNESCO, en partenariat avec le BIT, a conséquemment mené la Revue des politiques d'EFTP au Bénin en 2011 et engagé un dialogue avec les acteurs nationaux à propos des défis auxquels l'EFTP est confronté. Il a ensuite examiné des réponses appropriées afin de parvenir à une meilleure compréhension de la contribution de l'EFTP au développement socio-économique du Bénin et à endiguer le chômage des jeunes.

Ce rapport présente les conclusions de la Revue des politiques. Il en ressort que la coordination entre toutes les structures en charge de l'EFTP et les acteurs de la politique de l'emploi et de l'analyse du marché du travail doit être renforcée, notamment au moyen de l'opérationnalisation des instances de concertation à tous les niveaux et par la définition d'une carte de la formation professionnelle en relation avec les besoins des entreprises et des individus. Par ailleurs, un renforcement des capacités analytiques et stratégiques au niveau de la gouvernance, comme au niveau des institutions en charge de l'EFTP nationales, est indispensable pour créer les conditions de la formulation, de la mise en œuvre, et du suivi des stratégies sectorielles.

De la même façon, une articulation solide doit être déployée entre le système d'EFTP et le marché du travail. Cette articulation reposera d'abord, au niveau stratégique, sur un partenariat avec le secteur productif. Au niveau de l'offre de formation, il s'agit de mettre en œuvre une politique de régulation des flux et d'orientation des élèves en adéquation avec les objectifs quantitatifs et qualitatifs du développement économique et social du Bénin. La qualité des enseignements délivrés apparaît fondamentalement conditionnée par la mise en œuvre d'un plan national d'urgence de recrutement et de formation des formateurs, lequel devra s'inscrire dans une dynamique plus large de rénovation et de diversification de l'offre de formation. Un cadre d'assurance qualité enrichi d'exemples de bonnes pratiques doit ainsi être mis en place. Enfin, l'EFTP s'inscrit désormais dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie qui exige la réforme des systèmes de certification et la mise en place de mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation des acquis de l'expérience.